

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES

SÉRIE L
MONUMENTS ECCLÉSIASTIQUES
TITRE V
COLLÉGIALES ET PAROISSES
DU DIOCÈSE DE PARIS

SAINTES CHAPELLES

SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS - SAINTE-CHAPELLE DE VINCENNES -
SAINTE-CHAPELLE DU VIVIER :
PRIVILÈGES, DÉLIBÉRATIONS, SPIRITUEL

INVENTAIRE SOMMAIRE DES CARTONS L 618 À L 629

par Bruno GALLAND
conservateur en chef aux Archives nationales

Index établi avec le concours de Patricia MOCHKOVITCH,
adjoint administratif

2001-2002

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
<i>Qu'est-ce qu'une Sainte-Chapelle ?</i>	4
<i>Les archives des Saintes-Chapelles aux Archives nationales</i>	5
<i>La fondation des Saintes-Chapelles de Paris, du Vivier et de Vincennes</i>	6
<i>La suppression des saintes chapelles</i>	7

BIBLIOGRAPHIE	8
----------------------------	----------

SOURCES COMPLÉMENTAIRES	10
--------------------------------------	-----------

SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS

L 618^A	25
Pièces 1 à 28 Privilèges et autres pièces classés par ordre chronologique	25
L 618^B	29
Pièces 29 à 68 Privilèges et autres pièces classées par ordre chronologique (suite)	29
L 619	33
Pièces 1 à 50 Bulles pontificales	33
L 620	41
Pièces 1 à 58 Reliques. Mobilier. Archives	41
L 621	47
Pièces 1 à 8 Chapelle Saint-Michel	47
Pièces 9 à 14 ⁴ Enfants de choeur	47
Pièces 15 à 19 Parchemin	48
Pièces 20 à 23 Comptes	49
Pièces 24 à 30 Marguilliers	49
Pièces 31 à 44 Successions exécutées par Hugues Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle	50
31 à 38. <i>Succession de Catherine d'Artois, comtesse d'Aumale</i>	50
39 à 41. <i>Succession de Jeanne de Ponthieu, comtesse de Vendômois</i>	51
42 à 44. <i>Autres successions</i>	51
L 622	53
Pièces 1 à 11 Union de paroisses du diocèse de Coutances à la Sainte-Chapelle de Paris	53
1 à 10. <i>Paroisse de Picauville</i>	53
11. <i>Autres paroisses</i>	54

L 623	55
Pièces 1 à 37 Droit de régale	55
1 à 25. <i>Concessions des revenus des évêchés en régale</i>	55
26 à 37. <i>Titres du prieuré de Saint-Martin de Fives, attaché à l'abbaye Saint-Nicaise de Reims</i>	57

SAINTE-CHAPELLE DE VINCENNES

L 624	61
Pièces 1 à 56 Privilèges et autres pièces classés par ordre chronologique	61
L 625	67
Pièces 1 à 28 Privilèges et autres pièces classés par ordre chronologique (suite)	67
Pièces 29 à 82 Fondations d'obits et de messes à la Sainte-Chapelle de Vincennes et à la Sainte-Chapelle du Vivier, classées par ordre chronologique	70
Pièce 83 Trésor et reliques	73
L 626	74
Pièces 1 à 18 Union de la chapelle Saint-Martin à la Sainte-Chapelle de Vincennes	74
Pièces 19 à 21 Union de l'ordre de Saint-Michel à la Sainte-Chapelle de Vincennes, 1557	76
Pièce 22 Prieuré des Bons-Hommes	76
L 627	78
Pièces 1 à 31 Pièces relatives à la Sainte-Chapelle du Vivier unie à la Sainte-Chapelle de Vincennes en 1694	78
<i>Archives de la Sainte-Chapelle du Vivier</i>	78
<i>Union à la Sainte-Chapelle de Vincennes</i>	79
<i>Union du titre sacerdotal du Vivier à la cure de Monceaux</i>	80
Pièces 32 à 35 Délibérations capitulaires	82
Pièce 36 Provisions d'offices	82
Pièces 37 à 56 Versement au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes de rentes fondées par Louis XII et Henri II	82

SAINTE-CHAPELLE DU VIVIER

L 628	87
Pièces 1 à 26 Privilèges et autres pièces classés par ordre chronologique	87
1 ¹ à 1 ¹¹ . <i>Copies du XVII^e s. d'actes intéressant la fondation, les privilèges et les biens de la Sainte-Chapelle du Vivier</i>	87
2 à 26. <i>Actes originaux</i>	88
Pièces 27 et 28 Anciens inventaires	90
L629	91
Pièces 1 à 30 Délibérations capitulaires, 1534-1685.	91
<i>Cahiers</i>	92

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX	86
--	-----------

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'une Sainte-Chapelle ?

L'appellation de « Sainte-Chapelle » n'a rien d'officiel. Elle s'est imposée, dans l'usage, pour un certain nombre de sanctuaires, à partir de la fondation de la Sainte-Chapelle de Paris par saint Louis, en 1248. Claudine Billot a mis en évidence les cinq critères qui, conjugués ensemble, permettent de définir une « Sainte-Chapelle »¹ ; ces critères assurent tous un lien symbolique entre les saintes chapelles et la Sainte-Chapelle de Paris :

- *le fondateur* : une Sainte-Chapelle est fondée par Saint-Louis, un roi ou un prince de sa descendance et qui s'en réclame ;

- *la destination* : il s'agit d'une chapelle palatine ou castrale ;

- *l'architecture* : les saintes chapelles sont bâties sur un même modèle architectural : nef unique et chevet à pans, contreforts alternant avec de hautes verrières, toit d'ardoise à forte pente surmonté d'une flèche ;

- *la présence de reliques de la Passion* : bois de la Vraie Croix et épine de la Sainte-Couronne, reliques détachées de celles cédées en 1239 et en 1241 par l'empereur latin de Constantinople Baudouin II à saint Louis et conservées à Paris.

- *la liturgie* : les heures canoniales et les offices sont dits suivant l'usage de la capitale, quel que soit le diocèse auquel appartiennent les différents sanctuaires.

On compte cinq Saintes-Chapelles royales :

- deux ont été fondées par saint Louis : Saint-Germain-en-Laye (1238) et Paris (1248) ;

- une a été fondée par Philippe VI : Le Gué de Maulny près du Mans (1329) ;

- deux ont été fondées par Charles V : Le Vivier-en-Brie (1352) et Vincennes (1379).

Les Saintes-Chapelles princières sont la première chapelle de Bourbon-l'Archambault, fondée par Louis Ier de Bourbon (1315), les chapelles de Riom, par Jean de Berry (1382), de Bourges, par le même (1405), de Chambéry, par Amédée VIII de Savoie, de Châteaudun, par Jean comte de Dunois et Marie d'Harcourt son épouse (1451), d'Aigueperse, par Louis Ier de Bourbon (1475), la seconde chapelle

¹. Claudine Billot, « Les saintes-Chapelles, approche comparée des fondations dynastiques », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1987, p. 229-248. Les développements qui suivent sont tous redevables à cet article.

de Bourbon-l'Archambault, par Jean II de Bourbon (1483), la chapelle de Champigny-sur-Veude, par les Bourbon-Vendôme (1498), et celle de Vic-le-Comte fondée par Jean Stuart, comte de la Marche (1505). On y rattache souvent celle de Dijon, fondée au milieu du XIIIe siècle.

Les archives des Saintes-Chapelles aux Archives nationales

Les Archives nationales, qui ont reçu, lors de la Révolution, les archives des établissements ecclésiastiques situés dans l'ancien diocèse de Paris, saisis entre août 1790 et juin 1795, conservent aujourd'hui les archives de la Sainte-Chapelle de Paris, de la Sainte-Chapelle du Vivier et de la Sainte-Chapelle de Vincennes. Elles devraient également conserver des archives de la Sainte-Chapelle de Saint-Germain-en-Laye, mais celle-ci, qui ne fut jamais desservie par un chapitre et ne reçut aucun temporel, n'est pratiquement pas documentée.

Ces archives ont malheureusement subi le sort désastreux de tous les chartiers ecclésiastiques, qui furent soumis par l' « Agence temporaire des titres » à un tri méthodique entre documents « administratifs » (comptables), « historiques », « topographiques », « domaniaux » et « judiciaires ». Cette opération a conduit à la dispersion des fonds ecclésiastiques dans le cadre de classement des Archives nationales selon les principes suivants ² :

Sous-séries H³ et H⁵ : comptabilité.

Série K : pièces intéressant l'histoire politique et jugées particulièrement précieuses (par exemple les originaux des grands diplômes royaux du Moyen Âge). Ces pièces sont ordonnées selon un classement méthodique, mais les principaux diplômes royaux ont été regroupés dans une collection factice en tête de la série (« Cartons des rois »). Il en existe un inventaire analytique imprimé : Jules TARDIF, *Monuments historiques. K : cartons des rois*, Paris, 1866.

Séries L et LL : chartes et manuscrits relatifs au spirituel et au temporel (les cartons constituent la série L, les registres la série LL). Classement par établissement, mais les principales bulles originales ont été regroupées dans une collection factice en tête de la série. Pour la période 1198-1415, on consultera le catalogue de Bernard BARBICHE : *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, Cité du Vatican, 1975-1982, 3 vol., et pour la période postérieure l'inventaire d'Ivan CLOULAS, *Bulles et breffs des papes et cardinaux de la Renaissance et de l'époque moderne conservés aux Archives nationales*, Paris, 1998.

Séries N (et NN) : cartes, plans et atlas retirés des dossiers d'origine et classés par départements. Il en existe un catalogue imprimé ; seul le tome I^{er} intéresse l'histoire de Paris. M. HÉBERT, J. THIRION, avec le concours de S. OLIVIER, *Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture. Tome I : Série N. Paris et le département de la Seine*, Paris, 1958.

². Sur les fonds ecclésiastiques des Archives nationales et la politique d'élaboration des instruments de recherche, je renvoie à l'article de Ghislain Brunel, « Sources et instruments de recherche pour l'histoire religieuse. [Les fonds de la] section ancienne », *La Gazette des archives*, 1994, n° 165, p. 136-144.

Série S : titres de propriété, actes d'administration des biens ecclésiastiques, donations, échanges.

Sous-série Z² : Juridictions seigneuriales (les juridictions des seigneuries ecclésiastiques et laïques sont regroupées dans la même sous-série).

Il convient donc, pour reconstituer le fonds d'archives d'un même établissement, de regarder ces différentes séries.

Le présent inventaire présente les documents conservés dans la série L : le cadre de classement, malgré ses aberrations, reste en effet le plus commode pour élaborer inventaires et répertoires dans la mesure où c'est à partir de ce classement que sont organisées la conservation et la communication des documents. Néanmoins, on trouvera, sous la rubrique « Sources complémentaires », une présentation très complète des autres parties des fonds des Saintes-Chapelles, répartis principalement dans les séries et sous-séries H³, LL et S.

La fondation des Saintes-Chapelles de Paris, du Vivier et de Vincennes

L'origine de la Sainte-Chapelle de Paris est bien connue. Sa construction fut ordonnée par saint Louis, dans la « cour de Mai » du palais de la Cité, afin d'abriter dignement les reliques de la Passion qui avaient été achetées par le roi, à commencer par la couronne d'épines acquise en 1239 de Baudouin II de Courtenay, empereur de Constantinople. Réalisée en un temps très court, la Sainte-Chapelle de Paris, joyau de l'art gothique, fut consacrée le 26 avril 1248. La Sainte-Chapelle était desservie par un chapitre composé d'un trésorier, douze chanoines, des chapelains perpétuels, des chapelains, une maîtrise et du personnel subalterne. Le trésor de la Sainte-Chapelle du Palais fut progressivement enrichi par des dons et des échanges ; il reçut, en 1306, le chef de saint Louis. Quelques pièces remarquables du Trésor sont encore conservées au Musée du Louvre et à la Bibliothèque nationale.

La fondation de la Sainte-Chapelle de Vincennes, en 1379, témoigne de l'attachement de Charles V pour cette résidence, fondée par saint Louis mais demeurée jusqu'ici modeste, et dont il fit également achever le donjon et construire l'enceinte. Sans doute le souvenir des journées révolutionnaires de 1358 lui avait-il fait mesurer l'intérêt de disposer d'une résidence sûre près de Paris. L'ancien manoir disposait déjà d'un lieu de culte : la chapelle Saint-Martin, fondée par saint Louis en 1248. Charles V voulut le transformer en un édifice plus vaste, mieux adapté à une résidence royale. La première pierre en fut posée dès 1379, mais l'achèvement de l'édifice n'intervint qu'au milieu du XVI^e siècle, grâce à Philibert de l'Orme ; le chapitre en prit possession en 1552. Le statut de la nouvelle Sainte-Chapelle, dotée d'un chapitre de quinze personnes, s'inspirait directement de celui de la Sainte-Chapelle du Palais. Les privilèges accordés en 1380 par le pape Clément VII s'inspiraient également de ceux accordés au chapitre parisien. Enfin, en 1389, Charles VI, poursuivant l'œuvre de son père, prononça l'union de la chapelle Saint-Martin à la Sainte-Chapelle et transféra au trésorier du chapitre la *cura animarum* précédemment exercée par le chapelain de Saint-Martin. « Le trésorier devenait ainsi

le curé non plus seulement du chapitre et de ses familiers, mais aussi de l'ensemble du personnel du château ».

La chapelle du Vivier-en-Brie est la moins connue. Fondée elle aussi par Charles V, dès 1352, elle se substituait également à deux chapelles castrales : celle de Saint-Thomas, fondée en 1316 par Charles de Valois, et une chapelle Saint-Louis mentionnée en 1337. Les desservants, qui étaient chapelains perpétuels, furent intégrés au chapitre en 1369. Le chapitre de quatorze membres était comparable, par ses effectifs, à celui de Vincennes.

La suppression des saintes chapelles

Bernard Barbiche a fort bien résumé les raisons qui entraînèrent, dès avant la Révolution, la disparition des Saintes-Chapelles ³ :

« L'installation de la monarchie à Versailles entraîna au XVIIIe siècle le déclin des chapelles palatines. Leur entretien coûtait cher au Trésor royal ; leur nécessité s'imposait d'autant moins que le service divin était assuré à la cour, sous la direction du grand aumônier de France, par la chapelle du roi. L'époque était révolue où, la cour de France étant ambulatoire, le besoin se faisait sentir d'un personnel ecclésiastique stable dans chaque résidence royale. L'existence même des chapelles et de leur statut canonique d'exception était source de conflits incessants entre elles et les autorités ecclésiastiques. »

La Sainte-Chapelle du Vivier fut supprimée la première : en 1694, elle fut rattachée à la Sainte-Chapelle de Vincennes. En 1714, c'est la chapelle du Gué-de-Maulny qui fut réunie au chapitre de Saint-Pierre de la cour du Mans. Le 11 mars 1787 enfin, un arrêt du Conseil prononça la suppression des Saintes-Chapelles du Palais et de Vincennes, par mise sous séquestre de leurs biens et de leurs droits, et non renouvellement des chanoines décédés. La suppression définitive ne fut prononcée qu'en 1791.

³. Bernard Barbiche, « La Sainte-Chapelle de Vincennes du XIVe au XVIIIe siècle », *avant-propos* à Claudine Billot, *Chartes et documents de la Sainte-Chapelle de Vincennes*, Paris, 1884, 2 vol., t. I, p. 21-29.

BIBLIOGRAPHIE

Généralités. Instruments de travail.

Bernard BARBICHE, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, Cité du Vatican, 1975-1982, 3 vol.

Claudine BILLOT, « Les Saintes-Chapelles (XIIIe-XVIe siècles). Approche comparée de fondations dynastiques », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 73, 1987, p. 229-248.

Sainte-Chapelle du Palais

La bibliographie étant particulièrement abondante, on signalera principalement les deux ouvrages suivants qui publient de nombreuses pièces des cartons L 618 à L 623 :

Dom Michel FÉLIBIEN, *Histoire de la ville de Paris*, composée par D. Michel Félibien et revue, augmentée et mise au jour par D. Guy-Alexis Lobineau, Paris : G. Desprez et J. Desessartz, 1725, 5 vol.

Sauveur-Jérôme MORAND, *Histoire de la Sainte-Chapelle royale du palais, enrichie de planches*, Paris, 1790.

Alexandre VIDIER, *Le trésor de la Sainte-Chapelle : inventaires et documents*, Paris, 1911 (publié initialement dans les *Mémoires et documents de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXIV à XXXVII, 1907-1910).

La synthèse la plus récente est celle de :

Jean-Michel LENIAUD, Fr. PERROT, *La Sainte-Chapelle*, Paris, 1991.

Parmi les nombreuses expositions organisées autour de la Sainte-Chapelle, on retiendra la plus récente qui a donné lieu à un riche catalogue :

Le trésor de la Sainte-Chapelle, exposition présentée au Musée du Louvre, 31 mai – 27 août 2001, Paris : éditions de la Réunion des musées nationaux, 2001.

Sainte-Chapelle de Vincennes

Claudine BILLOT, *Chartes et documents de la Sainte-Chapelle de Vincennes (XIVe et XVe siècles)*, Paris, éd. du CNRS, 1984, 2 vol. (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes).

De nombreux documents sont publiés dans :

Guillaume PONCET DE LA GRAVE, *Mémoires intéressans pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1788, t. I et II, *Vincennes*.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Ainsi qu'il a été expliqué dans l'introduction, la dispersion des fonds ecclésiastiques parisiens dans différentes séries du cadre de classement des Archives nationales (H, L et LL, S, Z principalement) rend absolument indispensables la confrontation de ces documents de même provenance, les principes du triage (séparation entre documents comptables, domaniaux, judiciaires, et titres historiques) étant d'ailleurs fort aléatoire.

Par ailleurs, les séries J et JJ (Trésor des Chartes : « layettes » en série J, registres de chancellerie en série JJ) conservent de nombreux actes intéressant l'histoire des établissements ecclésiastiques.

En dehors des diplômes royaux dispersés dans la série K et des bulles pontificales regroupées en tête de la série L, les principaux ensembles documentaires des Archives nationales à consulter pour l'histoire des Saintes-Chapelles sont les suivants.

Tous établissements

L 418. Eglise cathédrale de Paris. Spiritualité : Sainte-Chapelle du Palais et Sainte-Chapelle du Vivier, 1521-1591.

O¹ 606 à 608. Copies d'actes royaux, lettres, mémoires, arrêts, états de personnel concernant les Saintes-Chapelles, à Paris et dans le royaume, XIV^e-XVIII^e s.

Sainte-Chapelle du Palais

Série LL. Monuments ecclésiastiques

LL 598 à 618. Registres capitulaires, 1409-1790.
598. 2 octobre 1409- mai 1450.
599. 1^{er} juillet 1566-18 septembre 1580.
600. 11 janvier 1581-10 janvier 1603.
601. 29 juin 1603-27 juin 1615.
602. 1^{er} janvier 1628-9 juin 1638.
603. 1^{er} juillet 1638- 27 février 1649.

604. 3 mars 1649- 31 décembre 1660.
 605. 3 janvier 1671- 27 avril 1680.
 606. 1^{er} mai 1680- 28 juin 1686.
 607. 1^{er} juillet 1686- 15 septembre 1691.
 608. 1^{er} octobre 1691- 29 septembre 1696.
 609. 1^{er} octobre 1696- 28 juin 1702.
 610. 1^{er} juillet 1702- 28 juin 1709.
 611. 1^{er} juillet 1709- 30 juin 1717.
 612. 1^{er} juillet 1717- 28 juin 1726.
 613. 1^{er} juillet 1726- 28 juillet 1730.
 614. 2 mai 1738- 9 avril 1746.
 615. 13 avril 1746- 30 décembre 1761.
 616. 2 janvier 1762- 31 décembre 1774.
 617. 2 janvier 1775- 14 mai 1785.
 618. 18 mai 1785- 27 septembre 1790.

LL 619 à 626.

Mémoriaux, 1390-1566.
 619. 17 septembre 1390- 13 avril 1433, 7 août 1471.
 620. 30 juin 1474- 25 novembre 1478.
 621. 25 juillet 1480- 22 novembre 1487.
 622. 29 mars 1488- 5 juin 1500.
 623. 21 septembre 1504- 12 avril 1514.
 624. 2 juillet 1519- 16 août 1525.
 625. 1^{er} juillet 1525- 24 mai 1536.
 626. 1^{er} juillet 1536- 22 juin 1566.

LL 627 et 628.

Histoire (vers 1483) et cartulaire (1457), par le chanoine Jean Mortis.
 Le document LL 627 est conservé au Musée de l'Histoire de France sous la cote AE II 513.

LL 629.

Cote vacante. [Remis en 1852 à la Bibliothèque nationale (ms. Nouvelles acquisitions françaises 2049)].

LL 630 à 633.

Mémoires historiques, par le chanoine Dongois (XVIIIe s.).

LL 634.

Copies de pièces (XVIIe s), 1154-1402.

LL 635.

Procès entre le trésorier, les chanoines et les chapelains, 1675-1684.

LL 636 à 638.

Inventaires des reliques, 1573-1606.
 Présentation et édition par A. Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° XIV p. 131-
 sv.

636. Inventaire de 1573-1575 : expédition par le notaire Danès, 1576.
 637. Copie du précédent (LL 636), mise à jour jusqu'en 1606 [un
 autre exemplaire de cette copie est conservé à la B.N.F., ms. fr.
 4609].

638. Copie du précédent (LL 637), XVIIIe s.

LL 639. Inventaire des titres (XVIIe s).
Copie conservée sous la cote L 620 n° 55.

Série S. Titres domaniaux du chapitre de la Sainte-Chapelle, 1202-an III.

CARTONS

S 943^A. Déclaration des revenus (1723 et 1790). Procès-verbal de l'apposition des scellés et de la translation des reliques à Saint-Denis (1791). — Maisons des chanoines, des chantres et autres dans l'enceinte du Palais. 1585-1792

S 943^B. Maisons des chanoines. [1291-1583]-1743

S 944. Maisons à Paris : dans l'enclos du palais (maisons des chanoines et des chantres, maison dite "de la Fonderie"), aux Halles, rue Marivaux, sur le Petit-Pont, rue Saint-Louis, rue de la Vieille-Boucherie. 1314-1791.

S 945. Trésorerie. Fondations. Boues et lanternes. Maisons sises à Paris : dans l'enclos du Palais ("maison du trésorier"), près l'horloge du palais, rues du Four Saint-Germain, Marivaux, près le Petit-Pont, rues Saint-Louis, Saint-Martin, de la Vieille-Boucherie. 1357-1784.

S 946-947. Amortissements généraux et particuliers pour biens et rentes, à Paris, à Bougimont, près Meulan (Seine-et-Oise), Féricy (Seine-et-Marne), Gonesse (Seine-et-Oise), Linas (Seine-et-Oise), Maison-sur-Seine (Seine-et-Oise), Montreuil-sous-Bois (Seine).
Fondations, privilèges et règlements.
Déclarations de revenus. Anciens inventaires de titres de différents domaines: l'Augonnerie, Andeglou (Loiret), Arcueil (Seine), Aubigny (Manche), Bois-le-Roi (Seine-et-Marne), Boran près Beaumont-sur-Oise (Oise), Corbeil (Seine-et-Oise), Linas, Maison-sur-Seine (Seine-et-Oise), Picauville (Manche), Vernon (Eure). 1263-1782.

S 948^A. Chapellenies de la Sainte-Chapelle : fondations, etc.
Titres de propriété et de rentes concernant des biens au Palais, à Paris et à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne). 1404-1784.

S 948^B. Fondation des chapelles Saint-Georges au château de Saint-Ouen, et Notre-Dame la Gisante en la basse Sainte-Chapelle.
Rentes à Paris, dans les vicomtés de Caen et de Bayeux (Calvados), et sur des biens sis à Bois-le-Roi (Seine et Marne). [1240-1323]-1687.

S 949 à 957^A. Rentes.

949. Maisons-sur-Seine; cures de Litchaire et de Gréville (diocèse de Coutances) unies à la Sainte-Chapelle; rentes diverses appartenant aux chapelains des chapelles saint-Michel et Saint-Louis. 1299-An III.

950. Rentes à prendre à Paris .1366-1779.

951^A. Rentes à prendre à Paris.1290-1780.

951^B. Rentes à prendre faubourg Saint-Jacques. 1290-1780.

952. Rentes à prendre à Arcueil (Seine), Boran[t] (Oise), Corbeil, Linas, Maisons-sur-Seine, Ménéville (Seine-et-Oise). [1226-1351]-1775.

953. Fief-fermes des diocèses de Caen et de Bayeux (Calvados). Papier terrier de 1573. [1318-1322]-1719.

954. Rentes à prendre sur des fief-fermes situés dans le vicomté de Bayeux. 1325-1715.

955. Rentes à prendre sur des fief-fermes situés dans le vicomté de Bayeux.1331-1739.

956^A. Baux des fief-fermes et procurations pour en toucher les revenus.

956^B. Rentes à prendre sur des fiefs-fermes situés dans les vicomtés de Bayeux et de Caen.1370-1781.

957^A. Rentes à prendre à l'Echelus près Saint-Quentin (Aisne), Féricy, Avon, Bois-le-Roi, Sannois (Seine-et-Marne), et à Ribemont (Aisne). 1202-1778.

S 957^B. Domaine de Féricy (Seine-et-Marne). Baux à ferme, arpentages, déclarations. 1427-1746.

S 958. Domaine de Féricy et dépendances. Bois de Marchaux. 1234-1741.

S 959^{A et B}. Domaine de Gonesse et dépendances.

S 960^A. Domaine de l'Angennerie, fief de Lignerolles et dépendances (Loiret). 1414-1769.

S 960^B. Domaine de l'Angennerie, fiefs de Lignerolles, de Champ-Gasté (paroisse de Gidy-en-Beauce) et dépendances (Loiret). 1347-1787.

S 961. Domaines de l'Angennerie (Loiret), Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise) et Picpus (Seine). 1435-1781.

S 962^{A et B}. Domaines de Souppes (Seine-et-Marne) et Savigny (commune d'Aulnay-les-Bondy, Seine-et-Oise). 1312-1791.

S 963 à 967^B. Domaine de Picauville et dépendances. 1347-1787.

S 968^{A et B}. Abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Union à la Sainte-Chapelle. 1454-1768.

- S 969^{A et B}. Domaine de Picauville et dépendances. 1354-1779.
- S 970^A. Domaine de Picauville, prieuré de Fives, chapelles de Rumigny et Saint-Porcien, et dépendances. 1413-1788.
- S 970^B. Abbaye de Saint-Nicaise de Reims. 1413-1788.
- S 971. Domaine de l'Angennerie et bois du tréfond de la Sainte-Chapelle dans la forêt d'Orléans ; abbaye de Saint-Nicaise de Reims et dépendances (baux, état des revenus en 1772) ; domaines de Silly-en-Mucien et Marly-la-Ville ; seigneurie de Ham près Louvain, en Brabant ; domaine de Leuville (Seine-et-Oise) ; moulin de Saulx. 1403-1789.
- S 972* 1. « État abrégé en spirituel et en temporel de la Sainte-Chapelle », 1457.
- S 972* 2. Testament et inventaire après décès de Jean Perdrier, chanoine de la Sainte-Chapelle et maître de la Chambre aux deniers de la Reine, 1403.
- S 972* 3. Inventaire des titres concernant les reliques de la Sainte-Chapelle, XVIIe s.
- S 973. Copies collationnées de titres concernant la Sainte-Chapelle de 1248 à 1660 ; titres, mémoires et pièces diverses. [1248-1642]-1788.

REGISTRES

- S 974^{1*}. Prieuré de Fives. Procès entre la Sainte-Chapelle et la Congrégation de Saint-Maur relatif à l'union de ce prieuré à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims : pièces du procès, arrêts du 16 mars et du 30 avril 1687. 1683-1687.
- S 974^{2*}. Abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Copie de titres de l'abbaye de Sainte-Espérance, du XIIe au XVIIe s. XVIIe s.
- S 974^{3*} à 976*. Inventaires des titres de la Sainte-Chapelle. 1622-1623.
- S 977*. Inventaire des titres de la Sainte-Chapelle. 1697.
- S 978*. Inventaire des titres de la Sainte-Chapelle. 1714.
- S 979*. Vicomtés de Caen et de Bayeux. Inventaire des titres des fief-fermes, après 1760.
- S 980*. Abbaye Saint-Nicaise de Reims. Inventaire des titres des rentes et revenus. XVIIe s.
- S 981*. Rentes et maisons de la Sainte-Chapelle. Copies des titres, XVIe-XVIIe s.

- S 982*. Rentes constituées. Ancien cartulaire, XVe-XVIe s.
- S 983*. Prieuré de Fives. État au vrai des rentes seigneuriales qui lui sont dues, XVIIe s.
- S 984*. Prieuré de Fives. État des maisons, terres et dîmes en dépendant, 1688.
- S 985*. Seigneurie de Picauville. Inventaire des titres des terres et des biens, XVIIIe s.
- S 986^{1*}. Vicomté de Bayeux. Déclaration des fief-fermes, 1386.
- S 986^{2*}. Domaine de Féricy. Copies d'actes (acquisition, échanges, etc.) de 1391 à 1516. XVe-XVIe s.
- S 986^{3*}. Domaine de Féricy. Copies d'actes (acquisition, échanges, etc.) de 1391 à 1412. XVIe s.
- S 987*. Domaine de Féricy. Droits seigneuriaux (extraits des déclarations passées au terrier). XVIIe s.
- S 988^{1*}. Domaine de Souppes. Déclarations au terrier, 1542-1548.
- S 988^{2*}. Domaine de Souppes. Cueilleret des rentes, XVe s.
- S 988^{3*}. Domaine de Souppes. Déclarations, 1740.
- S 988^{4*}. Domaine de Souppes. Déclarations au terrier, 1542-1548 (cf. S 988^{1*}).
- S 988^{5*}. Domaine de Souppes. Censier, XVe s.
- S 989*. Palais. « État des taxes faites sur les propriétaires et détenteurs des maisons, boutiques basses, loges et échoppes vitrées, dans et hors l'enclos du Palais, et autres lieux et dépendances du Domaine du Roi ». 1660.
- S 990*. Domaine de Féricy. Terrier, 1685-1690.
- S 991* et 992*. Seigneurie de Picauville. Terrier des fiefs, terres et baronnies. 1729-1782.
- S 993*. Seigneurie de Picauville. Terrier. 1731-sv.
- S 994*. Prieuré de Fives. Déclarations des terres en dépendant. 1677-1688.
- S 995*. Domaine de Souppes. Terrier. 1678.

Autres séries.

H⁵ 3532 à 3556, 3688. Comptabilité de la Sainte-Chapelle, XIVE-XVIII s. (période moderne principalement).

J 155^A et J 155^B. Trésor des Chartes des rois de France. Actes relatifs à la Sainte-Chapelle, 1248-1410.

KK 330^A. Exécutions testamentaires. Jean de Hétomesnil, chanoine de la Sainte-Chapelle, 1381-1382.

Z^{1A} 486. Maison du roi et Maisons des princes : états des officiers, déposés à la Cour des Aides. Sainte-Chapelle : musique de la chapelle. 1631-1781.

Z² 1019 à 1022. Juridiction seigneuriale de Féricy (Seine-et-Marne), prévôté appartenant aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris : plaids, 1503-1516 ; inventaires des minutes du greffe, 1683 et 1695.

Sainte-Chapelle de Vincennes

Série LL. Monuments ecclésiastiques.

- LL 640 à 664. Registres capitulaires, 1487-1782.
- 640. 2 janvier 1488 n.st. – 10 juin 1524.
 - 641. 22 avril 1524 n.st. – 15 juin 1561.
 - 642. 25 juin 1565 – 31 mars 1570.
 - 643. 5 janvier 1565 n.st. – 19 juillet 1568.
 - 644. 25 juin 1568 – 26 juillet 1585.
 - 645. 8 mai 1570 – 19 avril 1596.
 - 646. Réception des chanoines : 29 novembre 1586 – 27 mai 1672.
 - 647. 15 mars 1595 – 12 décembre 1603.
 - 648. 7 janvier 1615 – 21 mars 1632.
 - 649. 5 juillet 1658 – 26 avril 1680.
 - 650. 17 octobre 1687 – 17 janvier 1698.
 - 651. 2 janvier 1699 – 7 janvier 1711.
 - 652. 9 janvier 1711 – 23 décembre 1716.
 - 653. 7 janvier 1717 – 11 août 1734.
 - 654. 7 janvier 1730 – 20 juin 1736.
 - 655. 13 août 1734 – 30 août 1754.
 - 656. 25 juin 1736 – 22 février 1741.
 - 657. 1^{er} mars 1741 – 31 décembre 1747.
 - 658. 5 janvier 1748 – 16 septembre 1757.

- 659. 31 janvier 1748 – 1^{er} juin 1764.
- 660. 9 septembre 1757 – 9 juillet 1764.
- 661. 7 septembre 1764 – 30 avril 1774.
- 662. 12 juillet 1765 – 22 juin 1770.
- 663. 24 juin 1770 – 13 octobre 1775.
- 664. 20 octobre 1775 – 25 juin 1782.

Série S. Titres domaniaux.

CARTONS (Titres, baux, actes de foi et hommage, aveux).

- S 1986. 1. Déclarations des biens et revenus du chapitre en 1790 (1790-1793). — 2. Titres d'une rente assignée au chapitre sur les Juifs de la langue d'oïl, puis sur les amendes du Parlement, enfin sur la ville et châtellenie de Gournay-sur-Marne (1395-1423). — 3. Titres relatifs aux biens et rentes du chapitre à Vincennes, Montreuil-sous-Yonne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne (1579-1790).
- S 1987 (1 et 2). 1. Ferme d'Arcy et dîme de Beauvoir : titres, baux (1488-1767). — 2. Acquisition de biens et rentes par le chapitre de la chapelle du Vivier-en-Brie (1525-1709).
- S 1987(3) à 1995. Terre de Bois-Roger et domaines en dépendant. 1408-1782.
- S 1996 à 2000^A. Terre de Montlignon. 1369-1787.
- S 2000^B à 2003 (3). Terre de Mirvaux. 1368-1788.
- S 2003 (4) à 2007^A. Terre de Villegenard (donnée au chapitre de la chapelle de Vivier-en-Brie). 1299-1783.
- S 2007^B à 2008^A. Terre de la Loge-Tristan. 1380-1765.
- S 2008^B à 2010^B. Terre des Hayes et dépendances. 1380-1786.
- S 2011 (1 à 7). Terre de La Leuf et dépendances. 1387-1782.
- S 2011 (8) à 2012 (3). Terre de Mauroy. 1378-1775.
- S 2012 (4 à 6). Terre de Champs-sur-Marne. 1410-1542.
- S 2013 (1). Terres de Torcy et Lagny. 1495-1787.
- S 2013 (2) à 2016. Terre des Prés. 1373-1782.
- S 2017. Terre de Favières et dépendances. 1225, 1499-1770.

- S 2018 et 2019^A (1). Terre de Queudes et Villevotte. 1349-1776.
- S 2019^A (2) à 2022. Terres d'Écoublay, le Vivier, Fontenay, Trésigny et dépendances. 1480-1787.
- S 2023. Terres diverses : Chaumes , Petits-Prés, Vizy, Séraucourt, les Bosquiaux, Fouras, Neufmoutier, Virey-sous-Bar. 1496-1788.
- S 2024 et 2025. Terres diverses : Villeprot, Gizy-les-Nobles, Méry-sur-Seine, Fontenay-sous-Bois. 1195, 1369-1780.
- S 2026^A. 1. Titres de propriété de la pêcherie du Pont-aux-Changes à Paris (1407-1727). — 2. Titres divers concernant les biens, revenus et charges de la Sainte-Chapelle de Vincennes (1790-1792).

- S 2026^B. 1. Reconnaissances, déclarations, états et titres relatifs à l'actif de la Sainte-Chapelle de Vincennes (1521-1784). — 2. Procès-verbal d'apposition et d'enlèvement des scellés, inventaire et procès-verbal d'enlèvement des effets mobiliers du chapitre de Vincennes (1791-1793). — 3. États de l'argenterie, ornements d'églises, livres, longe et pièces diverses concernant le mobilier de l'église de la Sainte-Chapelle de Vincennes (1397-1774).
- S 2027. 1. Mémoires, requêtes, déclarations des Saintes-Chapelles de Vincennes et du Vivier, au bureau des gens de main-morte et à l'Agence du Clergé (1521-1773). — 2. Reconnaissances par des particuliers qu'ils ont en leur possession des titres et papiers du chapitre de Vincennes (1727-1792). — 3. Enlèvement de titres (1791). — 4 à 8. Mémoires et états (1416-1786).
- S 2028. États et mémoires, résidus. 1274, 1458-1773.

REGISTRES

Inventaires de titres.

- S 2029^{1*}. Chapelle de Vincennes. Inventaire des titres, après 1768.
- S 2029^{2*}. Chapelle de Vincennes. Inventaire des titres, 1729.
- S 2029^{3*}. Chapelle de Vincennes. Rentes dues au chapitre. 1765-1784.
- S 2029^{4*}. Chapelle du Vivier. Copies de titres. XVIe-XVIIe s.
- S 2029^{5*} à 2036. Inventaires de titres. XVIIe s. (pour le 2033^{3*}) et XVIIIe s.
- 2029^{5*} et 6*. Arcy.
- 2030^{1* et 2*}. Bois-Roger.
- 2031^{1*}. Ecoublay.
- 2031^{2* à 4*}. Favières et Mirvaux.
- 2032^{1* et 2*}. Les Hayes.
- 2032^{3* et 4*}. La Leuf.
- 2033^{1* et 2*}. Mirvaux.
- 2033^{3*}. Le Plessis-Hainault, Ecoublay, Gravoteau, Le Jarriel, Mirvaux, Gastines, Villegenard.
- 2034^{1* et 2*}. Montlignon.
- 2035^{1* et 2*}. Les Prés.
- 2035^{3* et 4*}. Villegenard.
- 2035^{5*}. Le Chêne et Rouville.
- 2035^{6* et 7*}. Queudes et Villevotte.

2036. Le Vivier.

Censiers et cueillerets.

- S 2037* et 2038*. Bois-Roger.
2037. Cueilleret, 1698-1707.
2038. Registre des cens et rentes, v. 1780.
- S 2039*. Les Hayes. Censier. 1530-1532.
- S 2040^{1*} et 2^{2*}. La Leuf.
2040^{1*}. Censier. 1499.
2040^{2*}. Censier. 1529.
- S 2040^{3*}. Mauroy et Orly. Censier. XVIe s.
- S 2041^{1*} à 5^{5*}. Montlignon.
2041^{1*}. Recette des cens et rentes. 1744-1787.
2041^{2*}. Cueilleret. 1603.
2041^{3*}. Cueilleret. XVIIe s.
2041^{4*}. Cueilleret. 1718.
2041^{5*}. Censier. XVIIe s.
- S 2042*. Les Prés. Relevé général des censitaires. V. 1780.
- 2043^{1*}. Aveu général au roi par le chapitre. 1521-1522.
- 2043^{2*} et 3^{3*}. Queudes et Villevotte.
2043^{2*}. Censier. XVe s.
2043^{3*}. Censier-rentier. XVe s.
- 2043^{4*}. Le Vivier. Compte général des recettes. 1547-1548.
2044. Le Vivier, les Trois-Charms, Écoublay. Cueilloir et mutations. 1771-1787.
- 2045^{1*}. Les Prés. Dépouillement général du plan. 1786.
- 2045^{2*}. Mirvaux. Table du plan général de la seigneurie. 1787.
- 2045^{3*}. Pécy et Mirvaux. Procès-verbal de la collation des titres de rentes à blé dues au chapitre du Vivier. 1583.

Terriers.

- 2046* et 2047*. Bois-Roger.
2046*. XVIIe s.

- 2047*. XVIIIe s.
- 2048^{1*} à 3^{*}.
 Les Hayes.
 2048^{1*}. 1602-1619.
 2048^{2*}. 1637-1649.
 2048^{3*}. 1718-1738.
- 2049*.
 Les Prés. 1605.
- 2050^{1*} à 4^{*}.
 La Leuf.
 2050^{1*}. 1529-1531.
 2050^{2*}. 1602-1627.
 2050^{3*}. 1637-1649.
 2050^{4*}. 1718-1738.
- 2051^{1*} à 3^{*}.
 Mauroy et Orly.
 2051^{1*}. 1530.
 2051^{2*}. 1602.
 2051^{3*}. 1637-1643.
- 2052* à 2057*.
 Mirvaux.
 2052*. 1601-1605.
 2053*. 1660-1675.
 2054*. 1718-1733.
 2055*. 1771-1789 (tome Ier).
 2056*. 1771-1789 (tome II).
 2057*. Registre de mutation de la seigneurie. 1789.
- 2058^{1*} à 2061*.
 Montlignon.
 2058^{1*}. 1529-1535.
 2058^{2*}. 1557-1577.
 2058^{3*}. 1662-1687.
 2058^{4*}. 1718-1725.
 2058^{5*}. État des particuliers ayant passé déclaration pour la seigneurie. 1696.
 2058^{6*}.
 2059*. Papier-terrier, censier. 1603.
 2060*. Papier-terrier, censier, 1662-1673.
 2061*. 1758-1787.
- 2062*.
 Les Prés. 1605-1613.
- 2063* à 2066*.
 Queudes et Villevotte.
 2063*. 1548-1550.
 2064*. 1548-1552 (copie de 1613).
 2065*. 1613-1633.
 2066*. 1613-1633.

- 2067^{1*} et 2* . Rouville.
 2067^{1*}. 1602-1623.
 2067^{2*}. 1718-1737.
- 2068*. Le Vivier, les Trois-Charmes, Écoublay, Arcy. 1785-1786.

Autres séries.

- J 157^A. Trésor des Chartes : layette relative à la Sainte-Chapelle de Vincennes, 1408.
- O¹ 1888 à 1902. Maison du Roi. Vincennes (château et dépendances, Sainte-Chapelle, parc, bois, garnison militaire, domaine, eaux, manufacture d'armes, ville et environs). xvii^e-xviii^e s.
- Z² 388 à 390 (2). Juridiction seigneuriale du Bosc-Roger (Seine-Maritime), appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes : plaids et gages pleiges. 1594-1767.
- Z² 2380. Juridiction seigneuriale de Montlignon (Val-d'Oise), bailliage appartenant à la Sainte-Chapelle de Vincennes : jugements. 1513-1620.
- Z² 4802. Bailliage de la Trésorerie de la Sainte-Chapelle de Vincennes : audiences et minutes. 1612-1790.

Sainte-Chapelle du Vivier

- J 464 n° 23. Fondations : demande de confirmation de la fondation de la Sainte-Chapelle du Vivier présentée par le chapitre à Jean II, roi de France, 1360.
- K 179^B n° 28. Copies de chartes : Ile-de-France. Titres mêlés : Confirmation des limites des terres de la Sainte-Chapelle du Vivier.
- LL 665 à 667. Registres capitulaires de la Sainte-Chapelle du Vivier, 1582-1694.
 Registres factices constitués au XIX^e siècle à partir de quelques cahiers seulement, les autres cahiers sont conservés sous la cote L 629.
665. 1582, 10 septembre – 1587, 19 décembre.
 666^A. 1589, 21 août – 1604, 23 juillet et 1614, 29 octobre – 1620, 3 janvier.
 666^B. 1625, 30 avril – 1667, 9 septembre.
 667. 1648, 8 novembre – 1694, 28 juin.
 Les quatre cahiers qui composent ce registre ont été reliés dans le désordre : le cahier de la période 1680, 3 octobre – 1687, 2 juillet a été placé avant le cahier 1675, 20 février –

1680, 9 septembre. pour la période 1648-1667 les actes enregistrés dans le registre LL 666B ne figurent pas dans le registre LL 667, et inversement.

S 1986 à 2068. Chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes (auquel a été unie, en 1694, la Sainte-Chapelle du Vivier) : titres de propriété, aveux et déclarations ; inventaires de titres et terriers. [1195] 1349-1793.

Voir la description ci-dessus (Sainte-Chapelle de Vincennes).

Z² 4618. Juridiction seigneuriale de Villegenard (Seine-et-Marne), prévôté appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier, puis à celui de la Sainte-Chapelle de Vincennes : minutes. 1582-1766.

Z² 4810 et 4811. Juridictions seigneuriales du Vivier et d'Ecoubly (Seine-et-Marne), prévôtés appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie : minutes. 1580-1657.

Sur la fusion avec la Sainte-Chapelle de Vincennes, voir l'article L 627 décrit dans le présent inventaire.

L 618 À L 623

SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS

L 618^A

Pièces 1 à 28

Privilèges et autres pièces classés par ordre chronologique

L'ancien carton L 618 a été dédoublé, ce qui explique la numérotation continue des pièces entre les actuels cartons L 618^A et L 618^B. Les privilèges royaux conservés sous ces cotes en original ne sont que des privilèges secondaires. Les actes principaux sont conservés dans la série K (Cartons des rois) : les cartons L 618^A et L 618^B n'en conservent que des copies collationnées du XVIIe siècle, ou des exemplaires imprimés.

1. 1154. Fondation de la chapelle Notre Dame, au Palais, par Louis VII, roi de France.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 1.
1^A. Copie collationnée, 5 mars 1547.
1^A bis. Copie collationnée, 4 mai 1503.
1^B à 1^N. Imprimé (avec le texte de la fondation de la chapelle Saint-Nicolas au Palais par Louis VII, 1160 ; 13 exemplaires).
2. 1246 n. st., janvier. Fondation de la Sainte-Chapelle par Louis IX, roi de France.
Original : K 32 n° 2 (AE II 2406).
Édition : Félibien, 1725, III, n° 9. Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 3-7.
2¹. Copie collationnée, 1565 (avec la seconde fondation par Louis IX, août 1249, et la confirmation par Philippe V le Long, 1318).
2^{bis}. Autre copie, s.d. [XVIe s.]
2^{ter}. Autre copie, 1546 ; cousue avec une copie des actes de 1248 et 1318 exécutée en 1286.
3. 1248, août. Louis IX, roi de France, modifie l'organisation du clergé de la chapelle royale de Paris.
Original : K 30 n° 17.
Édition : Félibien, 1725, III, p. 122-125. Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 8-13.
3^A. Copie, XIIIe s.
3^B. Copie collationnée, 1518.
3^C. Copie, s.d. [XVe s.]
3^D. Copie collationnée, s.d. [XVIe s.]
3^E. Vidimus de l'official de Paris, 18 octobre 1481.
3^F. Édition imprimée (avec la concession par Louis IX de 8 muids de froment sur les revenus de la prévôté de Sens, 1256).
- 4¹. 1263, juin. Vente passée devant l'official de Paris par Philippe de Linais, chevalier, aux chanoines et aux marguilliers de la chapelle royale de Paris de trois muids de froment à percevoir sur les moulins de Linais au prix de 300 livres parisis, soit

240 l.p. pour le vendeur et 60 l.p. pour le cinquième denier dû au roi. — Original scellé.

Confirmation de cette vente par Louis IX : Arch. Nat. K 31, n° 17.

- 4². 1265, décembre. Vente passée devant l'official de Paris par Philippe de Linais, chevalier, et Pétronille, sa femme, aux chanoines et aux marguilliers de la chapelle royale de Paris, d'un demi-muid de froment sur les moulins de Linais, au prix de 25 l.p. et 6 l. 4 s. pour le cinquième denier dû au roi. — Original jadis scellé.
5. 1265, juillet. Acte passé devant l'official de Paris par Philippe de Linais, chevalier, et Pétronille sa femme, pour que quiconque tiendra leurs moulins de Linais à ferme, verse chaque année trois muids de froment aux chanoines et aux marguilliers de la chapelle royale de Paris. — Deux pièces scellées.
6. 1271, décembre. Philippe III fonde la chapelle Saint-Louis à la chapelle royale de Paris (avec deux autres actes du même, février 1283 et juin 1286). — Imprimé, 13 exemplaires cotés 6^A à 6^M.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 15-16.
7. 1275, septembre. Philippe III accorde aux chapelains de la chapelle royale de Paris, une distribution de pain, de vin, de chandelles et d'argent, lorsque le roi est à Paris. — Imprimé, 1 exemplaire (avec à la suite l'acte de Philippe III de février 1281 sur la donation des offrandes à la Sainte-Chapelle).
Original : Arch. Nat. K 34 n° 8.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 16.
8. 1278, mai. Philippe III constitue à la chapelle royale de Paris 700 l.p. de rente sur les revenus de l'arche du Grand-Pont et sur le tonlieu des Halles de Paris. — Copie collationnée, 5 mars 1547.
Original : K 34 n° 20.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 16-17 (date de juin 1278).
9. *Idem.* — Copie collationnée, 4 janvier 1518.
10. 1283 n.st., février. Philippe III assigne 60 s.p. de complément de revenu pour la chapelle Saint-Louis. — Copie collationnée, 27 février 1547 n.st.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 18.
11. *Idem.* — Copie collationnée, 22 février 1663.
12. 1286, juin. Philippe IV le Bel assigne un complément de revenu de 10 l.p. au sous-chapelain de la chapelle Saint-Louis. — Copie collationnée, 30 juillet 1563.
13. 1289, décembre. Guillaume, archevêque de Rouen, et Guillaume, évêque d'Auxerre, exécuteurs pour la levée de la décime sur les bénéfices ecclésiastiques accordée au roi Philippe le Bel pour les affaires d'Aragon et de Valence, invitent les collecteurs à ne pas lever la décime sur les chapelains des chapelles royales,

conformément à l'exemption que leur a accordée le roi. — Original scellé (fragments).

14. 1289, décembre. Philippe IV fonde la chapelle Saint-Clément.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 18-20.
14^A. Copie collationnée, 8 février 1644.
14^B à 14^H. Imprimé (7 exemplaires).
15. 1290, décembre. Grégoire de *Mellento*, maître chapelain du Roi, d'une part, et Jean de *Verberia*, Pierre de *Sanesio*, Gautier, G. de *Lyssiaco* et Jean *Aloudi*, principaux de la chapelle royale, d'autre part, notifient l'accord intervenu entre eux et reconnaissent le droit du chapelain à la double perception des fruits et des revenus par le maître chapelain. — Original jadis scellé.
16. 1291, 2 juin. Pierre, évêque de Senlis, conservateur des privilèges de l'Université de Paris, annule la sentence d'excommunication portée par maître Eustache de *Grandicuria*, archidiacre d'Ouche au diocèse d'Evreux, jadis son délégué, contre Jean de *Vanaisi*, chapelain de la chapelle du Palais, en vertu du privilège des chapelains de ne pouvoir être excommuniés. — Original jadis scellé.
17. 1291, septembre. Philippe IV fonde la chapelle Saint-Blaise.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 21-23.
17^A. Copie collationnée, XVIIe s.
17^B. Autre copie manuscrite, XVIIe s. [1673.]
17^C. Imprimé.
18. 1301, octobre. Philippe IV fonde la chapelle des saints Nicolas et Louis.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 23-24.
18^A. Copie collationnée, XVIIe s. [1673.]
18^B à 18^O. Imprimé (14 exemplaires).
19. 1313, mai. Philippe IV fonde la chapelle des saints Michel et Louis. — Original scellé de cire verte sur lacs de soie vert et rouge.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 27-28.
- 19bis. 1318 n.st., janvier. Philippe V le Long accorde au chapelain de la chapelle fondée dans la chapelle royale par Galeran *Brito*, concierge du Palais, la maison sise sous la cuisine de la bouche du roi. — Original scellé de cire verte sur lacs de soie vert et rouge.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 30-31.
20. 1317, 17 avril. Philippe V le Long ordonne que le trésorier de la chapelle du Palais reçoive chaque année 40 l.p. aux échiquiers de Rouen pour le luminaire et les autres dépenses liées au service du culte. — Copie XVIIe s.
Original : Arch. Nat. K 40 n° 10.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 31-32.

21. [1318, juin -1320] État des revenus des prébendes des chapelains de la chapelle du Palais avant la fondation de cinq nouvelles prébendes par Philippe le Bel et Philippe le Long, dressé en vue d'obtenir les revenus complémentaires nécessaires pour assurer aux nouvelles prébendes le même revenu qu'aux prébendes plus anciennes. — 1 pièce parchemin.
22. 1318, juin. Fondations en faveur de la chapelle du Palais par Philippe V. Il fonde en particulier cinq nouvelles prébendes, dont quatre en exécution des dispositions du testament de son père, et constitue des sous chapelains auprès des trois principaux chapelains établis de marguilliers. — Deux pièces (copie collationnée, XVIIe s. ; imprimé, avec trois actes de 1318, 1327 et 1331).
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 33-42.
23. 1319, 8 juillet, et 1320 n.st., mars. Première et seconde fondation de la chantrerie par Philippe V. — Deux exemplaires imprimés.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 43-47.
24. 1320 n.st., mars. Seconde fondation de la chantrerie par Philippe V. — Original jadis scellé.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 44-47.
25. 1320, juin. Assignation de revenus à la chantrerie par Philippe V. — Deux exemplaires imprimés.
Original : voir n° 26.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 47-48.
26. 1320, juin. Assignation de revenus à la chantrerie par Philippe V. — Original jadis scellé.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 47-48.
27. 1430, 12 mars. Henri VI, roi d'Angleterre et de France, vidime les actes délivrés en 1321, 1326 et 1327 par Charles IV le Bel en faveur de la chapelle du Palais. — Original scellé sur cordons vert et bleu (deux pièces de parchemin réunies par les cordons du sceau).
28. 1322, 30 septembre. Charles IV établit les Carmes de Paris, chapelains perpétuels de la chapelle du Palais, pour la fête de l'Invention de la sainte Croix. Imprimé.
Original : Arch. Nat. K 40 n° 45.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 49.

L 618^B

Pièces 29 à 68

Privilèges et autres pièces classées par ordre chronologique (suite)

29. 1329 n.st., janvier. Philippe VI fonde deux chapelles en exécution des dispositions testamentaires de Charles IV. — Original scellé sur lacs de soie rouge et vert.
30. *Idem.*
31. 1339, juillet. Philippe VI fonde la chapelle Saint-Venant. — Copie collationnée sur parchemin, 1741.
Original : Arch. Nat. K 42 n° 46.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 53-55.
32. *Idem.* — Quatre exemplaires imprimés.
33. 1344, 12 janvier. Foulque, évêque de Paris, interdit à son official de poursuivre un clerc de la chapelle du palais accusé d'homicide, en vertu du privilège de juridiction du trésorier de la chapelle. — Original jadis scellé.
34. 1367, 30 juillet. — Vidimus de l'acte de fondation de deux chapelles par Philippe VI (1329 n.st., janvier ; cf. n° 29) par le prévôt de Paris. Scellé.
35. 1328. Copie des clauses du testament de Charles IV, roi de France, relatives à la fondation de quatre chapelles. — Copie collationnée contemporaine.
36. 1380, 20 octobre. Vidimus du testament de Charles V (octobre 1374) par le prévôt de Paris. — Jadis scellé.
37. 1386 n.st., janvier et février. Compte de la dépense faite par le bailli de Langennerie en Orléanais, à cause de la chasse de six truies données par le roi aux chapelains de la chapelle du Palais, seigneurs de Langenerie. — Original parchemin.
38. Texte du serment que devaient prêter le trésorier, le chantre, les chanoines, les chapelains et les clercs de la Sainte-Chapelle. — Une page sur parchemin, ornée, extraite d'un registre ?
- 38bis. XIV^e siècle. Énoncé des clauses que doivent respecter les chapelains de la Sainte-Chapelle. — Une pièce parchemin.

39. 1407, juin. Statuts de Charles VI, roi de France, relatifs au début et à la fin des heures canoniales. — Copie collationnée, 4 août 1729.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 72-74.
40. 1410, 3 octobre. Louis de Bar, cardinal-prêtre de la basilique des Douze-Apôtres, vidime et confirme les lettres de Charles VI, roi de France, de septembre 1409, confirmant les privilèges accordés par Benoît XIII pour établir la Sainte-Chapelle en église collégiale. — Scellé de cire rouge.
Le sceau est moulé dans la collection Douët d'Arcq sous la référence D 6199, mais l'acte est faussement daté dans le catalogue de novembre 1409.
41. 1410, octobre. Charles VI prescrit que la charge de trésorier de la chapelle royale du Palais ne doit être confiée qu'à un prêtre. — Imprimé (suivi de la confirmation par le pape Jean XXIII et le concile de Constance, 17 août 1415).
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 76-78.
42. 1412 n.st., février. Vidimus par notaires du vidimus du cardinal Louis de Bar (cf. n° 40). — Original parchemin.
43. 1417, 22 juin. Constitution par le prévôt des marchands et les échevins de Paris d'une rente en faveur des chanoines de la Sainte-Chapelle. — Original jadis scellé du sceau du prévôt de Paris.
44. 1422, 24 avril. Testament de Nicole Chaneton, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Original parchemin.
45. 1428 n.st., 4 février. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, o.s.a., juge et conservateur des privilèges de la Sainte-Chapelle, excommunie Henri d'Estrehan, cité pour répondre devant le trésorier de la Sainte-Chapelle. — Original jadis scellé.
46. 1444, 15 septembre. Extrait des registres de la Chambre des Comptes, de l'arrêt du Parlement rendu le 7 septembre 1423 au sujet de l'accord conclu entre les chanoines de la Sainte-Chapelle d'une part, le prévôt des marchands et les échevins de Paris d'autre part, pour réduire à 50 l.p. le montant de la rente de 100 l.p. constituée en faveur des chanoines. — Original parchemin.
47. 1436, 24 avril. Philippe de Reully, trésorier de la Sainte-Chapelle, atteste que Jean Michel, prêtre du diocèse de Troyes, a reçu les ordres mineurs, et qu'il a été envoyé à l'évêque de Paris pour être ordonné sous-diacre, diacre et prêtre au titre de la Sainte-Chapelle. — Original jadis scellé.
48. 1447, 26 mai. Arrêt du Parlement de Paris, relatif au procès entre le trésorier et les chanoines de la Sainte-Chapelle d'une part, et le duc de Bourgogne, pour le paiement des arrérages d'une rente assise sur les revenus de la prévôté de Saint-Quentin en Vermandois. — Original jadis scellé.

- 49 à 54. 1448. Procès entre la Sainte-Chapelle et l'Université de Paris : pièces de procédure.
55. 1449. Billet d'absolution accordé à Jean Pascal et Martine sa femme, en vertu de l'indulgence accordée par le pape Eugène IV aux bienfaiteurs de l'abbaye Notre-Dame de la Colombe au diocèse de Chartres.
- 55bis. 1480, 24 juillet. Quittance d'une somme de 60 l.p. au titre de la rente annuelle de 50 l.p. que la Sainte-Chapelle doit recevoir sur la ville de Paris. — Original scellé.
56. S.D. (XVe s.) État des chapelles de la prévôté et vicomté de Paris qui sont de fondation royale et dont la collation appartient au trésorier de la Sainte-Chapelle. — Deux pièces parchemin cousues.
57. 1486, 30 juin. Vidimus délivré par le prévôt de Paris des lettres de Charles VIII du 24 février 1484 n.st. réservant au trésorier de la Sainte-Chapelle la collation des chapellenies de la prévôté et de la vicomté de Paris.
58. 1519, 29 août. Collation de la chapelle Saint-Michel à Jean du Mesnil, prêtre.
59. 1521 n.st., janvier. Réformation de la Sainte-Chapelle par François I^{er}. — Copie collationnée, XVIIe s.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 92-101.
60. 1521, 15 octobre. Opposition formulée par Jean Colert, prêtre, official de François de l'Estanges trésorier de la Sainte-Chapelle, contre la prétention de François, évêque de Paris, de célébrer à la Sainte-Chapelle en habits pontificaux.
61. 1550, 14 novembre. François, cardinal de Tournon, transmet aux trésorier et chanoines de la Sainte-Chapelle les indulgences pour le Jubilé accordées par le Pape à la Sainte-Chapelle.
Document conservé au Musée de l'Histoire de France sous la cote AE II 631.
62. 1552 n.st., 11 février. Henri II, roi de France, prescrit la lecture, la publication et l'enregistrement des rescrits et des indults apostoliques accordés à la Sainte-Chapelle. — Expédition jadis scellée.
63. *Idem*.
64. 1566, 7 août. Deux extraits des registres du Parlement, reconnaissant aux trésorier, chanoines et chapelains de la Sainte-Chapelle, en leur qualité de domestiques ordinaires du Roi, le droit de *committimus*.
Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 106-108.
65. 1621, avril. Confirmation des privilèges de la Sainte-Chapelle par Louis XIII, roi de France. — Copie collationnée, 23 novembre 1621.

66. 1623, 22 février. François de Gondi, archevêque de Paris, déclare qu'il n'entend pas que l'érection de l'évêché de Paris en archevêché porte aucun préjudice aux droits et privilèges de la Sainte-Chapelle. — Copie collationnée sur une autre copie, 1^{er} avril 1666.
67. 1682, 20 juin. Main-levée prononcée par la Chambre des comptes, de la saisie de la fief-ferme de Clopée prononcée aux dépens des trésorier et chanoines de la Sainte-Chapelle.— Extrait d'un registre de la Chambre des comptes, 23 juin 1682.
68. 1680. « *Extraits fidels et authentiques de plusieurs chartres, titres et arrests, dont Messire Claude Auvry, Conseiller du Roi en ses Conseils, et ancien Evesque de Constance [sic] se sert, pour faire voir en sa qualité de Tresorier de la Sainte-Chapelle de Paris, les Droits de Superiorité, d'Authorité, et la pleine et entiere Jurisdiction qu'il a dans la Sainte-Chapelle Royale du Palais à Paris, et dépendances... à Paris, 1680* ». Un recueil imprimé, 33 f.

L 619

Pièces 1 à 50 Bulles pontificales

1. 1236, 16 septembre. Grégoire IX accorde au roi de France de pouvoir continuer à faire célébrer les offices dans les chapelles royales, même en cas d'interdit sur le royaume. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, I, n° 397.
2. 1244, 24 mai. Innocent IV accorde au roi de France que nul ne puisse, sans mandat spécial du Siège apostolique, encourir les sentences d'excommunication, de suspension ou d'interdit, s'il est attaché à la chapelle royale de Paris. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, I, n° 493. — cf. Berger, *Registres d'Innocent IV*, n° 717. Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 2-3.
3. 1244, 24 mai. Innocent IV mande à l'abbé de Saint-Denis de ne pas laisser porter atteinte aux indulgences et aux privilèges accordés au roi de France par le Siège apostolique. — Original bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, I, n° 494. — cf. Berger, *Registres d'Innocent IV*, n° 718.
4. 1289, 8 octobre. Vidimus de la bulle précédente par Jean, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Cécile. — Original jadis scellé.
5. 1244, 3 juin. Innocent IV accorde au roi de France des indulgence pour tous ceux qui visiteront la chapelle royale de Paris : une année si la visite a lieu le jour de la présentation des reliques, cent jours si la visite a lieu dans les huit jours qui suivent, une année si la visite a lieu le jour de la Passion ou de la fête de la translation de la couronne d'épines, et quarante jours si la visite a lieu un vendredi.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, I, n° 496.
6. 1244, 2 octobre. Vidimus de la bulle précédente par Guillaume, évêque de Paris, et Adam, évêque de Senlis. — Original jadis scellé ; reste le sceau de l'évêque de Senlis.
7. *Idem*. — Les deux sceaux subsistent.
Note : les pièces 5, 6 et 7 sont cousues ensemble.
8. 1246, 6 novembre. Innocent IV accorde au roi de France des indulgences pour ceux qui visiteront la chapelle royale de Paris : une année pour ceux qui la visiteront le

jour de la dédicace et l'anniversaire de celle-ci, cent jour pour chaque jour de visite dans l'octave de la dédicace.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, I, n° 593.

9. 1246, 6 novembre. Innocent IV accorde au roi de France une indulgence d'une année pour ceux qui visiteront la chapelle royale de Paris le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, I, n° 594.

10. 1248, 27 mai. Eudes [de Châteauroux], évêque de Tusculum, légat du Siège apostolique, accorde une indulgence de un an et quarante jours à ceux qui visiteront la chapelle du Palais le jour de la fête de sa dédicace ou dans l'octave de celle-ci. — Original jadis bullé.

11. 1249 n.st., [entre le 1^{er} et le 3] avril. Confirmation de l'acte précédent par les archevêques de Bourges, Sens, Rouen, Tours et Tolède, et par les évêques de Laon, Soissons, Amiens, Senlis, Langres, Chartres, Orléans, Meaux, Bayeux, Évreux et Apros, présents lors la dédicace par Eudes de Châteauroux, ainsi que par l'archevêque de Reims qui n'a pu être présent et n'est arrivé que le lendemain. — Original jadis scellé ; restent les sceaux des évêques de Bayeux, Orléans, Amiens et Langres.

12. 1265, 25 octobre. Clément IV aux chapelains de la Sainte-Chapelle : il approuve les indulgences accordées par l'évêque de Tusculum et par les archevêques et évêques qui ont assisté à la dédicace. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, II, n° 1356. Cf. E. Jordan, *Registres de Clément IV*, n° 1847.

13. 1265, 25 octobre. Clément IV accorde une indulgence de un an et quarante jours à ceux qui visiteront la chapelle du palais le jour de la fête de sa dédicace ou dans l'octave de celle-ci. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, II, n° 1357. Cf. E. Jordan, *Registres de Clément IV*, n° 1848.

14. 1273, 23 mars. Grégoire X commet aux abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés l'exécution de la bulle en faveur du roi de France (n° 15). — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, II, n° 1495. Cf. J. Guiraud, *Registres de Grégoire X*, n° 156. Voir aussi J 690 n° 132 (2) et (5).

15. 1273, 23 mars. Grégoire X accorde à Philippe III, roi de France, que les clercs attachés à son service puissent percevoir les fruits de leurs bénéfices même s'ils ne résident pas. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, II, n° 1494. Cf. J. Guiraud, *Registres de Grégoire X*, n° 155. Voir aussi J 690 n° 132 (4) et (6).

16. 1278, 19 septembre. Nicolas III accorde à Philippe III, roi de France, les indulgences accordées par Innocent IV à ceux qui visitent en certaines occasions les chapelles royales. — Original bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, II, n° 1596. Cf. J. Gay, *Registres de Nicolas III*, n° 144. Voir aussi n° 19.

17. 1286, 6 novembre. Honorius IV accorde à Philippe IV, roi de France, l'exemption de certaines décimes et procurations pour les chanoines et les chapelains de la chapelle royale de Paris. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, II, n° 1788. Cf. M. Prou, *Registres d'Honorius IV*, n° 658.
18. 1322, 15 novembre. Vidimus de la bulle précédente par l'official de Paris. — Original scellé.
19. 1278, 19 septembre. Même bulle que le n° 16 (voir *supra*). — Original jadis bullé.
20. 1300, 5 février. Boniface VIII accorde deux années d'indulgence à tous ceux qui participeront à la translation du chef de saint Louis de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle ; cent jours d'indulgence pour ceux qui se rendront à la chapelle dans les huit jours qui suivront la translation, et une année et quarante jours pour ceux qui s'y rendront le jour anniversaire de la translation. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, II, n° 2126.
21. 1304, 18 avril. Benoît XI accorde à Philippe IV, roi de France, l'exemption de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens pour la chapelle royale de Paris et ceux qui la desservent. Il accorde aussi aux chanoines, chapelains et clercs de pouvoir percevoir les revenus de leurs bénéfices même s'ils ne résident pas. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, II, n° 2217. Cf. Ch. Grandjean, *Registres de Benoît XI*, n° 1251. Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 24-25.
22. 1492, 25 juin. Copie collationnée de la bulle précédente.
23. 1306, 4 janvier. Clément V accorde cinq années et cinq fois quarante jours d'indulgence à tous ceux qui participeront à la translation du chef de saint Louis de Saint-Denis à la chapelle royale de Paris, et une année et quarante jours à ceux qui s'y rendront le jour anniversaire de la translation, ou le jour de la fête de saint Louis, ou dans l'octave de ces fêtes. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2246.
24. 1306, 17 mai. Les archevêques de Reims, Sens et Narbonne, les évêques de Soissons, Laon, Beauvais, Senlis, Noyon, Chalons, Amiens, Thérouanne, Cambrai, Chartres, Paris, Orléans, Meaux, Maguelonne, Langres, Évreux, Coutances et Lisieux, accordent un an et vingt jours d'indulgence à tous ceux qui participeront à la translation du chef de saint Louis de Saint-Denis à la chapelle royale de Paris, ainsi qu'à ceux qui s'y rendront le jour anniversaire de la translation, ou le jour de la fête de saint Louis, ou dans l'octave de ces fêtes. — Original scellé.
25. 1306, 6 novembre. Clément V accorde deux ans d'indulgence à ceux qui se rendront à la chapelle royale de Paris le jour de la fête de saint Louis ou le jour de la

translation du chef, et deux fois quarante jours à ceux qui s'y rendront dans l'octave de ces fêtes. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2286. Cf. *Reg. Clementis V*, n° 1191.

26. 1312, 29 avril. Clément V au trésorier et au chapitre de la chapelle royale de Paris. Il confirme les indulgences accordées par plusieurs prélats au moment de la translation du chef de saint Louis. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2433. Cf. *Reg. Clementis V*, n° 7878.

27. 1312, 29 avril. Clément V mande aux abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés de ne pas laisser porter atteinte aux privilèges du trésorier et du chapitre de la chapelle royale de Paris. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2432. Cf. *Reg. Clementis V*, n° 7877.

28. 1312, 20 octobre. Vidimus de la bulle précédente par l'official de Paris. — Original scellé.

29. *Idem.* — Original jadis scellé (reste un fragment).

30. 1317, 13 août. Jean XXII accorde à Philippe VI, roi de France, l'exemption des décimes et des procurations des nonces et des légats pour les chanoines et les chapelains de la chapelle royale de Paris. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2537. Cf. G. Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, n° 4739.

31. 1317, 13 août. Jean XXII accorde à Philippe VI, roi de France, que nul ne puisse encourir les sentences d'excommunication, de suspension ou d'interdit s'il est attaché à la chapelle royale de Paris, sauf sur mandat spécial du Siège apostolique. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2522. Cf. G. Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, n° 4733.

32. 1317, 13 août. Jean XXII accorde au roi de France de pouvoir continuer à faire célébrer les offices dans les chapelles royales, même en cas d'interdit sur le royaume. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2524. Cf. G. Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, n° 4729.

33. 1317, 13 août. Jean XXII accorde un an et quarante jours d'indulgence aux pèlerins du royaume de France qui visiteront la chapelle royale de Paris le jour de la translation du chef de saint Louis et dans son octave, et deux ans et deux fois quarante jours pour les pèlerins qui ne sont pas du royaume de France, aux mêmes conditions. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2517. Cf. G. Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, n° 4703.

34. 1317, 13 août. Jean XXII accorde à Philippe VI, roi de France, l'exemption de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens pour la chapelle royale de Paris et ceux qui la desservent. Il accorde aussi aux chanoines, chapelains et clercs de pouvoir percevoir les revenus de leurs bénéfices même s'ils ne résident pas. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2542. Cf. G. Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, n° 4687.
35. 1358, 10 juin. Vidimus de la bulle précédente par l'official de Paris. — Original jadis scellé.
36. 1492, 25 juin. Copie collationnée de la bulle ci-dessus n° 34.
37. 1317, 13 août. Jean XXII commet l'évêque de Meaux et les abbés de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis pour l'exécution de la bulle ci-dessus n° 34. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2543.
38. 1320, 5 août. Jean XXII autorise le trésorier de la chapelle royale de Paris à exercer la juridiction sur le portier, le concierge, le jardinier et deux gardiens de nuit du Palais, ainsi que sur les familiers des chanoines de la chapelle, pour les actes commis dans les murs de ce palais. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2592. Cf. G. Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, n° 11874. Édition : Morand, 1790, *Pièces justificatives*, p. 48.
- 38bis. Transcription et traduction imprimées de la bulle précédente (deux exemplaires).
39. 1324, 27 mai. Jean XXII mande à l'abbé de Saint-Denis, au doyen de Chartres et au trésorier d'Évreux de ne pas laisser porter atteinte aux privilèges du trésorier et du chapitre de la chapelle royale de Paris. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 2685. Cf. G. Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, n° 19632.
40. 1339, 7 octobre. Copie collationnée de la bulle de Jean XXII ci-dessus n° 34, et de la bulle de Benoît XII délivrée à Philippe VI, roi de France, pour le même objet, le 18 avril 1335. — Original, fragment de sceau.
41. 1384, 13 mai. Clément VII accorde à ceux qui visiteront la chapelle royale de Paris le Vendredi ou le Samedi Saint ou le jour de Pâques, et qui apporteront leur aide à cette chapelle, les mêmes indulgences que celles accordées par les pontifes romains aux visiteurs de l'église du Latran pour la veille ou le jour de la fête de saint Jean-Baptiste. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3149.
42. 1381, 25 mai. Vidimus de la bulle de Jean XXII ci-dessus n° 31 par l'official de Paris. — Scellé.

43. 1384, 25 août. Clément VII commet à l'évêque de Paris et aux abbés de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis de ne pas laisser porter atteinte au privilège dont bénéficient les chanoines, les chapelains et les clercs de la chapelle royale de Paris de pouvoir percevoir les revenus de leurs bénéfices même s'ils ne résident pas. — Original jadis bullé.

B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3153.

44. 1384, 21 décembre. Clément VII dispense le trésorier, les chanoines et les autres clercs de la chapelle royale de Paris titulaires d'une église paroissiale ou d'un bénéfice avec charge d'âmes, de l'obligation de se rendre personnellement au synodes diocésains. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3158.
45. 1384, 26 août. Clément VII mande à l'évêque de Chartres d'unir à la trésorerie de la chapelle royale de Paris, deux ou trois bénéfices séculiers *sine cura* à la collation du roi de France. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3155.
46. 1384, 26 août. Clément VII mande à l'évêque de Chartres d'unir à la trésorerie de la chapelle royale de Paris, un bénéfice *cum cura* à la collation du roi de France. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3154.
47. 1385, 7 octobre. Vidimus de la bulle ci-dessus n° 44 par l'official de Paris. — Jadis scellé.
48. 1395, 22 septembre. Benoît XIII mande à l'évêque de Coutances d'unir l'église paroissiale de Picauville à la chapelle royale du palais de Paris, et d'instituer dans cette église deux vicaires permanents dont le droit de patronat appartiendra respectivement au trésorier et aux chanoines de la chapelle. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3217.
49. 1415, 17 août. Le Concile de Constance reconnaît la valeur de la bulle délivrée par Jean XXIII le 21 février 1413, et confirmant les privilèges accordés par le roi Charles VII au trésorier de la chapelle royale de Paris. — Original jadis bullé.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3283.
50. 1551, 6 février. Jules III accorde aux maîtres en théologie de l'Université de Paris le privilège de pouvoir exclure les bacheliers, les licenciés et les maîtres en théologie qui se seront rendus coupables de propositions hérétiques ou scandaleuses. — Copie collationnée, 30 avril 1551 a.st.

L 620

Pièces 1 à 58 Reliques. Mobilier. Archives.

1. 1415, 12 mars. Vidimus délivré par le prévôt de Paris, de l'authentique délivrée en juin 1247 par l'empereur Baudouin II pour les reliques de la Passion. — Scellé.
2. Édition imprimée de l'acte de Baudouin II de juin 1247.
3. Traduction de l'acte de Baudouin II, XVIe s.
4. 1257, 25 août. Th[omas], archevêque de Reims, et le chapitre cathédral, adressent à Louis IX, roi de France, une relique de saint Nicaise. — Copie XVIIe.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 19 p. 295 [une ligne n'a pas été transcrite, de sorte que Vidier attribue l'acte à l'abbaye de Saint-Nicaise].
5. 1318, 5 août. L'abbé et le chapitre de Saint-Exupère de Corbeil adressent au chapitre de la chapelle royale du Palais une petite relique (« *portionem modicam* ») de saint Exupère. — Original parchemin scellé.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 56 p. 321.
6. 1363, 6 août. Reçu par Marie, fille du roi de France, d' « un écrin de bois peint de blanc semé de fleurs d'orferre de leton » ayant appartenu à Jeanne de Boulogne reine de France, et contenant des pièces de monnaie et d'orfèvrerie. — Original parchemin jadis scellé.
7. 1367 n.st., 18 janvier. Charles IV, empereur, adresse à Charles V, roi de France, une dent de Charlemagne précédemment conservée à Aix-la-Chapelle. — Original parchemin scellé.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 73 p. 339.
8. 1385, 20 octobre. Pierre, abbé, et le couvent de Saint-Saturnin de Toulouse, remettent au roi de France, à sa demande, quelques reliques de saint Jacques le Majeur. — Original parchemin scellé.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 84 p. 345.
9. 1405, 29 mai. Mandement de Charles VI au bailli de Cotentin ou à son lieutenant, de contraindre *Macelucas*, qui se disait sous-collecteur pontifical au diocèse de Coutances, à révoquer les sanctions qu'il avait portées contre le trésorier et les chanoines de la Sainte-Chapelle. — Original scellé sur simple queue (un fragment subsiste).

- 9bis [pièce intégrée en 1919]. [1487], 24 septembre. Lettre close du roi de France adressée au trésorier, au chantre et aux chanoines de la Sainte-Chapelle, avec la clé des reliques, afin que celles-ci soient présentées à l'ambassadeur du roi de Hongrie. — Original.
10. 1505 n.st., 20 février. Mandement de Louis XII aux gens de ses comptes, à la demande des marguilliers de la Sainte-Chapelle, de remplacer le bénitier d'argent qui leur a été dérobé. — Copie collationnée, 3 mars 1505 n.st.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 120 p. 369.
11. 1518. Requêtes présentées par le chapitre de la Sainte-Chapelle à la Chambre des comptes, pour obtenir la comparution du bailli du Palais et du chevalier du guet, afin de réparer les dommages récemment survenus. — Trois pièces parchemins attachées (11¹ à 11³) et une chemise (11⁴).
12. 1549, 26 juillet. Lettre missive du roi de France adressée au trésorier et aux chanoines de la Sainte-Chapelle, leur ordonnant de remettre une portion de la Vraie Croix, de la couronne d'épines et de la robe de pourpre à l'évêque de Mâcon, grand aumônier de France. — Copie sur papier.
Cf. Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 136 p. 376 (procès-verbal du prélèvement extrait du registre LL 626).
13. 1562, 27 juin. Le chapitre de la Sainte-Chapelle s'engage, lorsqu'il aura été remboursé de tout ou partie des sommes représentant la valeur des reliquaires et bijoux du Trésor fondus sur l'ordre du roi, à réemployer cette somme sous forme de reliquaires et bijoux identiques, à l'exception du chef de François I^{er} dont la valeur doit leur rester acquise. — Original parchemin.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 147 p. 385.
14. 1575, 18 juin. Règlement du guet concernant le Palais, et en particulier la Sainte-Chapelle. — Un double feuillet papier.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 166 p. 394.
- 15 et 15bis. 1575, septembre. Lettre patente de Henri III, roi de France, notifiant qu'il a été procédé au prélèvement d'un morceau de la Vraie Croix pour le placer dans un nouveau reliquaire. — Copies sur papier, XVIIe ou XVIIIe s.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 167 p. 395.
- 15ter. 1577 n. st., 23 février. Procès-verbal de l'enlèvement de cinq rubis des reliquaires de la Sainte-Chapelle, d'une valeur de 780000 livres.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 170 p. 397.
16. 1587, 2 octobre. Arrêt du Parlement rendu en faveur de Philippe Gauthier, garde des portes du palais, contre Laurent Testu, chevalier du guet, ordonnant de fermer l'ouverture faite entre le mur du Palais et la salle basse de la maison dudit Gauthier, mais autorisant le guet à faire la garde dans l'échoppe située près de la grande porte du Palais, du côté de la Sainte-Chapelle. — Extrait sur papier.

- 17¹ à 17³. 1589, 14 juin ; 1589, 28 août ; 1590, 28 février. Quittances en faveur du trésorier et du chapitre de la Sainte-Chapelle. — Trois pièces parchemin (17¹) et papier (17² et 17³) attachées ensemble.
18. 1590, 27 mars. Requête au chapitre de la Sainte-Chapelle de remettre un don gratuit de 300 écus « pour ayder a l'entretenement des gens de guerre qui sont ordonnez pour la conservacion de cette ville » au lieu de l'argenterie et du don qui leur a été demandé. — Original papier.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 187 p. 408.
19. [1591, décembre]. Requête présentée par les chanoines de la Sainte-Chapelle pour qu'il soit pourvu à leurs besoins et qu'ils puissent être autorisés, à défaut d'autre « commodité et expédient », à aliéner une partie du Trésor. — 1591, 7 décembre. Décision du Conseil renvoyant la requête à la Chambre des comptes. — Deux pièces originales, papier et parchemin, attachées ensemble.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 194 p. 412.
20. 1630, 27-30 juillet. Procès-verbal des mesures prises par les commissaires de la Chambre des comptes à la suite de l'incendie des combles de la Sainte-Chapelle survenu dans la nuit du 26 au 27 juillet.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 279 p. 458.
21. 1630, 26 juillet. Relation de l'incendie des combles de la Sainte-Chapelle par Jean Gillot, lieutenant général civil et criminel au bailliage du Palais..
22. 1630, 30 juillet. Procès-verbal de la visite effectuée par Christophe Gamard, juré du roi pour les œuvres de maçonnerie, et Étienne Regnault, couvreur, à la suite de l'incendie des combles de la Sainte-Chapelle.
23. 1633, 16 juin. Procès-verbal de la visite faite par René Fleury, maître général des œuvres, à la suite des doléances présentées par le trésorier et les chanoines de la Sainte-Chapelle au sujet des travaux de réfection consécutifs à l'incendie des combles de la Sainte-Chapelle.
24. 1654, 3 mars. Procès-verbal de la correction effectuée par la Chambre des comptes sur certains comptes, pièces et mémoires relatifs aux travaux effectués à la Sainte-Chapelle.
25. 1672, 21 juin. Procès-verbal du prélèvement d'une portion de la Vraie Croix, destinée à être remise à la reine pour être placée dans un reliquaire destiné au duc d'Anjou (voir n° 47).
26. 1739, 9 avril – 1740, 9 avril. Inventaire des effets dépendant de la succession d'Antoine Bochart de Champigny, trésorier de la Sainte-Chapelle.

27. 1740, 4 avril. Inventaire particulier du Trésor de la Sainte-Chapelle conservé dans le revestiaire, dressé à l'occasion de la succession d'Antoine Bochart de Champigny, trésorier de la Sainte-Chapelle.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° XVII p. 220.
28. 1740, 30 août. Inventaire des reliques et reliquaires de la grande châsse.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° XVIII p. 231.
29. 1743, 6 septembre. Inventaire faisant procès-verbal de prise en charge des effets de la maîtrise de la Sainte-Chapelle par l'abbé de La Croix, maître des enfants de chœur ; mention de la prise en charge de ces effets par son successeur, 13 janvier 1745.
30. 1763, 23 juillet. Inventaire faisant procès-verbal de prise en charge des effets de la maîtrise de la Sainte-Chapelle par François Doriot, maître des enfants de chœur.
31. 1746, 29 août. Inventaire des ornements de la Sainte-Chapelle.
32. 1783, avril-mai. Inventaire des objets confiés à la garde des marguilliers.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° XIX p. 236.
33. 1749, 10 juin. Procès-verbal de l'extraction d'un fragment de la Vraie Croix pour l'Infante d'Espagne.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 419 p. 557.
34. 1783, avril-mai. Inventaire des effets de la chevècerie, dressé à l'occasion de la nomination d'Adrien-François Thomas comme chevècier.
Extrait publié par Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° XX p. 238.
35. 1783, 24 mai. Inventaire du Trésor de la Sainte-Chapelle conservé dans le revestiaire, dressé à la suite du décès de Nicolas de Vichy-Chamron, trésorier.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° XXI p. 239.
36. 1786, 16 mars. Récolement des effets de la chevècerie de la Sainte-Chapelle, à l'occasion de la nomination comme chevecier de Jean-Baptiste Lay.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 445 p. 573.
37. 1787. État des ornements pris en charge par Fournier, brodeur-chasublier de la Sainte-Chapelle et commis à la garde des ornements.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 447 p. 574.
- 38 et 39. 1789, 27 novembre. Récolement des reliques et reliquaires du trésor de la Sainte-Chapelle et de la grande châsse.
38. Trésor.
39. Grande châsse.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° XXII p. 241.

40. S.d. Extrait des indulgences accordées à ceux qui visitent l'église Saint-Jean-de-Latran. — Une pièce parchemin.
Pièce conservée par suite du privilège pontifical accordant aux pèlerins qui visitaient la Sainte-Chapelle le Vendredi Saint ou le Samedi Saint les mêmes indulgences qu'aux visiteurs de Saint-Jean-de-Latran.
41. S.d. Autre extrait des indulgences accordées aux visiteurs de l'église Saint-Jean-de-Latran. — Une pièce parchemin.
42. S.d. Supplique présentée par Guillaume Bourdin, prêtre du diocèse d'Évreux, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour obtenir l'indulgence jubilaire. — Une pièce parchemin.
43. S.d. (XVIIIe s.) « Catalogue des reliquaires et reliques de la Sainte-Chapelle de Paris ». — Une pièce parchemin.
44. S.d. (XVIIIe s.) « Explication du tableau qui est au dessus de la porte de la sacristie, dans le chœur de la Sainte-Chapelle ». Au dos : « mémoire pour M. l'abbé de Trouhay, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris ». — Une pièce papier.
45. S.d. (XVIIIe s.) « Plan de la basse Sainte-Chapelle, fait en (*blanc*) pour relever les tombes et agrandir le Chœur ».
46. 1672, 20 juin. Lettre de cachet du roi de France adressée à l'évêque de Coutances, trésorier de la Sainte-Chapelle, ordonnant de prélever une portion de la Vraie Croix et de la remettre à la reine pour être placée dans un reliquaire destiné au duc d'Anjou.
47. 1672, 24 juin. Claude Auvry, évêque de Coutances et trésorier de la Sainte-Chapelle, atteste le prélèvement d'une portion de la vraie Croix remise à la reine pour être placée dans un reliquaire destiné au duc d'Anjou.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 326 p. 491.
48. 1694, 1^{er} septembre. Lettre close du roi de France adressée au trésorier de la Sainte-Chapelle, ordonnant de montrer les reliques au roi d'Angleterre et à la reine.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 351 p. 511.
49. 1699, 13 février. Lettre de cachet du roi de France adressée au trésorier de la Sainte-Chapelle, ordonnant de montrer les reliques au nonce pontifical.
50. 1706, 22 septembre. Lettre close du roi de France adressée au trésorier de la Sainte-Chapelle, ordonnant de montrer les reliques au roi d'Angleterre.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 384 p. 533.

51. 1749, 7 mai. Lettre de cachet du roi de France adressée au trésorier de la Sainte-Chapelle, ordonnant de prélever un fragment de la Vraie Croix pour l'Infante d'Espagne.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 414 p. 554.
52. 1759, 28 mars. Lettre de cachet du roi de France adressée au trésorier de la Sainte-Chapelle, ordonnant de montrer les reliques aux dames de la suite de l'Infante, duchesse de Parme.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 423 p. 560.
53. 1760, 4 septembre. Lettre de cachet du roi de France adressée au trésorier de la Sainte-Chapelle, ordonnant de prélever un fragment de la Vraie Croix pour l'église paroissiale de Choisy.
Signalé : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 431 p. 564.
54. 1760, 10 septembre. Procès-verbal d'extraction d'un fragment de la Vraie Croix pour l'église paroissiale de Choisy.
Éd. : Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, n° 432 p. 564.
55. S.d. (XVIIIe s.) Inventaire des titres relatifs aux reliques et au Trésor de la Sainte-Chapelle (copie du registre LL 639). — Un cahier papier de 143 fol.
56. S.d. (XVIIIe s.) « Plan de la pièce et archives de la Sainte-Chapelle avec la disposition des armoires qui seront exécutées au dépens du Domaine ».
57. S.d. (XVIIIe s.) « Elevation des deux grand côtés de là pour les armoires de la pièce des Archives de la Sainte-Chapelle ».
58. S.d. (XVIIIe s.) « Elevation des deux bouts pour les armoires en forme de lambris des Archives de la Sainte-Chapelle ».

L 621

Pièces 1 à 8 Chapelle Saint-Michel

1. 1351, 16 juin. Jean, roi de France, ordonne aux maîtres de l'Hôtel de donner au chapelain de la chapelle Saint-Michel du Palais la limaison qu'il est d'usage de lui accorder lorsque le roi et la reine dînent ou soupent au Palais. — Vidimus du garde de la prévôté de Paris, 15 août 1351 (fragments du sceau).
2. 1434, 26 décembre. Accord entre le chapelain de la chapelle Saint-Louis à Paris, le trésorier et les chanoines de la Sainte-Chapelle, et le chapelain de Saint-Michel, sur une rente contestée sur une maison et ses dépendances au Clos des Vignes de l'Hôpital du Haut-Pas. — Copie imprimée.
3. 1441, 28 septembre. Provision de la chapelle Saint-Michel, pour cause d'échange, à Guillaume Vavasseur. — Original parchemin jadis scellé.
4. 1490 n.st., 24 février. Bail pour cinq ans de cinq quartiers de vignes au clos du Haut-Pas, passé par le chapelain de Saint-Michel. — Vidimus du garde de la prévôté de Paris, 1^{er} décembre 1506.
5. 1588, 10 août. Constitution de rente en faveur du chapelain de Saint-Michel par le trésorier et le chapitre de la Sainte-Chapelle. Paiement d'arrérages. — Deux pièces papier.
6. 1660, 10 janvier. Statuts de la confrérie de Saint-Michel-du-Mont-de-la-Mer et de Notre-Dame-de-Tombelaine ; approbation par le trésorier de la Sainte-Chapelle.
7. 1665, 22 février. Acceptation par la confrérie de Saint-Michel-du-Mont-de-la-Mer de la nomination faite par le trésorier de la Sainte-Chapelle de Nicolas Rossignol, chantre de la Sainte-Chapelle. — Imprimé.
8. (Vers 1780). Mémoire sur les prétentions des trésoriers de France relativement à un oratoire donnant dans la chapelle Saint-Michel, par Morand. — Imprimé.

Pièces 9 à 14⁴ Enfants de chœur

9. XVe s. Règlement des enfants de chœur. — Un cahier parchemin.

- 9². XVIIe s. Copie du précédent.
- 9³. Copie des précédents, collationnée du 12 mars 1518 ; un cahier parchemin.
10. 1517, 16 février. Procès-verbal de la visite effectuée par Antoine de Longueval, premier chapelain de la Sainte-Chapelle, de la maison des enfants de chœur. — Parchemin.
- 10bis. 1508, 3 novembre. 1509, 1^{er} février. 1510, 22 juillet. Procès-verbaux des visites effectuées par Gilles de Pontbrian, trésorier de la Sainte-Chapelle, de la maison des enfants de chœur.
11. 1510 a.st., 8 avril. Louis XII, roi de France, déclare que le maître de musique et le maître de grammaire des enfants de chœur sont du corps de la Sainte-Chapelle. — Copie collationnée, 31 mai 1518.
La date de Pâques est en 1510 le 31 mars, en 1511 le 20 avril : il est difficile de déterminer si l'acte est de 1510 ou de 1511 n.st.
12. 1514, 2 octobre. Extrait du règlement des enfants de chœur, délivré par la Chambre des comptes à la demande du maître de chant.
13. 1643, 30 juillet. Sentence rendue par le trésorier de la Sainte-Chapelle à la requête du maître de grammaire des enfants de chœur. Celui-ci obtient réparation puisque le règlement prescrivant au maître de musique, administrateur de la maison des enfants de chœur, de nourrir le maître de grammaire, n'a pas été appliqué. — Copie collationnée, 4 août 1643.
- 14 et 14². 1634, s.d. Mémoires de dépenses de la maison des enfants de chœur.
- 14³. S.d. (XVIIIe s.) Notes sur la maison des enfants de chœur.
- 14⁴. 1701, 27 juin. Ordre aux maîtres de la Sainte-Chapelle de produire les titres de propriété et les quittances des droits seigneuriaux de la maison des enfants de chœur pour la confection du Terrier du Roi. — Formulaire pré-imprimé.

Pièces 15 à 19 Parchemin

15. 1397, 31 mai. Compte de la recette et distribution du parchemin du 1^{er} juin 1396 au 31 mai 1397. — Original parchemin.
16. 1496, 21 juillet. Arrêt du Parlement relatif à la distribution de parchemin aux cours souveraines. — Copie collationnée, 15 septembre 1496.

17. 1529, 9 novembre. Provision de l'office de parcheminier à Antoine de Morpigni, maître juré du métier de parcheminier à Paris. — Original parchemin jadis scellé.
18. 1696, 6 mars. Provision de l'office de parcheminier à Guillaume Vallet. — Original parchemin, scellé sous papier.
19. 1658, 31 août. Arrêt du Parlement rendu entre Claude-Mathieu La Boude, parcheminier du Palais, et Louise *Thirinant* parcheminière du Roi, Claude Auvry trésorier de la Sainte-Chapelle et François Malle, au sujet d'une boutique de parcheminier établie au clos du Palais. — Copie collationnée.

Pièces 20 à 23 Comptes

20. 1315. Compte des recettes et dépenses tenu par Guy de *Lauduno*, trésorier de la Sainte-Chapelle, de la Saint-André 1314 à la Chandeleur 1315. — Original parchemin.
21. 1382, 4 octobre. Quittance de 20 francs 4 sous délivrée par Jean Boulanger, prieur du couvent des Frères Prêcheurs, en faveur de Oudard, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Original parchemin scellé sur simple queue (seul subsiste un petit fragment du sceau).
22. 1363-1413. Écroues.
 - 22¹. 1413 n.st., 18 janvier. « Declaration d'aucunes escriptures faictes par les clerks de Maistre Jehan Queniart pour messieurs de la Sainte-Chapelle ».
 - 22². 1412., 30 mai. « Despense faicte en l'ostel de venerable homme maistre Pierre Le Dyerre chanoine de la Sainte Chapelle du Palais ».
 - 22³. 1412, 3 juillet. « Parties de la despense faicte... en l'ostel de Belier pour donner a disner a l'abbé de Chasteillon-sur-Saine et a ses gens ».
 - 22⁴. 1363, septembre. « C'est la vesselle portee au Roy a Germigny ».
 - 22⁵. 1384, décembre. « Partie des coz de l'Advent de Noel l'an mil CCC IIII^{xx} et quatre ».
 - 22⁶. 1411. Comptes du Carême.
23. 1387 n.st., 21 février. Quittance de 15 l.t. délivrée au nom d'Arnaud de Corbie, premier président du Parlement, concierge du Palais, en faveur de Clément Petit, chanoine de la Sainte-Chapelle, en raison de la vente de petites maisons ou ouvroirs situés dans la juridiction dudit concierge. — Original parchemin scellé sur simple queue (seul subsiste un petit fragment du sceau).

Pièces 24 à 30 Marguilliers

24. 1783, 22 janvier. Présentation et cautionnement d'Adrien-François Thomas, marguillier de la Sainte-Chapelle, nommé chevêcier par le trésorier. — Deux actes papiers.
25. 1784, 16 janvier. Cautionnement d'Adrien-François Thomas, Jean-Baptiste Lay (*Laïs*) et Jean-François Boulay, marguilliers de la Sainte-Chapelle.
26. 1783, 12 avril. Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Nicolas Vichy de Chamron, trésorier de la Sainte-Chapelle.
27. 1779, 26 août. Désignation de Jean-François-Simeon Paulinier, prêtre du diocèse de Bayeux, pour dire la messe d'entrée de la Chambre des comptes et en garder les ornements, en remplacement du sieur Ermel, chapelain de la Sainte-Chapelle, décédé. — Extrait collationné des registres de la Chambre des comptes.
28. 1786, 15 février-10 mars. Succession d'Adrien-François Thomas, chevêcier de la Sainte-Chapelle : procès-verbal d'apposition de scellés, comptes, main-levée. — Cinq pièces.
29. 1786, 13 mars. Cautionnement de Jean-Baptiste Lay (*Laïs*), chevêcier de la Sainte-Chapelle.
30. 1787, 17 mars. Apposition de scellé sur les effets de la Sainte-Chapelle, en application de l'arrêt du Conseil du 11 mars 1787.

Pièces 31 à 44

Successions exécutées par Hugues Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle

31 à 38. Succession de Catherine d'Artois, comtesse d'Aumale

31. 1362 n.st., 28 mars. Inventaire des bijoux de Jeanne de Boulogne, reine de France. — Une pièce parchemin.
32. 1368, 17 décembre. Inventaire des biens de Catherine d'Artois, comtesse d'Aumale. — Une pièce parchemin.
33. 1364, 15 octobre. 1366, 7 novembre. 1368, 12 septembre. Donations de Catherine d'Artois, comtesse d'Aumale, en faveur de sa fille Blanche de Ponthieu, comtesse d'Harcourt et d'Aumale. — Une pièce parchemin sur laquelle sont recopiées, à la suite, les trois donations.

34. 1367 n.st., 15 janvier. Estimation des moulins que Jeanne, reine de France, doit entretenir en qualité d'exécuteur des volontés de Catherine d'Artois, comtesse d'Aumale. — Une pièce parchemin.
35. 1368, 12 décembre. Jeanne, reine de France, commet maître Hugues Boileau (« *Boilliaue* »), son conseiller, pour dresser l'inventaire des biens qui lui sont échus de la succession de Catherine d'Artois, comtesse d'Aumale, sa tante, pour les mettre en vente et pour en recevoir le produit. — Original scellé sur simple queue (épaves du sceau).
36. 1375, 5 novembre. Charles V, roi de France, mande à Hugues Boileau, que la reine Jeanne de France avait en son vivant chargé de régler la succession de Catherine d'Artois, comtesse d'Aumale, de réparer les torts que la dite comtesse aurait commis envers le doyen et le chapitre de Noyelles. — Original parchemin jadis scellé sur simple queue (la queue manque).
37. [Après 1378, 6 février (mort de la reine Jeanne)]. Compte des dépenses effectuées par Hugues Boileau sur les 906 francs 2 sous et 11 deniers tournois que devait Jeanne, reine de France, pour le règlement de la succession de la comtesse d'Aumale. — Trois pièces de parchemin cousues à la suite.
38. Autre exemplaire du précédent compte. — Trois pièces parchemin cousues à la suite.

39 à 41. Succession de Jeanne de Ponthieu, comtesse de Vendômois

39. (Après 1375). Résumé du testament de la comtesse de Vendômois (« *Abreviatio testamentis domine comitisse de Vindocinio* »). — Une pièce parchemin.
40. 1375, 12 mai. Inventaire des biens de la comtesse de Vendômois. — Une grande pièce parchemin.
41. 1385, 23 août. Compte de la succession, établi par les exécuteurs : Pierre de Rony, chanoine de Paris, archidiacre de Brie ; Hugues Boileau, sous-aumônier du Roi ; Jean Goulain, docteur en théologie ; Thomas de Buhan, frère prêcheur, et Jean Croyse, prêtre, chapelain de Jeanne de Ponthieu. — Un gros rouleau de parchemin.

42 à 44. Autres successions

42. 1383, 7 mai. Succession de Hennequin Du Liège. Compte de la succession, établi par les exécuteurs : Hugues Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle, Thomas Le Courveur, archidiacre de Gournay, Guillaume Des Pins, docteur en décret, et Alips de *Wricourt*. — Un cahier de parchemin.

43. 1385, 21 octobre. Succession de Jean Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle. Compte de la succession rendu devant Hugues Boileau par les exécuteurs : Adam de Laon, abbé de Saint-Acheul d'Amiens, Guillaume Bélier, clerc du roi, et Jean Gilet, notaire public. — Un cahier de papier.
44. 1390, 14 avril. Succession de Louis d'Harcourt, vicomte de Chatellerault. Exécuteurs : Nicole Du Bois, évêque de Bayeux, Jean La Personne (?), clerc, et Hugues Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle. — Une pièce parchemin.

L 622

Pièces 1 à 11

Union de paroisses du diocèse de Coutances à la Sainte-Chapelle de Paris

1 à 10. Paroisse de Picauville ⁴

1. 1396, 7 octobre. Le trésorier et le chapitre de la Sainte-Chapelle constituent leurs procureurs Guillaume Bélier, Jacques Basin, Guillaume et Pierre Du Bois, Robert *Broutelli*, Pierre Lesage, Nicolas Tarnese et Jean Goujon, pour présenter à l'évêque et au chapitre de Coutances les lettres du roi Charles VI et du pape Benoît XIII leur accordant d'une part le droit de patronat sur la paroisse de Picauville, d'autre part l'union de cette paroisse à la Sainte-Chapelle et l'institution de deux vicaires, et pour en obtenir l'exécution. — Original parchemin jadis scellé.
2. 1396, 7 novembre. Enquête ordonnée par l'évêque de Coutances, pour apprécier la valeur des deux cures de Picauville et pour établir les deux portions accordées à la Sainte-Chapelle. — Un cahier papier.
3. 1398 n.st., 6 avril. Guillaume, évêque de Coutances, incorpore l'église de Picauville à la Sainte-Chapelle ; il institue dans cette église deux vicairies perpétuelles, dont le droit de patronat appartient au trésorier et au chapitre de la Sainte-Chapelle, et l'institution à l'évêque de Coutances ; il accorde à chaque vicaire la moitié des fruits de la paroisse. — Original scellé.
4. Copie moderne du précédent.
5. 1399, 8 septembre. Jean, archidiacre de Coutances, donne son approbation à l'union de l'église de Picauville à la Sainte-Chapelle. — Original scellé.
6. Copie moderne des n° 3 et 5.
7. 1425, 4 juin. Le garde du scel de la vicomté de Bayeux notifie que Jean Du Gripçon et Pierre Hernald, prêtres, qui prétendaient aux portions de la cure de Picauville, renoncent à leurs droits et consentent à l'union de la paroisse de Picauville à la Sainte-Chapelle. — Original parchemin jadis scellé.

⁴. Une ancienne chemise, qui provient du Bureau du triage des titres, regroupe les pièces 1 à 11 avec l'appréciation suivante : « *A conserver pour l'art diplomatique* ».

8. 1426, 13 mai. Accord devant l'échiquier de Normandie entre le trésorier et le chapitre de la Sainte-Chapelle, d'une part, Jean du Grippon et Pierre Hernauld, d'autre part. — Original parchemin jadis scellé.
9. 1506, 10 mai. Collation par Georges, cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, de la cure de Picauville à Jean Postel. — Original parchemin scellé.
10. 1505, 20 juin. Collation par Georges, cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, de la cure de Picauville à Guillaume Postel. — Original parchemin jadis scellé.

11. *Autres paroisses*⁵

11. 1322, 29 octobre. L'abbé de Sainte-Geneviève, à Paris, exécuteur des lettres du pape Jean XXII et du roi Charles IV accordant à la Sainte-Chapelle le droit de patronat sur les paroisses de *Lucheaire* (La Lucerne ? La Locherie ?), d'Aubigny et de Granville au diocèse de Coutances, commet pour leur exécution P., archidiacre de Caen au diocèse de Bayeux, le doyen et le chantre de l'église de Saint-Cloud au diocèse de Paris, le chantre et le chevêcier de l'église des Saints-Honorat-et-Étienne-des-Grès au diocèse de Paris, Herbert de *Amia*, chanoine de Laon, Thibaut de *Archa*, chanoine d'Avranches, et Jean Denis, chanoine de Bayeux. — Original parchemin scellé.

⁵. Pièce cotée à l'origine dans le « Bullaire ».

L 623

Pièces 1 à 37 Droit de régale

La chemise du Bureau des triages encore conservée en tête de cette liasse en résume ainsi la teneur : « Lettres patentes et autres pièces concernant le don fait à ce cy-devant chapitre du droit de régale, duquel il a été dépouillé en 1641, et en indemnité il lui fût donné l'abbaye Saint Nicaise de Rheims ». La mention « A anéantir » a été rayée et remplacée par la mention « Histoire », qui a assuré la conservation de ce dossier.

1 à 25. Concessions des revenus des évêchés en régale

- 1^A. XVIII^e s. Anciens inventaires des pièces relatives au droit de régale et à l'abbaye Saint-Nicaise (épaves).
- 1^B. 1438, 10 décembre. Concession pour trois ans du revenu des régales par Charles VII. — 1651, 18 avril. Arrêt du Conseil privé relatif à la provision par le roi de la chapelle Saint-Clément, à la Sainte-Chapelle, sans considération du droit de régale. — Cahier imprimé.
2. 1453 n.st., 19 mars. Autre concession pour trois ans du revenu des régales par Charles VII. — Copie collationnée, 31 juillet 1565.
3. 1452-1573. Transcription d'actes relatifs au droit de régale : concessions accordées pour trois ans par Charles VII (1453 n.st., 19 mars : cf. n° 2), et par Louis XI sa vie durant (1465, 14 septembre) ; arrêt du Parlement relatif au droit de régale du chapitre de Bayeux (1573, 29 janvier). — Copie XVI^e s.
4. 1465-1489. Transcription des concessions du revenu des régales accordées leur vie durant à la Sainte-Chapelle par Louis XI (1465, 14 septembre et 1476 n.st., 21 mars) et par Charles VIII (1483, 4 décembre et 1489, 20 novembre). — Un cahier, XV^e s.
5. 1483, 4 décembre. Concession sa vie durant du revenu des régales par Charles VIII. — Vidimus du prévôt de Paris, 22 mars 1494 n.st.
6. 1465, 14 septembre. Concession sa vie durant du revenu des régales par Louis XI. — Vidimus du prévôt de Paris, 14 août 1473.
7. 1483, 4 décembre. Concession sa vie durant du revenu des régales par Charles VIII. — Vidimus du prévôt de Paris, 15 juin 1547.

8. 1498, 12 juillet. Concession sa vie durant du revenu des régales par Louis XII. — Copie collationnée, 5 avril 1502 a.st.
9. 1475-1498. Concessions ou confirmations accordées par Louis XI (21 mars 1475), Charles VIII (4 décembre 1483, 20 novembre 1489 et 18 juillet 1494) et Louis XII (12 juillet 1498). — Copies collationnées, 25 janvier 1499 n.st.
10. 1514-1559. Concessions accordées par François Ier (18 mars 1515 n.st.), Henri II (11 novembre 1547) et François II (22 janvier 1560 n.st.). — Copies collationnées, 29 décembre 1586.
11. [1547, avant 31 juillet]. Requête présentée au roi par le trésorier et le chapitre de la Sainte-Chapelle, afin d'obtenir le renouvellement de la concession des régales. — Original avec mention de la suite réservée : « *Le contenu de la presente requeste a esté acordé par led. seigneur ausd. supplians a Saint-Moreau le dernier jour de juillet mil V^C XLVII* ».
12. 1547, 11 novembre. Concession des régales par Henri II. — Deux copies, XVIe et XVIIe s.
13. 1559, 30 mars. Arrêt de la Chambre des comptes en application des lettres accordées par François II à la Sainte-Chapelle. — Deux expéditions, XVIe s., et une copie, XVIe ou XVIIe s.
14. 1567 n.st., 20 février. Concession des régales par Charles IX. — Deux expéditions, XVIe s.
15. 1573, 29 janvier. Arrêt du Parlement relatif à la régale de l'évêché de Bayeux (cf. n° 3)⁶.
16. 1583, 27 mai. Henri III, roi de France, rappelle, contre les prétentions émises par la chambre des comptes de Rouen, que la connaissance des différends relatifs au droit de régale appartient au Parlement de Paris, que la reddition des comptes appartient à la Chambre des comptes de Paris, et que le revenu des régales a été accordé à la Sainte-Chapelle. — Deux expéditions.
17. 1588, 17 août. Arrêt du Conseil privé rappelant que la connaissance des affaires relatives au droit de régale est de la seule compétence du Parlement de Paris et de la chambre des comptes de Paris, et non des parlements et des chambres des comptes de province. — Copie collationnée, 27 juillet 1621.

⁶. Une note du XVIIe s. justifie la conservation de cette pièce dans la liasse : « Les chapelains perpétuels de la Sainte-Chapelle sont aussy en cause pour avoir le tiers des regalles de l'evesché de Bayeux etc., et les chapelains ordinaires pour le quart ».

18 à 21. Pièces de procédure relatives à la perception du revenu des régales par la Sainte-Chapelle.

18. 1598, 23 décembre. Arrêt du Parlement.

19. 1627 et s.d. Factum et argumentaire (deux pièces imprimées).

20. 1629, 26 juin. Arrêt de la Chambre des comptes.

21. 1632, 2 août. Arrêt de la Chambre des comptes.

22. 1634, janvier. Concession des régales par Louis XIII (le quantième manque, et en marge il est indiqué « *Projet* »).

23. 1641, décembre. Lettres patentes de Louis XIII, qui révoque la concession du revenu des régales précédemment accordée à la Sainte-Chapelle, afin de remettre ce revenu aux archevêchés et évêchés concernés, et qui unit à la Sainte-Chapelle, à titre de compensation, l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. — Extrait des registres du Parlement.

24. 1522-1545. Extraits des comptes des régales accordées à la Sainte-Chapelle.

25. 1744, décembre – 1755, avril. Procédure engagée contre Jean Le Fèvre, commis à la recette de la moitié des revenus de l'abbaye Saint-Nicaise de Reims. — Cahiers papier.

26 à 37. *Titres du prieuré de Saint-Martin de Fives, attaché à l'abbaye Saint-Nicaise de Reims*⁷.

26. 1104. Concession par Baudry, évêque de Tournai et Noyon, des chapelles de Saint-Martin de Fives et Sainte-Marguerite de Faches, à l'église Saint-Nicaise de Reims. — Copie collationnée, 10 septembre 1685.

Original : K 20, n° 7⁴.

26bis. 1140. Notification par Nicolas, évêque de Cambrai, de la donation de la terre de *Ullias* effectuée par Arnulf et Nicolas de *Blatum* en faveur de l'église Saint-Nicaise de Reims. — Copie collationnée, 14 décembre 1686.

27. 1201. Pierre, seigneur de Bruay (*de Bruce*), renonce à ses prétentions sur l'église de Saint-Martin de Fives ; il reconnaît les torts qu'il a commis envers l'église de Saint-Nicaise de Reims et déclare avoir depuis donné satisfaction à l'abbaye. — Copie moderne.

28. 1210 n.st., janvier. "Pierre, seigneur de Bruay (*de Broco*), remet au prieuré de Fives une *razieria* de terre sur les deux et demi que le prieuré lui doit chaque année, afin d'assurer le salut de l'âme de son serviteur Jean de *Amerin*. — Copie moderne.

⁷. Voir : Arch. dép. du Nord, sous-série 14 H.

- 29^A. 1235, juin. G[uillaume], châtelain de l'Ile, notifie la vente passée par Gilles, seigneur d'Oignies, et sa femme, à l'église de Saint-Martin de Fives, de la dîme d'Oignies qu'il tenait en fief. — Copie collationnée, 14 décembre 1686.
- 29^B. 1235, août. Azon, évêque d'Arras, notifie et confirme la vente passée par Gilles, seigneur d'Oignies, à l'église de Saint-Martin de Fives, de la dîme qu'il possédait sur la paroisse Saint-Barthélemy d'Oignies. — Copie collationnée, 14 décembre 1686.
30. 1237 n.st., 21 mars. L'official d'Arras notifie l'accord intervenu entre Simon, prieur de Fives, et Jean d'Oignies, frère de Gilles, seigneur d'Oignies, au sujet de la dîme d'Oignies. — Copie collationnée, 14 décembre 1686.
31. 1237, août. Guillaume, official d'Arras, notifie la vente passée par Gilles, seigneur d'Oignies, au prieur de Fives, de la dîme que son père Alard possédait dans le territoire d'Oignies. — Original parchemin jadis scellé.
- 31bis. Copie collationnée de l'acte précédent, 14 décembre 1686.
32. 1336, août. Vidimus par Philippe VI, roi de France, de l'accord intervenu entre Gérard de Marbaix, seigneur du Bruay, et Philippe, abbé, et les religieux de Saint-Nicaise de Reims, au sujet de la justice du manoir du prieuré de Fives. — Copie collationnée, 17 septembre 1685.
Original : K 42 n° 31
33. 1344, 18 mars. Durand Cornut, archidiacre d'Exmes dans l'église de Bayeux, exécuteur des lettres de Clément VI accordant au cardinal Guy de Boulogne, du titre de Sainte-Cécile, la possibilité de recevoir des bénéfices dans l'église de Reims jusqu'à une valeur de taxation pour la décime de 1000 livres tournois, maintient Nicolas *de Boussus* dans la possession du prieuré de Fives, en dépit des prétentions exprimées par Barthélemy de Boulogne, procureur du cardinal. — Original parchemin jadis scellé.
34. 1363, 9 juillet. L'official de Reims notifie l'accord intervenu entre l'abbé et le couvent de Saint-Nicaise-de-Reims, d'une part, en leur qualité de patrons de l'église d'Oignies, et le curé d'Oignies, d'autre part, au sujet de la réfection de la grille et de la couverture du chœur de l'église d'Oignies : les deux parties contribueront aux frais en proportion des revenus qu'ils perçoivent de ladite église. — Original parchemin jadis scellé.
- 34bis. Copie collationnée de l'acte précédent, 14 décembre 1686.
35. 1387, 17 octobre. L'abbé de Saint-Nicaise de Reims mande à deux frères du prieuré de Fives de contraindre Thierry de Senzeilles, prieur de Fives, à payer la somme de 15 florins d'or qu'il doit chaque année à Thierry *de Aussonio*, camérier de l'abbaye, mais qu'il n'a pas payé depuis quatre ans. — Original parchemin, fragment de sceau.

35bis. Copie collationnée de l'acte précédent, 14 décembre 1686.

36. 1388 n.st., 9 janvier. L'abbé de Saint-Nicaise de Reims excommunie Thierry de Senzeilles, prieur de Fives, pour le même motif. — Original parchemin, fragment de sceau.

36bis. Copie collationnée de l'acte précédent, 14 décembre 1686.

37. 1692, 11 octobre. Reconnaissance par le seigneur du Grand Fare de la rente annuelle qu'il doit à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims en raison de sa terre et seigneurie. — Papier, cachet.

L 624 À L 627

SAINTE-CHAPELLE DE VINCENNES

L 624

Pièces 1 à 56

Privilèges et autres pièces classés par ordre chronologique

1. V. 1380. Recueil des principales dispositions relatives à la fondation de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Un cahier parchemin, 14 p.
P. 4 : Copie de la bulle de confirmation de Clément VII (voir n° 12). — P. 5 : Copie de la fondation de la Sainte-Chapelle par Charles V (voir n° 1^A). — P. 9 : Texte des serments que doivent prêter les membres du chapitre
- 1^A et ^B. 1379, novembre. Lettres de fondation de la Sainte-Chapelle de Vincennes par Charles V. — Originaux parchemin jadis scellés sur lacs de soie.
Documents conservés au Musée de l'Histoire de France sous les cotes AE II 401A et AE II 401B.
2. 1380, 28 mars. Clément VII déclare le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes exempt de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens et rattaché directement au Saint-Siège. — Copie moderne s.d. [1705.]
3. 1380, 28 mars. Clément VII interdit à quiconque de jeter l'interdit sur la Sainte-Chapelle de Vincennes sans mandat spécial du Saint-Siège. — Copie collationnée, 27 mai 1705.
4. 1380, 28 mars. Clément VII autorise les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes à se faire ordonner par l'évêque de leur choix, sur présentation du trésorier (cf. n° 10). — Copie moderne s.d. [1705.]
5. 1380, 28 mars. Clément VII autorise les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes à célébrer l'office divin en temps d'interdit général. — Copie collationnée, 28 mai 1705.
6. 1380, 28 mars. Clément VII autorise le trésorier du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes à relever de l'excommunication les membres du chapitre. — Copie collationnée, 27 mai 1705.
7. 1380, 28 mars. Clément VII autorise les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes à posséder des bénéfices ailleurs qu'à Vincennes sans être tenus à résidence. — Copie collationnée, 25 mai 1705.
8. 1380, 28 mars. Clément VII accorde au trésorier du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes le pouvoir de réconcilier la chapelle, son cimetière et les autres lieux de culte situés dans l'enceinte du château, en cas de profanation. — Copie collationnée, 25 mai 1705.

9. 1452, 15 mai. Vidimus par l'official de Paris de la bulle de Clément VII déclarant le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes exempt de la juridiction de l'ordinaire (voir n° 2 [bulle] et 14 [vidimus]). — Copie collationnée, s.d. [1705.]
10. 1380, 28 mars. Clément VII autorise les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes à se faire ordonner par l'évêque de leur choix, sur présentation du trésorier (cf. n° 4). — Copie collationnée, 13 novembre 1621.
11. 1380, 28 mars. Copie du précédent. — Copie collationnée, 28 mai 1705.
12. 1380, 28 mars. Clément VII déclare le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes exempt de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens et rattaché directement au Saint-Siège (cf. n° 2). — Copie collationnée, 23 et 30 juillet 1698.
13. 1380, 28 mars. Clément VII vidime et confirme les lettres de fondation de la Sainte-Chapelle. — Copie collationnée, 23 et 30 juillet 1698.
14. 1452, 15 mai. Vidimus par l'official de Paris de la bulle de Clément VII déclarant le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes exempt de la juridiction de l'ordinaire (voir n° 2 [bulle] et 9 [vidimus]). — Copie collationnée sur parchemin, 17 juillet 1582.
15. 1381, 28 novembre. Lettres de sauvegarde accordées par Charles VI. — Original parchemin.
16. 1384, 15 mars. Vidimus du n° 15 par le prévôt de Paris. — Parchemin.
17. 1386, 14 février. Vidimus du n° 15 par le prévôt de Paris. — Parchemin.
18. 1401, 26 octobre. Vidimus du n° 15 par le prévôt de Paris. — Parchemin.
- 16 à 18. Vidimus de l'acte précédent.
19. 1385, 9 juillet. Charles VI valide les lettres de Charles V données en faveur du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes et qui, suite à la mort du roi, n'avaient pas pu être expédiées. — Vidimus du prévôt de Paris, 13 juillet 1385.
20. 1388, février. Charles VI vidime et confirme la fondation de la Sainte-Chapelle par Charles V. — Imprimé.
21. 1389, 19 mai. Charles VI prononce l'union de la chapelle Saint-Martin, avec tous ses droits et ses biens, à la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Copie collationnée, s.d. [fin XVII^e s.]

22. 1390, 19 mai. Clément VII dispense les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes de participer au synodes et autres assemblées diocésaines au titre des cures qu'ils pourraient posséder. — Original parchemin.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3190.
23. 1390, 19 et 24 mai. Bulles de Clément VII en faveur de la Sainte-Chapelle de Vincennes : autorisation au trésorier du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes à relever de l'excommunication les membres du chapitre (cf. n° 6) ; autorisation au trésorier du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes le pouvoir de réconcilier la chapelle, son cimetière et les autres lieux de culte situés dans l'enceinte du château, en cas de profanation (cf. n° 8) ; nomination de trois juges conservateurs, l'archevêque de Sens, l'évêque de Beauvais et l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, pour faire respecter les privilèges accordés au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes (cf. n° 26). — Copies collationnées, 5 mars 1571, sur un cahier parchemin.
24. 1390, 19 mai. Clément VII dispense les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes de participer au synodes et autres assemblées diocésaines au titre des cures qu'ils pourraient posséder (cf. n° 22). — Copie collationnée (avec erreur sur la date de l'original), 20 mai 1705.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3190.
25. 1390, 19 mai. Clément VII confirme l'union de la chapelle Saint-Martin à la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Copie moderne s.d.
26. 1390, 24 mai. Clément VII nomme l'archevêque de Sens, l'évêque de Beauvais et l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, juges conservateurs pour faire respecter les privilèges accordés au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes (cf. n° 23). — Copie collationnée, 20 mai 1705.
27. [après 1391, 8 juin]. Enquête pour vérifier la valeur des pains et du vin qui devaient chaque jour être distribués aux chanoines. — Un rouleau parchemin [voir L 626, n° 9bis et 9ter].
Reg. : Cl. Billot, *Chartes et documents*, I, n° 5 p. 85 (avec erreur de cote : n° 28).
28. 1392, 1^{er} juin. Hugues Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais, reçoit la démission du chapelain de Saint-Martin, Martin Fleury, par suite de l'union de la chapelle Saint-Martin à la Sainte-Chapelle de Vincennes (original conservé sous la cote L 626 n° 14 ; autre copie sous la cote L 626 n° 10). — 1392, 27 juin. Procès-verbal de prise de possession de la chapelle Saint-Martin par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes (original conservé sous la cote L 626, n° 15). — Copies modernes, s.d.
29. 1398, 18 janvier. Charles VI vidime et confirme les privilèges qu'il a accordés à la Sainte-Chapelle depuis le début de son règne. — Original parchemin jadis scellé [état médiocre].

30. 1403 n.st., 28 mars. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, conservateur des privilèges de la Sainte-Chapelle de Vincennes, excommunie Lambert *divitis Reym.* — Original parchemin jadis scellé.
31. 1408, 21 juillet. Pierre des Essarts, prévôt de Paris, vidime le mandement adressé le 28 juillet précédent par Charles VI, roi de France, à la Chambre des comptes, et demandant à celle-ci de délivrer aux chapelains et chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes une copie de toutes les quittances que ces derniers ont présentées à la Chambre depuis leur fondation, afin de leur permettre de rendre les comptes conformément à l'instruction qu'ils ont reçue. — Parchemin jadis scellé.
32. 1384 n.st., janvier. Charles VI désigne le prévôt de Paris « commissaire gardien et conservateur général » des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Vidimus du prévôt de Paris, parchemin jadis scellé, 11 janvier 1414 n.st.
33. 1416, 7 octobre. Charles VI autorise les membres du chapitre de se faire enterrer dans la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin jadis scellé.
34. 1426, mars. Lettres de sauvegarde accordées à la Sainte-Chapelle de Vincennes par Henri VI de Lancastre. — Original parchemin jadis scellé.
35. 1453, 23 janvier. Accord devant les maîtres des requêtes de l'Hôtel entre la Sainte-Chapelle de Vincennes et Jean de Montmorency au sujet de la seigneurie de Montlignon. Pièces relatives à l'exécution de l'accord, février-mai 1453. — Trois pièces parchemin.
36. 1455, septembre. Procédure relative à la pâture des cochons et des volailles des fermiers du capitaine du château de Vincennes dans le cloître de la Sainte-Chapelle de Vincennes : requête du chapitre à la Chambre des comptes pour y mettre fin (s.d.) ; mandement de la Chambre en ce sens (9 septembre) ; procès-verbal d'exécution de la sentence (14 septembre). — Trois pièces, papier et parchemin.
37. 1459, 19 juillet. Le doyen de l'église de Saint-Marcel de Paris, représentant de l'abbé de Sainte-Geneviève, conservateur des privilèges de la Sainte-Chapelle de Vincennes, fait défense au trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris et à ses officiers, d'exiger aucun droit de visite pour la visite de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin jadis scellé.
38. 1474, février. Louis XI vidime et confirme les lettres de sauvegarde accordées à la Sainte-Chapelle par Charles V (1364, juin), vidimées et confirmées par Charles VI (1404, juin) et Charles VII (1441, octobre). — Original parchemin jadis scellé.
39. 1512, 10 décembre. Le prévôt de Paris autorise, en vertu des lettres royaux qui lui ont été adressées, le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes à redresser les fourches patibulaires de la seigneurie de Montlignon. — Parchemin jadis scellé.

40. 1519, 3 mai. Le prévôt de Paris vidime les confirmations des privilèges de la Sainte-Chapelle de Vincennes accordées par Charles VIII (1484, 20 novembre) et par François I^{er} (1518, 6 octobre). — Parchemin.
41. 1550, 7 février. Henri II, à la demande du chapitre, ordonne de respecter les clauses de la fondation de la Sainte-Chapelle de Vincennes, en application desquelles il ne peut être pourvu à un bénéfice que si le trésorier a informé préalablement le roi de la vacance de ce bénéfice. — Original parchemin jadis scellé.
42. 1550, septembre. Henri II confirme au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, le privilège de nommer des notaires et officiers de justice dans la seigneurie de Méry-sur-Seine et autres. — Original parchemin jadis scellé.
43. 1567, 17 avril. Sentence du gruyer de Montmorency, établissant que les bois de Montlignon ne relèvent pas de la gruerie de Montmorency. — Parchemin.
44. 1567, 17 juin. Arrêt du Parlement de Paris condamnant Brice Lefebvre, coupable d'un délit dans le ressort de la seigneurie de Montlignon, et le renvoyant devant le bailli de Montlignon. — Extrait sur parchemin.
45. 1568, 26 juin. Charles IX confirme les privilèges de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin jadis scellé.
46. 1571, 22 janvier et 18 avril. Procédure entre le comte de Montfort et le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes relative au droit de justice de la seigneurie des Prés : jugement du bailli de Montfort-l'Amaury, qui reconnaît le droit de justice au chapitre ; conclusions du procureur. — Un cahier parchemin.
47. 1513, juillet. Louis XII accorde au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, le privilège de nommer des notaires et officiers de justice dans la seigneurie de Méry-sur-Seine et autres. — Original parchemin jadis scellé.
48. 1573, février. Charles IX confirme au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, le privilège de nommer des notaires et officiers de justice dans la seigneurie de Méry-sur-Seine et autres. — Original parchemin jadis scellé.
49. 1575, mars. Henri III confirme les privilèges de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin jadis scellé.
50. 1595, avril. Henri IV confirme les privilèges de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin jadis scellé.
51. 1575, mars. Henri III confirme au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, le privilège de nommer des notaires et officiers de justice dans la seigneurie de Méry-sur-Seine et autres. — Original parchemin jadis scellé.

52. 1565, 3 décembre et 1577, 8 janvier. Extraits des registres de la Cour des Aides relatifs à l'enregistrement de la confirmation des privilèges de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Copie collationnée, 24 novembre 1610.
53. 1583, 7 juillet. Henri III déclare que les officiers de justice pourvus par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes dans la seigneurie de Méry-sur-Seine sont dispensés de prendre auprès du roi les lettres de confirmation normalement exigées par l'édit de décembre 1581. — Copie collationnée, 26 août 1583.
54. 1595, avril. Henri IV confirme les privilèges de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Copie collationnée, 22 novembre 1597.
55. 1600, mars. Henri IV confirme au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, le privilège de nommer des notaires et officiers de justice dans la seigneurie de Méry-sur-Seine et autres. — Original parchemin jadis scellé.
56. 1600, 23 septembre. Arrêt du Conseil rendu sur la requête présentée par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes aux fins d'obtenir pour les officiers de justice par eux nommés dans la seigneurie de Méry-sur-Seine l'exemption des taxes prévues par l'édit de mai 1597 : le chapitre est invité à présenter sous trois mois, les pièces justificatives de ses privilèges. — Extrait sur parchemin.

L 625

Pièces 1 à 28

Privilèges et autres pièces classés par ordre chronologique (suite)

- 1¹. 1601, 27 juin et 14 juillet. Arrêts du Conseil maintenant en fonction les sergents royaux en exercice dans le bailliage de Montlignon et autres, nonobstant les arrêts du Parlement du 4 mars 1600 et du 21 janvier 1601. — Extraits collationnés sur parchemin.
- 1². 1609, 19 décembre. Arrêt du Conseil déboutant les receveurs des amendes du Parlement et de la Cour des Aides de Rouen qui contestaient le privilège de provision des offices de justice accordé au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes
2. 1610, 13 novembre. Sentence des commissaires généraux députés à cet effet sur le différend relatif à la propriété de la geôle de Montlignon entre Abraham Pinagier, qui prétendait obtenir en vertu d'un arrêt du Conseil la réunion à son domaine de toutes les geôles et conciergeries de France, d'une part, et Anne Du Barle, geôlier de Montlignon, et le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, d'autre part. La possession de la geôle de Montlignon et le droit de l'affermier sont reconnus au chapitre.
3. 1611, août. Louis XIII confirme les privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin.
4. 1611, septembre. Louis XIII confirme à la Sainte-Chapelle de Vincennes la possession des terres de Méry-sur-Seine, Virey-sous-Bar et Montlignon, et les droits y afférant, en particulier les droits de justice et de nomination d'officiers. — Original parchemin.
5. Copie des confirmations de privilèges accordés au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes par Charles IX (1568, 26 juin), Henri IV (avril 1595) et Louis XIII (août 1611), et de l'arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement de la confirmation accordée par Louis XIII (19 novembre 1611). — Un cahier parchemin, vers 1620.
6. 1611, septembre. Louis XIII confirme tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs au chapitre de la Sainte-Chapelle, aux religieux des Bons-Hommes à Vincennes, et aux officiers du château de Vincennes. — Copie collationnée, 3 juillet 1613.

7. 1613, 26 juillet. Louis XIII ordonne au prévôt de Paris de casser l'aliénation de la justice des Prés qui aurait prétendument été faite jadis par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes en faveur du seigneur de Boissy-sans-Avoir. — Original parchemin.
8. Copie de la confirmation des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes par Charles VII (octobre 1441), de la confirmation des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle et des officiers du château de Vincennes par Charles IX (juin 1561), d'un arrêt de la cour des Aides en faveur d'un bedeau de la Sainte-Chapelle compte tenu des privilèges des officiers de celle-ci (27 avril 1566), de la confirmation des privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle et des officiers du château de Vincennes par Louis XIII (septembre 1611), de l'arrêt de la Cour des Aides ordonnant l'enregistrement de ces lettres (23 avril 1613) et d'un arrêt de la Cour des Aides en faveur d'un huissier-bâtonnier de la Sainte-Chapelle compte tenu des privilèges des officiers de celle-ci (21 mars 1615). — Un cahier parchemin, v. 1620.
9. 1565-1615. Copie d'arrêts de la Cour des Aides rendus en faveur des huissiers-bâtonniers de la Sainte-Chapelle de Vincennes (3 décembre 1565, 20 avril 1616, 21 mars 1615). — Un cahier papier.
10. 1634, 16 juillet et 21 septembre. Louis XIII exempte de la taille certaines catégories d'officiers, en particulier ceux du château de Vincennes et ceux du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Copie sur parchemin, v. 1635.
11. 1645, décembre. Louis XIV confirme les privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin.
12. 1645, décembre. Louis XIV confirme à la Sainte-Chapelle de Vincennes la possession des terres de Méry-sur-Seine, Virey-sous-Bar et Montlignon-sous-Montmorency, et les droits y afférant, en particulier les droits de justice et de nomination d'officiers. — Original parchemin.
13. 1646, 28 avril. Arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement des lettres précédentes.
14. 1647, 24 juin. Louis XIV confirme l'exemption du droit de gabelle et les autres franchises dont bénéficie le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes et qu'il avait déjà confirmées lors de son avènement. — Copie collationnée, XVIIIe s.
15. 1653, 31 août. Procès-verbal de la constatation par le chapitre cathédral de Paris, de la remise au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes par M. de Bargelogne, chanoine de Paris, mort à Vincennes auprès du cardinal de Retz, de 1200 l. pour la fondation de son anniversaire. — Copie sur papier, extrait des registres capitulaires du chapitre cathédral de Paris.

16. 1694, mars. Louis XIV réunit à la Sainte-Chapelle de Vincennes la Sainte-Chapelle du Vivier. — Imprimé.
17. 1698, décembre. Arrêt du Conseil portant règlement de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Imprimé.
18. Autre exemplaire du précédent.
- 19¹. 1701, 11 février. Délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes accordant au trésorier et aux chanoines 60 jours d'absence des offices chaque année, au lieu des 35 prévus dans l'acte de fondation. — Copie collationnée sur papier, 17 janvier 1786.
- 19². 1701, 4 juillet. Arrêt du Conseil évoquant la contestation entre le trésorier et le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes d'une part, et le curé de la paroisse de la Pissotte d'autre, au sujet de leurs compétences respectives pour l'exercice des fonctions curiales dans l'enclos du château de Vincennes. — Extrait sur parchemin.
20. 1714, 4 septembre. Arrêt du Parlement de Paris pour confirmer aux officiers du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, contre les prétentions du bailli de Vincennes, le droit d'apposer les scellés et le privilège de *committimus*. — Un cahier parchemin.
Est joint l'arrêt du Conseil renvoyant l'affaire devant le Parlement (2 janvier 1714).
21. 1716, novembre. Louis XV confirme l'exemption du droit de gabelle dont bénéficie le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin.
22. 1717, novembre. Louis XV confirme les privilèges du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin.
23. *Après* 1718, novembre. Arguments du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes et de M. Heurtaut, seigneur de Bois-Roger, dans le procès qui les oppose devant le Parlement de Paris au sujet du droit du chapitre à recevoir les rentes seigneuriales de la seigneurie de Bois-Roger en grains à la mesure de Buchy. — Papier.
24. 1729, 31 janvier. Arrêt du Parlement en faveur de François Graverie, bedeau de la Sainte-Chapelle, dans la cause qui l'opposait au curé de la Pissotte, au sujet de l'exercice des fonctions curiales dans l'enclos du château de Vincennes.
- 24bis. 1730, 7 janvier. Délibération capitulaire relative à l'enregistrement d'une lettre de Maurepas, autorisant au nom du Roi les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes à avoir chacun une servante, « pourvu qu'elles soient de l'âge prévu par les canons ». — Copie sur papier en date du 17 janvier 1786.

25. 1731, 10 septembre. Arrêt du Conseil en faveur du trésorier de la Sainte-Chapelle dans la cause qui l'oppose au curé de La Pissotte, au sujet de l'exercice des fonctions curiales dans l'enclos du château de Vincennes.
- 25bis. 1758. Projet de lettres patentes préparé par le chapitre de la Sainte-Chapelle pour obtenir la confirmation du privilège de *committimus*.
26. 1768, 5 février. Arrêt du Parlement condamnant Jean-Joseph Bastid de La Vergue, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, dans la cause qui l'oppose à Vincent Garnier, vicaire perpétuel de celle-ci. — Imprimé.
27. 1769, mai. Arrêt du Conseil portant suppression des deux vicaireries perpétuelles de la Sainte-Chapelle de Vincennes actuellement vacantes. — Copie collationnée, 1^{er} août 1769.
28. 1776-1786. Pièces relatives au conflit entre Jean-Joseph Bastid de la Vergue, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et le chapitre, au sujet des prétentions du trésorier de pouvoir obtenir sa part de distribution quotidienne lorsqu'il était absent pour cause de son procès avec l'archevêque de Paris : délibérations capitulaires (30 avril 1776, 27 juin 1785), arrêt du Parlement (14 décembre 1785), délibérations (21 décembre 1785 et 20 janvier 1786). — Cinq pièces papier cousues ensemble.

Pièces 29 à 82

Fondations d'obits et de messes à la Sainte-Chapelle de Vincennes et à la Sainte-Chapelle du Vivier, classées par ordre chronologique

Sauf précision les fondations sont effectuées à la Sainte-Chapelle de Vincennes.

- 29 et 30. 1536, 25 et 26 juin. Fondation d'anniversaire par les exécuteurs testamentaires de Guillaume Cretin, chantre de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, par don d'une somme de 60 livres.
31. 1586, 6 mai. Testament de Jean Demptas, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes.
32. 1589, 6 février. Testament de Jean Helbin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes.
- 33 et 34. 1602-1603. Anniversaire de Jean de Florette, conseiller du Roi au Parlement et aux requêtes du Palais, ancien trésorier.
33. 1602, 28 février. Fondation d'anniversaire par les exécuteurs testamentaires de Jean de Florette, par une rente de 50 livres tournois.

34. 1603, 15 avril. Vente au chapitre par Jérôme de Plaige, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et Antoine de Plaige, docteur en médecine, de 18 livres de rente pour l'anniversaire de Jean de Florette.
35. 1605, 19 août. Fondation d'anniversaire par l'exécuteur testamentaire de Pierre Rottée, chantre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, par une rente de 10 livres tournois.
36. 1608, 15 mars. Testament de Pierre Hanotteau, prêtre, vicaire de l'église Saint-Roch à Paris.
37. 1609, 18 juillet. Testament de Pichery Oury, archer et garde du corps du roi.
38. 1609, 12 septembre. Testament de Françoise Le Mayre, femme de chambre de la duchesse d'Angoulême.
39. 1613, 2 mars. Fondation d'obit par les exécuteurs testamentaires de Mathias de Héricourt, chantre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, par une rente de 12 livres tournois.
- 40 à 43. 1616. Testament de Jean Avenel, valet de chambre de la duchesse d'Angoulême.
40. 1616, 12 octobre. Extrait du testament : article instituant Jacques Ferrand, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, légataire universel.
41. 1616, 12 octobre. Copie du testament.
42. 1617, 25 février. Jacques Ferrand transmet le legs universel dont il bénéficie à la Sainte-Chapelle de Vincennes.
43. 1619, 14 février. Quittance des legs effectués pour l'exécution du testament.
44. 1619, 17 juillet. Testament de Jean de La Porte, bourgeois de Paris.
45. 1620, 8 février. Fondation d'obit par l'exécuteur testamentaire de Jean Demptas (*Danta*), par une rente de 6 livres.
46. 1626, 1^{er} décembre. Constitution d'une rente de 12 livres tournois par Simon Enguerrand, meunier, demeurant au moulin de Villegenard, en faveur de Pierre de Bernard, vicaire perpétuel en la Sainte-Chapelle du Vivier [pièce justificative du n° 51.]
- 47 à 49. 1627-1629. Succession de Jacqueline Lucas, femme de chambre de la reine, épouse de Samuel Cauche, seigneur de la Taupanne en Poitou.
47. 1627, 10 décembre. Extrait du testament: élection de sépulture en l'église de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Copie du 29 octobre 1629.
48. 1629, 6 décembre. Contrat entre le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes et Samuel Cauche pour l'inhumation de Jacqueline Lucas.

49. 1627, 12 décembre. Autre extrait du testament de Jacqueline Lucas. — Copie du 19 décembre 1629.
Même extrait que le numéro 47, mais la date n'est pas la même : on ne peut savoir quelle est la bonne date, les deux copies ayant été faites sur l'original mais celui-ci n'étant pas conservé.
50. 1632, 30 octobre. Fondation d'obit par Jean Vaultier de la Chambre, valet de chambre de la duchesse d'Angoulême, par remise d'une somme de 600 livres. Pièces annexes. — Un cahier papier.
- 51 à 55. 1635-1636. Obit de Marguerite de Bernard à la Sainte-Chapelle du Vivier.
51. 1635, 15 septembre. Fondation par Pierre de Bernard, vicaire perpétuel de la Sainte-Chapelle du Vivier, d'un obit à la Sainte-Chapelle du Vivier pour sa sœur Marguerite, par don de la rente de 12 livres tournois constituée en sa faveur par Simon Enguerrand [cf. n° 46].
52 et 53. *Idem*.
54. Copie du numéro 55.
55. 1636, 17 janvier. Rachat par Étienne Moussault, veuve de Simon Enguerrand, de la rente de 12 livres tournois léguée par Pierre de Bernard à la Sainte-Chapelle du Vivier.
56. 1639, 18 février. Fondation d'un obit par Michel Boulanger, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, par une rente de 18 livres 15 sols.
57. 1642, 24 mai. Fondation d'un obit à la Sainte-Chapelle du Vivier par Gilbert Loiseau, prêtre, ancien curé de Marle, vicaire en la Sainte-Chapelle du Vivier, par une rente de 11 livres 2 sols et 2 deniers.
- 58 à 61. 1643-1647. Fondation et succession de Pierre de Bernard, vicaire perpétuel de la Sainte-Chapelle du Vivier.
58. 1643, 26 mai. Constitution d'une rente de 11 livres 2 sols 2 deniers en faveur de Pierre de Bernard.
59. 1646, 16 novembre. Constitution d'une rente de 24 livres tournois en faveur de Pierre de Bernard.
60. 1646, 31 décembre. Fondation de quatre obits à la Sainte-Chapelle du Vivier par Pierre de Bernard, par l'annulation de la rente de 100 livres tournois que le chapitre lui avait constitué en contre-partie de la remise d'une somme de 2000 livres.
61. 1647, 21 août. Contrat du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier avec Marie Rotereau, servante et légataire de feu Pierre de Bernard.
- 62 à 66. 1649-1651. Succession d'Edme d'Allée, chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier.
- 62 et 63. 1649, 7 avril. Testament d'Edme d'Allée.

64. 1650, 10 janvier. Accord entre le chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier et les héritiers d'Edme d'Allée.
65. 1650, 2 décembre. Commandement aux héritiers d'Edme d'Allée de payer 1250 livres à la Sainte-Chapelle du Vivier pour la fondation de cinq obits.
66. 1651, 14 février. Quittance aux héritiers d'Edme d'Allée pour la somme de 1250 livres.
67. 1657, 10 février. Arrêt du Parlement condamnant Denis Noisement à payer au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes la somme de 600 livres en règlement des deux obits fondés par Anne Prévost.
68. 1666, 5 août. Testament de Hannibal Chollin, capitaine des mulets de la litière de la duchesse d'Angoulême.
- 69 à 81. 1603-1667. Succession de Charles Zamet, écuyer de la Grande Écurie.
69. 1667, 21 juin. Testament de Charles Zamet constituant le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes son légataire.
- 71 à 79. 1603-1664. Pièces relatives aux rentes constituées par les ducs de Savoie Charles-Emmanuel et Victor-Amédée en faveur de Jean-Antoine Zamet, fils de Sébastien Zamet et père de Charles Zamet (en français et en italien).
80. 1683, 29 janvier. Constitution par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes de procureurs pour recouvrer la succession de Charles Zamet .
81. 1683, 29 janvier. Projet de constitution d'un procureur pour recouvrer la succession de Charles Zamet (le nom du procureur a été laissé en blanc ; le texte définitif, sous le n° 80, nomme deux procureurs).
82. 1713, 19 mai. Quittance par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes d'une somme de 1000 livres versée par les exécuteurs testamentaires de Jean Dumoulin, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris.

Pièce 83

Trésor et reliques

83. 1739, 6 septembre. Procès-verbal d'inventaire du trésor et des reliques de la Sainte-Chapelle de Vincennes (5 pages).

L 626

Pièces 1 à 18

Union de la chapelle Saint-Martin à la Sainte-Chapelle de Vincennes

1. 1248 a.st., avril. Louis IX institue un chapelain pour la chapelle de son Palais à Vincennes, et lui assigne un revenu annuel de 15 livres. — Original parchemin jadis scellé.
- 2 à 4. 1383-1457. Vidimus de l'acte précédent par le prévôt de Paris.
 2. 1457, 20 septembre.
 3. 1383, 19 août.
 4. 1392, 28 juin.
5. 1294, décembre, le mardi avant Noël. Simon de Bussy, évêque de Paris, à la suite du conflit entre Guillaume, curé de Montreuil, et Pierre, chapelain de la chapelle royale de Vincennes, définit les modalités du partage des offrandes faites à la chapelle entre celle-ci et la paroisse de Montreuil. — Original parchemin jadis scellé.
6. 1380 n.st., 12 février. Guillaume Martel, doyen de Nevers, et frère Pierre Le Roy, prieur de Saint-Erbland au diocèse de Coutances, arbitres choisis par Denis Le Roy, curé de Montreuil, et Martin Fleury, chapelain de la chapelle Saint-Martin à Vincennes, pour mettre fin au conflit qui les opposait et qui avait été porté devant l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, définissent les modalités du partage des offrandes faites à la chapelle entre celle-ci et la paroisse de Montreuil, en précisant le règlement de Simon, évêque de Paris, en 1294. — Original parchemin jadis scellé.
7. 1377, 7 octobre – 1378, 12 février. Enquête ordonnée par l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, juge conservateur des privilèges des clercs attachés au service du roi, sur le conflit entre Martin Fleury, chapelain de la chapelle Saint-Martin de Vincennes, et Denis Le Roy, curé de Montreuil. — Un rouleau parchemin.
8. 1377, 17 janvier – 4 décembre. Autre enquête sur le même objet (le début manque). — Un rouleau parchemin (voir aussi n° 18 ci-dessous).
9. 1392, 10 septembre. La Chambre des Comptes déclare que les revenus supplémentaires destinés au trésorier et aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Vincennes lorsque le roi ou la reine résident à Vincennes, doivent également leur être versés en cas de séjour du dauphin ou des enfants de France. — Original parchemin.

- 9bis. 1391, 8 juin. Jean Creté et Regnault de La Chapelle, maîtres des comptes, notifient le mandement qu'ils ont reçu de Charles VI, roi de France, le 17 décembre 1390, pour vérifier que les chanoines de la Sainte-Chapelle de Vincennes reçoivent les distributions de pain et de vin prévues par le roi Charles V lors de la fondation de cette chapelle. — Parchemin.
Reg. : Cl. Billot, *Chartes et documents*, I, n° 4 p. 85.
- 9ter. S.d. [après le 8 juin 1391 ; voir aussi L 624 n° 27]. Déclaration de Jean Creté et Regnault de la Chapelle, maîtres des comptes, établissant que le trésorier et le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes reçoivent une distribution convenable de pain et de vin, mais que celle-ci pourrait être augmentée compte tenu des charges qui sont les leurs lors du séjour du roi et de la reine. — Original parchemin.
10. 1392, 1^{er} juin. Hugues Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais, reçoit la démission du chapelain de Saint-Martin, Martin Fleury, par suite de l'union de la chapelle Saint-Martin à la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Copie moderne (original conservé sous la cote L 626 n° 14).
11. 1392, 19 septembre. Le prévôt de Paris vidime un autre vidimus, en date du 28 juin 1392, de l'institution par Louis IX d'un chapelain à Vincennes (ci-dessus, L 626 n° 1) et du jugement de la Chambre des Comptes relatif aux revenus qui doivent être versés au trésorier et au chapitre lors de la résidence des enfants de France (ci-dessus, L 626 n° 9).
12. 1390, 19 mai. Clément VII confirme l'union de la chapelle Saint-Martin à la Sainte-Chapelle de Vincennes (voir n° 21). — Original.
B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, III, n° 3191.
13. Copie moderne de la bulle précédente.
14. 1392, 1^{er} juin. Hugues Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais, reçoit la démission du chapelain de Saint-Martin, Martin Fleury, par suite de l'union de la chapelle Saint-Martin à la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin jadis scellé.
15. 1392, 27 juin. Procès-verbal de prise de possession de la chapelle Saint-Martin par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin.
16. 1422, 10 juin. Charles VI mande à la Chambre des comptes de régler au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes les revenus supplémentaires auxquels ils ont droit lorsque le roi réside à Vincennes, mais qui ne leur ont plus été versés depuis le 8 juillet 1421, et de veiller désormais à ce que ces revenus leur soient ponctuellement versés. — Original parchemin.

17. 1392, 4 décembre. Charles V mande à la Chambre des comptes de faire enregistrer par la recette de Paris le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes en lieu et place de Martin Fleury, chapelain de la chapelle Saint-Martin, pour que les revenus précédemment assignés à celui-ci soient désormais versés au chapitre. — Original parchemin.
18. S.d. [1377-1378] Épave d'un rouleau d'enquête [à rattacher au n° 8 ci-dessus].

Pièces 19 à 21

Union de l'ordre de Saint-Michel à la Sainte-Chapelle de Vincennes, 1557

- 19¹ à 19⁴. 1557, septembre. Henri II transfère l'ordre de Saint-Michel à la Sainte-Chapelle de Vincennes. Il fonde une messe quotidienne pour les chevaliers de l'ordre, et assigne à la Sainte-Chapelle une rente de 500 livres tournois.
- 19¹. Original parchemin jadis scellé.
- 19². Copie collationnée sur parchemin, 5 mars 1570.
- 19³. Copie collationnée sur parchemin, 25 juin 1570.
- 19⁴. Copie collationnée sur papier, 25 juin 1570.
- 20¹ et 20². 1558, avril. Henri II, en considération des messes déjà fondées à la Sainte-Chapelle de Vincennes, autorise que la messe quotidienne qu'il a fondée soit transformée en simple collecte ou commémoration les jours où sera célébré une messe précédemment fondée.
- 20¹. Original parchemin jadis scellé.
- 20². Copie collationnée, 7 mai 1558.
- 21¹ et 21². Fin du XVII^e s. Projet de mémoire préparé par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes pour faire valoir leurs droits sur l'ordre de Saint-Michel dans la perspective du rétablissement de celui-ci.
- 21¹. Premier exemplaire adressé à « Monsieur d'Hozier, chevalier de l'Ordre du Roi, rue Saint-Martin près la rue aux Ours ».
- 21². Copie postérieure et corrigée.

Pièce 22

Prieuré des Bons-Hommes

22. 1404-1576. Copie de privilèges accordés au prieuré des Bons-Hommes et aux officiers du château de Vincennes [et au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes]. — Un cahier parchemin, 10 avril 1579.
- Fol. 1-2 : 1404, 24 juin. Vidimus et confirmation par Charles VI des lettres de Charles V de juin 1364 qui exemptent le prieuré des Bons-Hommes et les officiers du château de Vincennes de toutes aides et tailles. — Fol. 2-4^v°. 1474, février. Confirmation par Louis XI. — Fol. 5-5^v°. 1547, octobre. Confirmation par Henri II. — Fol. 5^v°-6. 1563, 5 juillet. Le prévôt de Paris ordonne la publication des privilèges des officiers et du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Fol.

6-7. 1561, juin. Confirmation par Charles IX. — Fol. 7v°-9v°. 1576, juillet. Confirmation par Henri III.

L 627

Pièces 1 à 31 Pièces relatives à la Sainte-Chapelle du Vivier unie à la Sainte-Chapelle de Vincennes en 1694

Archives de la Sainte-Chapelle du Vivier.

1. 1534, 2 septembre. Excommunication prononcée contre Louis Lefèbvre, chanoine du Vivier, coupable de violence à l'égard du chapitre, et qui a refusé de s'amender. — Parchemin (sur ce personnage voir aussi L 628, n° 2).
2. 1575, 4 novembre. Marché passé entre Nicolas Thomas, maître des œuvres de couverture des bâtiments du roi, et le trésorier et chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier, pour la couverture d'ardoise de la chapelle. — Un cahier parchemin.
3. 1586, 11 avril. Le prévôt du Vivier ordonne de faire assigner devant lui les héritiers de Jean de Donon, chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Original parchemin jadis scellé.
- 3bis. 1589, 25 janvier. Récépissé par la Sainte-Chapelle du Palais de reliquaires et bijoux précédemment conservés par la Sainte-Chapelle du Vivier et qui en sont provisoirement retirés « a l'occasion des troubles survenus depuis le jour de Noel dernier ». — Parchemin [pièce précédemment cotée 12 dans la liasse par suite d'une erreur de lecture de la date].
4. 1597, 22 janvier. Procès-verbal de réception au chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier de Michel Boisguillot, en vertu de la provision à lui faite par Henri IV, roi de France. — Parchemin jadis scellé.
5. 1623, 31 juillet. Provision de la chapellenie de Saint-Mammert, vacante par la résignation de Louis Le Couturier, prêtre du diocèse de Rouen, en faveur de Louis Josseaume, prêtre du diocèse d'Avranches. — Parchemin jadis scellé.
6. 1645, 21 juillet. Constitution de procureurs par Jacques de Toc, chanoine de l'église de Metz, pour prendre possession de la trésorerie de la Sainte-Chapelle du Vivier, dont il a été pourvu par lettres royales le 30 mai 1645 par suite de la mort de Simon Don, précédent trésorier. — Parchemin.
7. 1676, 8 juillet. Nomination de Daniel Gibier, diacre du diocèse de Sens, à la chapellenie de Notre-Dame-en-couches (*B.Mariae in puerperis*). — Parchemin jadis scellé.

8. 1677, 26 juillet. Provision du canonicat et de la prébende résignés par Pierre Rouillé en faveur de Pierre L'Huillier, cleric du diocèse de Paris. — Parchemin.
9. 1679, 4 juillet. Arrêt du Conseil d'État confirmant le privilège de *committimus* du trésorier et du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Copie collationnée sur parchemin.
10. 1680, 9 avril. Inventaire des ornements de la Sainte-Chapelle du Vivier. — 4 p. papier.
11. 1683, juin. Louis XIV confirme le privilège de *committimus* du trésorier et du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Original parchemin.
12. *Cote vacante (pièce reclassée sous le numéro 3bis).*
13. 1691, 19 juillet. Le chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier atteste que Louis de Villeserin, évêque de Senez, l'abbé Pontault et Honoré Roux, prévôt de l'église cathédrale de Senez, sont chapelains de la Sainte-Chapelle et bénéficient à ce titre du privilège de *committimus*.
14. 1692, 10 septembre. Provision de la chapelle Saint-Michel, vacante par la mort de Didier Péril, en faveur de Pierre Guillaume de Saint-Ussans, cleric du diocèse de Toulouse.

Union à la Sainte-Chapelle de Vincennes.

15. 1694, mars et mai. Union de la Sainte-Chapelle du Vivier à la Sainte-Chapelle de Vincennes.
 - 15¹ et 15². 1694, mars. Lettres patentes de Louis XIV. — Imprimé (2 exemplaires).
 - 15³. 1694, 8 mai. Délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier approuvant les lettres patentes ci-dessus.
16. [1693, mai-juin ?]. Mémoire des biens, des revenus et des charges de la Sainte-Chapelle du Vivier, en exécution de l'arrêt du Conseil du 12 janvier 1693. — Un cahier papier.
17. 1694, 15 juillet. « Mémoire de ce qui a été laissé au Vivier ».
18. 1694, 5 juillet. François, archevêque de Paris, autorise Nicolas Héron, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, à transporter à Vincennes les reliques précédemment conservées à la Sainte-Chapelle du Vivier. — Original papier.
19. 1694, 15 juillet. Procès-verbal du transfert à la Sainte-Chapelle de Vincennes des reliques et des ornements de la Sainte-Chapelle du Vivier.

- 19bis. 1694, août. Signification faite à Jean Mouton, meunier et fermier du grand moulin de Vivier, de la réunion de la Sainte-Chapelle du Vivier à la Sainte-Chapelle de Vincennes.
20. 1695, 27 septembre. Louis XIV ordonne l'exécution de l'arrêt du Conseil du 21 septembre précédent (dont copie est jointe) assignant à la Sainte-Chapelle de Vincennes les revenus de la Sainte-Chapelle du Vivier pour l'année 1694, et ordonnant de régler les arrérages dûs à Étienne Fauvelet, ancien trésorier du Vivier, et à Charles de Mazoyer, ancien chantre. — Parchemin.
21. 1696, 15 septembre. Arrêt des Requêtes du Palais condamnant Etienne Fauvelet, abbé de Fontaine-le-Comte, ancien trésorier de la Sainte-Chapelle du Vivier, à remettre à la Sainte-Chapelle de Vincennes tous les registres et actes capitulaires du Vivier. — Parchemin.
22. 1696, août. Inventaire sommaire des archives remises à la Sainte-Chapelle du Vivier par les héritiers de Charles de Mazoyer, précédé du texte de l'arrêt du Conseil du 27 septembre 1695. — Un cahier papier.

Union du titre sacerdotal du Vivier à la cure de Monceaux.

23. 1737, 3 décembre. Arrêt du Parlement enregistrant les lettres patentes d'octobre 1733 et de mars 1736 relatives à l'union des revenus sacerdotaux de la chapelle du Vivier à la cure de Monceaux, diocèse de Meaux (voir n° 30 et 31).
24. 1740, 21 juin. État des réparations à effectuer sur la chapelle du Vivier et le logement du vicaire.
25. [1737]. État des revenus de la chapelle du Vivier réunie à la cure de Monceaux.
26. 1755, 24 septembre. Le procureur du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes prend acte de l'assignation ci-dessous (n° 27).
27. 1755, 20 septembre. Le Parlement de Paris fixe au 27 septembre suivant l'audience pour la cause soutenue par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes pour obtenir le versement de certains arrérages qui leur sont dus au titre de la chapelle du Vivier.
28. *Cote vacante (pièce transférée sous le numéro 15¹).*
29. 1719, juin. Louis XV prononce l'union de la « chapelle sacerdotale » du Vivier, seule maintenue à la suite de la translation de 1694, et désormais vacante par la mort de son titulaire, à la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin jadis scellé.

30. 1733, octobre. Louis XV prononce l'union du revenu annexé au titre sacerdotal de la chapelle du Vivier à la cure de Monceaux, au diocèse de Meaux. — Copie sur papier.
31. 1736, mars. Louis XV déclare que conformément à son intention manifestée par les lettres précédentes, le titre de la chapelle sacerdotale du Vivier est éteint, et que ses revenus sont unis à la cure de Monceaux, au diocèse de Meaux.

Pièces 32 à 35
Délibérations capitulaires

32 à 35. 1646-1729. Plumitif des délibérations capitulaires.

- 32. 1646, 2 mars – 1647, 26 avril.
- 33. 1695, 25 juin – 1701, 2 décembre.
- 34. 1701, 30 décembre – 1711, 7 janvier.
- 35. 1711, 9 janvier – 1729, 25 février.

Pièce 36
Provisions d'offices

36. 1355, décembre – 1600, avril. Provisions des officiers du chapitre. — Un petit cahier papier.

Pièces 37 à 56
Versement au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes
de rentes fondées par Louis XII et Henri II⁸

- 37¹ et 37². 1507, 26 novembre. Louis XII ordonne à la Chambre des comptes de verser désormais chaque année au trésorier et au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes 160 livres tournois de rente, afin de parvenir au revenu annuel de 1500 livres qui leur avait été constitué lors de leur fondation par Charles V.
Original parchemin jadis scellé.
Copie collationnée sur papier, 4 octobre 1588.
38. 1508, 5 février. Entérinement des lettres précédentes par la Chambre des Comptes.
39. 1508, 20 juin. Entérinement des lettres de Louis XII du 26 novembre 1507 par les trésoriers de France.
- 40¹ à 40³. 1558, 27 avril. Henri II ordonne au trésorier de l'Épargne de payer le premier terme de la rente annuelle de 500 livres tournois assignée au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes par les lettres patentes de septembre 1557 (cf. L 626, n° 19).
40¹. Original parchemin jadis scellé.
40². Copie collationnée sur parchemin, 17 janvier 1570.
40³. Copie collationnée sur parchemin, 25 juin 1570.

⁸. Les pièces qui suivent étaient précédemment classées, sans être numérotées, à la suite des pièces 19 à 21 de l'article L 626.

41. 1570, 27 octobre. Copie d'extraits des comptes de l'Épargne pour les années 1568 et 1569, relatifs aux paiements effectués à la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Un cahier parchemin.
42. 1571, 17 février. Charles IX mande au trésorier de l'Épargne de verser au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes une somme de 4000 livres tournois, au titre des arrérages de la rente de 500 livres tournois constituée par Henri II pour les huit années précédentes. — Original parchemin.
43. 1572, 3 septembre. Charles IX mande au trésorier de l'Épargne de verser au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes une somme de 500 livres tournois au titre de la fondation instituée par Henri II en 1567. — Original parchemin.
44. 1575, 15 juin. Henri III mande au trésorier de l'Épargne de verser au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes deux sommes de 500 livres et 160 livres. — Original parchemin.
45. 1584, 28 avril. Henri IV mande au trésorier de l'Épargne de verser au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes une somme de 440 écus, correspondant au versement de deux années de leurs rentes de 160 et 500 livres tournois. — Original parchemin.
46. 1585, 22 juin. Brevet consignnant l'ordre du roi au trésorier de l'Épargne de verser au chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes les sommes qui lui sont encore dues. — Original parchemin.
47. 1598, 15 février. Henri IV mande aux trésoriers de France, généraux des finances à Paris, de verser régulièrement les rentes annuelles de 160 et 500 livres tournois dues à la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Original parchemin.
48. 1598, 22 avril. Ordre des trésoriers de France de procéder au paiement de la rente annuelle de la Sainte-Chapelle de Vincennes.
49. 1629, 20 octobre. Louis XIII confirme la rente de 660 livres tournois pour la Sainte-Chapelle de Vincennes.
- 50¹ et 50². 1629, 7 décembre. Ordre des trésoriers de France de procéder au paiement de la rente annuelle de la Sainte-Chapelle de Vincennes.
50¹. Original parchemin.
50². Copie collationnée, 13 décembre 1629.
51. 1672, 6 mai. Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant de payer les arrérages dus à la Sainte-Chapelle de Vincennes.
52. 1675, 28 juin. Arrêt du Parlement de Paris déboutant le receveur général des finances dans son procès contre le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes.

- 53¹ à 53³. 1680, 8 février. Ordre des trésoriers de France de procéder au paiement de la rente annuelle de la Sainte-Chapelle de Vincennes.
53¹. Original parchemin.
53² et 53³. Copie collationnée, 21 février 1680 (2 exemplaires).
54. 1715. Extrait de l'état des finances de la généralité de Paris, relatif au règlement effectué en faveur de la Sainte-Chapelle de Vincennes.
55. 1720, 2 mai. Ordre des trésoriers de France de procéder au paiement de la rente annuelle de la Sainte-Chapelle de Vincennes.
56. 1765, 4 mai. Certificat du receveur général des finances de Paris relatif au versement de 660 livres à la Sainte-Chapelle de Vincennes.

L 628 ET L 629

**SAINTE-CHAPELLE
DU VIVIER**

Une première version de ce répertoire a été établie par Aubri Leroy, élève de l'École nationale des Chartes.

L 628

Pièces 1 à 26

Privilèges et autres pièces classés par ordre chronologique

1¹ à 1¹¹. Copies du XVII^e s. d'actes intéressant la fondation, les privilèges et les biens de la Sainte-Chapelle du Vivier.

1¹. Copie d'actes intéressant la fondation et les privilèges de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Un cahier papier, copie collationnée du 20 décembre 1571.

Fol. 1 à 9 r^o. 1352, octobre. Charles, dauphin de Viennois et fils de Jean II, roi de France, fonde la Sainte-Chapelle du Vivier. — Fol. 9 à 10 v^o. 1360, janvier. Jean II, roi de France, confirme le privilège de *committimus* accordé par Charles, son fils, dauphin de Viennois, au chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier (1358, janvier). — Fol. 10 v^o à 13 r^o. 1368, octobre. Charles V, roi de France, confirme le privilège de *committimus* au chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Fol. 13 r^o à 14 v^o. 1368, mars. Charles V, roi de France, concède au chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier une exonération partielle sur les lettres de chancellerie. — Fol. 14 v^o à 15 v^o. 1573, novembre. Charles IX, roi de France, confirme les privilèges de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Fol. 15 v^o à 17. 1584, avril. Henri III, roi de France, confirme les privilèges de la Sainte-Chapelle du Vivier.

1². XVI^e s. État des biens et revenus de la Sainte-Chapelle du Vivier par suite de la dotation de Charles V de juillet 1357. — Un cahier papier.

1³. 1357, juillet. Charles V, roi de France, assigne des terres et des revenus à la Sainte-Chapelle du Vivier. — Copie collationnée, 1698 (mention de copies précédentes de 1520 et 1585).

1⁴. 1357, 25 septembre. Innocent VI, pape, dispense les membres du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier de l'obligation de résidence pour leurs autres bénéfices. — Copie moderne.

1⁵. 1352, 17 janvier. Innocent VI, pape, confirme la fondation et les privilèges de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Copie collationnée, 15 juillet 1647.

1⁶. 1357, 25 septembre. Même document que 1⁴. — Copie collationnée, 27 août 1646.

1⁷. Copie d'actes et d'extraits d'actes intéressant les privilèges et les biens de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Un cahier papier, XVI^e s.

Fol. 1 à 6 r^o. Recueil d'extraits de privilèges de la Sainte-Chapelle du Vivier, présenté à Nicolas de Valbonnais, lieutenant général à la réformation des eaux-et-forêts pour les prévôté et vicomté de Paris, Brie-Comte-Robert et La Ferté-Alais. — Fol. 7. 1470, 26 mars. Louis XI, roi de France, dote la Sainte-Chapelle du Vivier de deux étangs et un moulin. — Fol. 8. 1359, octobre. Jean II, roi de France, confirme la fondation de la Sainte-Chapelle du Vivier par Charles, son fils, dauphin de Viennois.

- 1⁸. 1357, juillet. Même acte que 1³. — Copie collationnée, 8 janvier 1688 (mention de copies précédentes de 1520, 1585, et 1674).
- 1⁹. 1368, mars. Charles V, roi de France, concède au chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier une exonération partielle sur les lettres de chancellerie. — Copie collationnée, 20 décembre 1571.
- 1¹⁰. 1357, juillet. Même acte que 1³ et 1⁸. — Copie collationnée, 25 octobre 1585 (mention d'une copie précédente de 1520).
- 1¹¹. 1370, 7 mai. Charles V confirme ses lettres de juillet 1357 (voir 1³). — Copie collationnée, 8 juillet 1665.

2 à 26. Actes originaux.

2. 1527, 24 janvier et 1537, 26 mars. Extrait de deux délibérations capitulaires, l'une admettant Louis Lefèvre au chapitre (24 janvier 1527) et l'autre révoquant les procurations passées en faveur de Lefèvre et l'acte le dispensant de la résidence, au motif qu'il n'est pas au service du roi, contrairement à ce qu'il avait prétendu.
3. 1577, 7 juin. Henri III, roi de France, mande aux maîtres des Requêtes du Palais de faire comparaître devant eux tout usurpateur d'un droit ou d'une seigneurie de la Sainte-Chapelle du Vivier. — Copie contemporaine.
4. 1604, 22 septembre. Extrait de délibération capitulaire relative à la tenue du livre de comptes de la Sainte-Chapelle du Vivier et aux attributions du procureur du chapitre.
5. 1667, 27 juillet. Mémoire récapitulant les sommes dues par le chapitre à Claude Colleau, sacristain et sonneur, pour la période 1662 à 1667, complété par l'extrait d'une délibération capitulaire à ce sujet.
6. 1665, 7 novembre. Jacques Contat, cleric prébendé de la Sainte-Chapelle du Vivier, demande à conserver les revenus de sa prébende pendant ses études de théologie à Paris. Accord du chapitre sous réserve de présentation de ses titres d'étudiant en philosophie.
7. 1666, 23 février. Rouillard, recteur de la faculté de théologie de Paris, atteste que Jacques Contat y poursuit actuellement des études.
8. 1667, 8-17 février. Rapport sur l'état de la chaussée du grand étang du Vivier et sur les travaux à y effectuer (8 février). Extrait de délibération capitulaire sur les travaux à engager (17 février).

9. 1667, 4 mai. Charles de Mazoyer, chanoine, demande à conserver les revenus de sa prébende jusqu'à ce qu'il ait reçu les ordres majeurs. Accord du chapitre.
10. 1667, 20 septembre. Louis de Villeserin, abbé d'Hendreville, constitue son procureur Nicolas Hurault, prêtre habitué en la Sainte-Chapelle du Vivier, pour y prendre possession en son nom de la chapelle Saint-Joseph dont il a été pourvu.
11. 1667, 30 septembre. Le chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier ratifie la prise de possession de la chapelle Saint-Joseph par Nicolas Hurault au nom de Louis de Villeserin.
12. 1668, 19 janvier. Pierre de Godefroy de Beauvilliers constitue son procureur [Nicolas Hurault, prêtre habitué en la Sainte-Chapelle du Vivier] pour y prendre possession en son nom de la chapelle Sainte-Hélène dont il a été pourvu.
13. 1668, 12 février. Le chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier ratifie la prise de possession de la chapelle Sainte-Hélène par Nicolas Hurault au nom de Pierre de Godefroy de Beauvilliers.
14. 1668, 18-20 avril. Claude Colleau, sacristain et sonneur de la Sainte-Chapelle du Vivier, demande au chapitre de lui régler les sommes qui lui sont dues. Accord du chapitre (18 avril). Pierre Humbelot, sergent royal, mande à Jean Brunet et Pierre Huet, administrateurs de l'étang de La Chalotterie, de verser à Claude Colleau le loyer de l'étang, normalement destiné à la Sainte-Chapelle du Vivier (20 avril).
15. 1668, 22 mai. Charles-François Godron, chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier, demande à conserver les revenus de sa prébende pendant la poursuite de ses études de philosophie à Paris. Accord du chapitre.
16. 1668, 1^{er} juin. Extrait de délibération capitulaire touchant l'expédition, par le greffe de la Sainte-Chapelle du Vivier, de lettres de provisions d'un office d'huissier bâtonnier et d'une charge de chapelain.
17. 1668, 23 juillet. Nicolas de La Fosse, prêtre, constitue son procureur Jean de Cambout, prêtre, pour prendre possession en son nom d'un bénéfice à la Sainte-Chapelle du Vivier.
18. 1668, 25 juillet. Ratification par le chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier de la prise de possession de la chapelle Saint-Mammert par Nicolas Hurault, prêtre, au nom de Nicolas de la Fosse
19. 1669, 10 mai. Etat des revenus du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier qui sont à percevoir pour les années 1666 à 1669, dressé pour Claude Ferry, chanoine, nouveau procureur syndic du chapitre.

20. [après 1693, 9 avril]. État des sépultures faites au Vivier de 1669 à 1693, et liste des fondations de messe, dressé par Fauvelet, trésorier (dans la perspective de l'union à la Sainte-Chapelle de Vincennes). — Un cahier papier de 4 fol.
21. 1669, 24 mai. Christophe Thaburet, vicaire, demande au chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier de procéder au règlement de la somme qui est due à Pasquier Neveu, afin d'éviter que cette somme ne soit prise sur ses distributions. Délibération capitulaire sur ce sujet.
22. 1670, 2 février. Inventaire de la prébende de Claude Fauvelet, chanoine.
23. 1670, 11 juin. Accord entre le chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier et François de Vienne, chanoine, sur les sommes dues à celui-ci pour les années 1662 et 1663 durant lesquelles il était procureur syndic du chapitre.
24. 1670, 29 juillet. Étienne Fauvelet, trésorier de la Sainte-Chapelle du Vivier, requis par Charles de Mazoyer, chanoine, de lui délivrer un extrait de délibération capitulaire afin de le produire dans une procédure le concernant, répond qu'il ne délivrera cet extrait que lorsqu'il en aura été requis par voie de justice.
25. 1672, 20 mars. Louis de Villeserin, évêque de Senez, résigne la chapellenie de Saint-Joseph.
26. 1672, 15 juillet. Claude Ferry chanoine, ancien procureur syndic du chapitre de la Sainte-Chapelle du Vivier, demande qu'on lui envoie l'acte du chapitre le démettant de cette fonction.

Pièces 27 et 28 Anciens inventaires

27. Fin XVIII^e – début XIX^e s. Ancien inventaire de la liasse L 628 (alors cotée L 853) réalisé par le Bureau du triage.
28. 1768, 3 mai. Gilbert de Montmorin, évêque de Langres, atteste l'incendie qui a détruit la paroisse de Virey-sous-Bar. — Signé et cacheté.
Ce papier, qui porte la mention : « Virey, inutile » a été réemployé au dos comme chemise de la liasse (d'abord cotée L 759) avec une brève analyse.

L629

Pièces 1 à 30 Délibérations capitulaires⁹, 1534-1685.

1 à 18. *Extraits.*

1. *Cote vacante (documents transféré sous les cotes L 629 n° 19, 20 et 30).*
2. 1612, 8 mai. Commande de quatre cloches à Etienne et Simon Micheline, fondeurs.
3. 1652, 22 mars. Rétablissement d'une messe à la Vierge célébrée le samedi et instituée lors de la fondation de la Sainte-Chapelle.
4. 1655, 15 novembre. Réception des lettres nommant Eustache Frémyn, chanoine de la Sainte-Chapelle, aumônier des écuries du Roi.
5. 1655, 9 septembre. Règlement de dettes par prélèvement sur les prébendes des membres du chapitre.
6. 1666, 21 décembre. Réassignation à Georges d'Assy, chanoine, d'une rente faisant initialement partie de sa prébende.
7. 1667, 4 février. Demande à Martin Bottier et Claude Tuillier, terrassiers, d'un rapport sur l'état de la chaussée du grand étang du Vivier.
8. 1667, 12 mars. Instructions données suite au rapport précédent pour la réparation de la chaussée du grand étang.
9. 1667, 20 août. Vente aux enchères de la moitié de la prébende de Claude Ferry, chanoine.
10. 1667, 30 novembre. Répartition du revenu du moulin de Villegenard entre Charles Godron, chanoine, et Nicolas Hurault, prêtre.
11. 1668, 20 juillet. Réception d'un nouveau sacristain, sonneur et portier.
12. 1668, 14 septembre. Réponse à la sommation présentée au chapitre, au nom du procureur du châtelet de Melun, dans le cadre du procès sur les sommes dues à Pasquier Neveu au titre d'un bail à ferme.

⁹. Cahiers de même nature que ceux conservés dans les registres LL 665 à 667.

13. 1669, 20 janvier. Autorisation donnée à Claude Ferry, chanoine, de recouvrer sur les revenus des fermes du chapitre une somme payée par lui au nom du chapitre.
14. 1669, 30 octobre. Jean Ruelle, vicaire prébendé, est déchargé de la responsabilité de réparer la salle de la trésorerie.
15. 1670, 25 juin. Annulation des partages qui auraient pu être faits sur les prébendes vacantes par Claude Ferry, Charles de Mazoyer, Claude Fauvelet et autres chanoines.
16. 1671, 31 août. Élection de Michel Fillocque comme procureur syndic du chapitre.
17. 1672, 1^{er} mai. Partage de deux prébendes vacantes.
18. 1681, 4 juillet-10 novembre. Exécution de la délibération accordant à Eustache Messaiger, premier vicaire prébendé, une partie de la prébende vacante par le décès de Michel Fillocque, vicaire.

Cahiers.

Ces cahiers sont analogues à ceux qui constituent les registres (factices) LL 665 à 667. Les délibérations doivent être recherchées, selon les périodes, sous les cotes suivantes :

1534, mai-1537, juillet	L 629 n° 19.
1574, 3 février- 27 août.....	L 629 n° 20.
1574, 9 septembre-1577, 24 mars	L 629 n° 21.
1577, 15 avril – 1579, 5 août	L 629 n° 22.
1579, 11 septembre-1580, 27 juin	L 629 n° 23.
1580, juin-1582, 22 février	L 629 n° 24.
1582, 10 septembre – 1587, 19 décembre	LL 665.
1588, 5 avril-1589, 5 février	L 629 n° 25.
1589, 21 août – 1604, 23 juillet.....	LL 666 A.
1604, 9 septembre (règlement du chapitre)	L 629 n° 26.
1613, 31 mai. 1614, 20 août (bail à ferme)	L 629 n° 27.
1614, 29 octobre – 1620, 3 janvier	LL 666 A.
1620, 3 janvier (fin) - 1625, 16 mars	L 629 n° 28.
1625, 30 avril – 1667, 9 septembre.	LL 666 B.
1648, 8 novembre – 1694, 28 juin	LL 667.

19. 1534, mai-1537, juillet.
20. 1574, 3 février- 27 août.
21. 1574, 9 septembre-1577, 24 mars.
22. 1577, 15 avril – 1579, 5 août.
23. 1579, 11 septembre-1580, 27 juin.

24. 1580, juin-1582, 22 février.
25. 1588, 5 avril-1589, 5 février.
26. 1604, 9 septembre (règlement du chapitre).
27. 1613, 31 mai. 1614, 20 août (bail à ferme).
28. 1620, 3 janvier - 1625, 16 mars.
29. 1669, 19 juin-1672, 21 mars.
30. 1681, octobre-1685, décembre. Cahier.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

ADAM, évêque de Senlis : L 619, 6, 7.

Aix-la-Chapelle (Allemagne) : L 620, 7.

ALARD, père de Jean et Gilles d'OIGNIES : L 623, 31.

Aubigny, paroisse (Manche, c. de Ponts ou de Sainte-Suzanne) : L 622, 11.

ALLÉE (Edme d'), chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 625, 62 à 66.

ALoudI (Jean), principal de la chapelle royale : L 618^A, 15.

Amboise (Indre-et-Loire, ar. Tours) : L 622, 9, 10 ; — cardinal : GEORGES.

AMERIN (Jean de) : L 623, 28.

AMIA (Herbert de), chanoine de Laon : L 622, 11.

Amiens (Somme), évêque : L 619, 11, 24.

Angleterre (roi d') : L 618^A, 27 ; L 620, 48, 50 ; — v. Henri VI, JACQUES III.

ANGOULÊME (duchesse d') : L 625, 38, 50, 68 ; — femme de chambre : LE MAYRE (Françoise) ; — valet de chambre : AVENEL (Jean).

ANJOU (duc) : L 620, 25, 47.

Apros (Grèce), évêque : L 619, 11.

Aragon (Espagne) : L 618^A, 13.

ARCHA (Thibaut de), chanoine d'Avranches : L 622, 11.

Arras (Pas-de-Calais), évêque : AZON ; — official : L 623, 30, v. GUILLAUME.

ARTOIS (Catherine d'), comtesse d'AUMAËLE : L 621, 31 à 38.

ASSY (Georges d'), chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 629, 6.

AUBERT de VILLESERIN (Louis) : v. VILLESERIN.

AUMALE (comtesses d'), v. : ARTOIS (Catherine d'), PONTHEIU (Blanche de).

AUSSONIO (Thierry de), camérier du prieuré Saint-Martin-de-Fives : L 623, 35, 35^{bis}, 36, 36^{bis}.

AUVRY (Claude), conseiller du roi, ancien évêque de Coutances, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris : L 618^B, 68 ; L 620, 47 ; L 621, 19.

Auxerre (Yonne) : L 618^A, 13 ; — évêque : GUILLAUME.

AVENEL (Jean), valet de chambre de la duchesse d'Angoulême : L 625, 40 à 43.

Avranches (Manche), chanoine : ARCHA (Thibaut de) : L 622, 11 ; — diocèse : L 627, 5, Prêtre : JOSSEAUME (Louis).

AZON, évêque d'Arras : L 623, 29^B.

BAR (Louis de), cardinal-prêtre de la basilique des Douze-Apôtres : L 618^B, 40, 42.

BASIN (Jacques) : L 622, 1.

BASTID (Jean Joseph de LA VERGUE) v. LA VERGUE (Jean-Joseph BASTID de).

BAUDOUIII II, empereur latin d'Orient : L 620, 1, 2, 3.

BAUDRY, évêque de Tournai et Noyon : L 623, 26.

Bayeux (Calvados), chapitre : L 623, 3 ; — chanoine : v. DENIS (Jean) — diocèse : L 621, 27 ; L 622, 11 — église : L 623, 33 — évêché : L 623, 15 — évêque : L 619, 11, v. aussi : DU BOIS (Nicole) ; — vicomté : L 622, 7.

Beauvais (Oise), évêque : L 619, 24 ; L 624, 23, 26.

BEAUVILLIERS (Pierre de GODEFROY de) : L 628, 12, 13.

BÉLIER (Guillaume), clerc du roi : L 621, 43 ; L 622, 1.

BENOÎT XI, pape : L 619, 21, 22.

BENOÎT XII, pape : L 619, 40.

BENOÎT XIII, pape : L 618^B, 40, 48 ; L 622, 1.

BERNARD (Marguerite de), sœur de Pierre de BERNARD : L 625, 51 à 55.

BERNARD (Pierre de), vicaire perpétuel en la Sainte-Chapelle du Vivier : L 625, 46, 51 à 55, 58 à 61.

BLATUM (Arnulf et Nicolas de) : L 623, 26^{bis}.

BOCHART de CHAMPIGNY (Antoine), trésorier de la Sainte-Chapelle : L 620, 26, 27.

BOILEAU (Hugues), trésorier de la Sainte-Chapelle, sous-aumônier du roi : L 621, 31 à 44 ; L 624, 28 ; L 626, 10, 14.

BOISGUILLOT (Michel) : L 627, 4.

Boissy-sans-Avoir (Yvelines) : L 625, 7.

BONIFACE VIII, pape : L 619, 20.

Bois-Roger (Bosc-Roger-sur-Buchy, Seine-Maritime) : L 625, 23 ; — seigneur, v. : HEURTAUT (M.).

BOTTIER (Martin), terrassier : L 629, 7.

BOULANGER (Jean), prieur du couvent des Frères Prêcheurs : L 621, 21.

BOULANGER (Michel), chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625, 56.

BOULAY (Jean-François), marguillier de la Sainte-Chapelle : L 621, 25.

BOULOGNE (Barthélemy de), procureur du cardinal Guy de BOULOGNE ? : L 623, 33.

BOULOGNE (Guy de), cardinal : L 623, 33.

BOULOGNE (Jeanne de), reine de France, épouse de JEAN II le Bon : L 620, 6 ; L 621, 31, 34, 35, 36, 37.

Bourges (Cher), archevêque : L 619, 11.

BOURDIN (Guillaume), prêtre du diocèse d'Évreux, chanoine de la Sainte-Chapelle : L 620, 42.

BOURGOGNE (duc de) : L 618^B : 48.

BOUSSUS (Nicolas de) : L 623, 33.

Brie, archidiacre v. : RONY (Pierre de).

Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne, ar. Melun, ch. I. de c.) : L 628 1⁷.

BRITO (Galeran), concierge du Palais : L 618^A, 19^{bis}.

BRUAY ou BRUCE, seigneurs, v. : Pierre, MARBAIX (Gérard de).

BROUTELLI (Robert) : L 622, 1.

BRUNET (Jean), administrateur de l'étang de La Chalotterie : L 628, 14.

Buchy (Seine-Maritime) : L 625, 23.

BUHAN (Thomas de), frère prêcheur : L 621, 41.

BUSSY (Simon de), évêque de Paris : L 626, 5.

Caen (Calvados), archidiacre, v. : P.

CAMBOUT (Jean de), prêtre : L 628, 17.

Cambrai (Nord), évêque : L 619, 24, v. aussi : NICOLAS.

CAUCHE (Samuel), seigneur de la Taupanne : L 625 47 à 49. V. aussi : LUCAS (Jacqueline) son épouse.

Chalons-sur-Marne (Marne), évêque : L 619, 24.

CHAMPIGNY (Antoine BOCHART de), voir : BOCHART.

CHAMRON (Nicolas de VICHY-), voir : VICHY.

CHANETON (Nicole), chanoine de la Sainte-Chapelle : L 618^B, 44.

CHARLEMAGNE, empereur : L 620, 7.

CHARLES, dauphin de Viennois et fils de Jean II, roi de France : L 628, 1¹, 1⁷.

CHARLES IV le Bel, roi de France de 1322 à 1328 : L 618^A, 27, 28 ; L 618^B, 29, 30, 35 ; L 622, 11.

CHARLES IV, empereur de 1346 à 1378 : L 620, 7.

CHARLES V le Sage, roi de France de 1364 à 1380 : L 618^B, 36 ; L 620, 7 ; L 621, 36 ; L 624, 1^V, 1^{A et B}, 19, 20, 38 ; L 626, 9^{bis}, 17, 22 ; L 627, 37^{1 et 2} ; L 628 1¹, 1², 1³, 1⁸, 1⁹, 1¹⁰, 1¹¹.

CHARLES VI le Bien-Aimé, roi de France de 1380 à 1422 : L 618^B, 39, 40, 41 ; L 620, 8, 9 ; L 622, 1 ; L 624, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 29, 31, 32, 33, 38 ; L 626, 9, 9^{bis}, 9^{ter}, 16, 22.

CHARLES VII le Victorieux, roi de France de 1422 à 1461 : L 619, 49 ; L 623 1^B, 2, 3 ; L 624, 38 ; L 625, 8.

CHARLES VIII, roi de France de 1483 à 1498 : L 618^B 57 ; L 620, 9^{bis} ; L 623, 4, 5, 7, 9 ; L 624, 40.

CHARLES IX, roi de France de 1560 à 1574 : L 623, 14 ; L 624, 45, 47 ; L 625, 5, 8 ; L 626, 22 ; L 627, 43 ; L 628, 1¹.

CHARLES-EMMANUEL (duc de Savoie) : L 625, 71 à 79.

Chartres (Eure-et-Loire), doyen : L 619, 39 ; — évêque : L 619, 11, 24, 45 ; — diocèse : L 618^B, 55.

Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), abbé : L 621, 22³.

Chatellerault (Vienne), vicomte, v. HARCOURT (Louis d').

Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), église paroissiale : L 620, 53, 54.

CHOLLIN (Hannibal), capitaine des mulets de la litière de la duchesse d'Angoulême : L 625, 68.

CLÉMENT IV, pape : L 619, 12, 13.

CLÉMENT V, pape : L 619, 23, 25, 26, 27, 28, 29.

CLÉMENT VI, pape : L 623, 33.

CLÉMENT VII, pape : L 619, 41, 43, 44, 45, 46, 47 ; L 624, 1^V, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 22, 23, 24, 25, 26 ; L 626, 12, 13.

Clopée (fief ferme de) : L 618^B, 67.

Clos du Haut-Pas, v. Paris (Clos des Vignes de l'Hôpital du Haut-Pas)

Clos des Vignes de l'Hôpital du Haut-Pas, v. Paris.

COLERT (Jean), prêtre, official de François de l'ESTEANGES : L 618^B 60.

COLLEAU (Claude), sacristain et sonneur de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 628, 5, 14.

Constance (Suisse), concile : L 618^B : 41, 49.

CONTAT (Jacques), cleric prébendé de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 628, 6.

Corbeil (Essonne), chapitre de Saint-Exupère : L 620, 5.

CORBIE (Arnaud de), premier président du Parlement, concierge du Palais : L 621, 23.

CORNUT (Durand), archidiacre d'Exmes : L 623, 33.

Cotentin (région de l'Ouest de la France, formant l'essentiel du département de la Manche), bailli de : L 620, 9.

Coutances (Manche), archidiacre : L 622, 5 ; — évêque : L 619, 24, 48 ; L 620, 46 ; L 622, 2. v. aussi : AUVRY (Claude) ; GUILLAUME ; — diocèse : L 620, 9 ; L 622, 1 à 11 ; L 626, 6.

CRETÉ (Jean), maître des comptes : L 626, 9^{bis}, 9^{ter}.

CRETIN (Guillaume), chantre de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625, 29, 30.

CROYSE (Jean), prêtre, chapelain de Jeanne de Ponthieu : L 622, 41.

DANTA ou DEMPTAS (Jean) chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes: L 625, 31, 45.

DENIS (Jean), chanoine de Bayeux : L 622, 11.

DES PINS (Guillaume), docteur en décret : L 621, 42.

DON (Simon), ex-trésorier de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 627, 6.

DONON (Jean de), chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 627, 3.

DU BARLE (Anne), geôlier de Montlignon : L 625, 2.

DU BOIS (Guillaume) : L 622, 1.

DU BOIS (Nicole), évêque de Bayeux : L 621, 44.

DU BOIS (Pierre) : L 622, 1.

DU GRIPPON (Jean), prêtre : L 622, 7, 8.

DU LIÈGE (Hennequin) : L 621, 42.

DU MESNIL (Jean), prêtre : L 618^B, 58.

DUMOULIN (Jean), prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris : L 625, 82.

ENGUERRAND (Simon), meunier : L 625, 46, 51 à 55. v. aussi : MOUSSAULT (Étiennette), sa veuve.

Espagne, infante, duchesse de Parme : L 620, 33, 51, 52.

ESSARTS (Pierre des), prévôt de Paris : L 624, 30.

ESTEANGES (François de L'), trésorier de la Sainte-Chapelle : L 618^B, 60.

ESTREHAN (Henri) : L 618^B, 45.

EUDES [de Châteauroux], évêque de Tusculum, légat du Siège apostolique : L 619, 10, 11.

EUGÈNE IV, pape : L 618^B, 55.

Évreux (Eure), évêque : L 619, 11, 24 ; — prêtre du diocèse, v. BOURDIN (Guillaume) ; — trésorier : L 619, 39.

Exmes (Orne, ar. Argentan), archidiacre, v. : CORNUT (Durand).

Faches-Thumesnil (Nord, ar. Lille, c. Lille-Sud-Est), chapelle Sainte-Marguerite : L 623, 26.

FAUVELET (Claude), chanoine : L 628, 22 ; L 629, 15.

FAUVELET (Étienne), abbé de Fontaine-le-Comte, ancien trésorier de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 627, 20, 21 ; L 628, 20, 24.

FERRAND (Jacques), chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625 40 à 43.

FERRY (Claude), chanoine, procureur syndic du chapitre : L 628, 19, 26 ; L 629, 9, 13, 15.

FILLOCQUE (Michel), procureur syndic du chapitre (de la Sainte-Chapelle du Vivier ?) : L 629, 16, 18.

Fives (Nord), prieuré Saint-Martin : L 623, 26 à 37. v. aussi : SIMON, prieur.

FLEURY (Martin), chapelain de Saint-Martin : L 624, 28 ; L 626, 6, 7, 8, 10, 14, 17.

FLEURY (René), maître général des œuvres : L 620, 23.

FLORETTE (Jean de), conseiller du roi au Parlement et aux requêtes du Palais, ancien

trésorier : L 625, 33, 34.

FOULQUES, évêque de Paris : L 618^B, 33.

Fontaine-le-Comte (Vienne) : L 627, 21.

FOURNIER, brodeur-chasublier de la Sainte-Chapelle : L 620, 37.

France, roi, v. : Charles IV, V, VI, VII, VIII, Charlemagne, François Ier, II, Henri II, III, IV, VI, Jean II, Louis VII, IX, XI, XII, XIII, XIV, XV, Philippe III, IV, V, VI ; — enfants : L 629, 9 et 11.

France, trésoriers. v. : Paris, trésoriers de France.

FRANÇOIS, archevêque de Paris : L 627, 18.

FRANÇOIS, évêque de Paris : L 618^B, 60.

FRANÇOIS Ier, roi de France de 1515 à 1547 : L 618^B, 59 ; L 620, 13 ; L 623, 10, 11 ; L 624, 40.

FRANÇOIS II, roi de France de 1559 à 1560 : L 623, 10, 13.

FRÉMYN (Eustache), chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier , aumônier des écuries du roi : L 629, 4.

GAMARD (Christophe), juré du roi pour les œuvres de maçonnerie : L 620, 22.

GARNIER (Vincent), vicaire perpétuel de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625, 26.

GAUTHIER (Philippe), garde des portes du Palais : L 620, 16.

GAUTIER, principal de la Chapelle Royale : L 618^A, 15.

GEORGES, cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen : L 622, 9, 10.

Germigny-L'évêque (Seine-et-Marne) : L 621, 22⁴.

GIBIER (Daniel), diacre du diocèse de Sens, chapelain de Notre-Dames-en-Couches : L 627, 7.

GILET (Jean), notaire public : L 621, 43.

GILLES, seigneur d'Oignies : L 623, 29^A, 29^B, 30, 31, 31^{bis}. v. aussi : JEAN ; ALARD.

GILLOT (Jean), lieutenant général civil et criminel au bailliage du Palais : L 620, 21.

GODEFROY (Pierre de), v. : BEAUVILLIERS.

GODRON (Charles-François), chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 628, 15 ; L 629, 10.

GONDI (François de), archevêque de Paris : L 618^B, 66.

GOUJON (Jean) : L 622, 1.

GOULAIN (Jean), docteur en théologie : l 621, 41.

Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), archidiacre, v. : LE COURVEUR (Thomas).

Granville (Manche, ar. Avranches) : L 622, 11.

Grand Fare, seigneur : L 623, 37.

GRANDICURIA (Eustache de), archidiacre d'Ouches : L 618^A, 16.

GRAVERIE (François), bedeau de la Sainte-Chapelle : L 625, 24.

GRÉGOIRE IX, pape : L 619, 1.

GRÉGOIRE X, pape : L 619, 14, 15.

GUILLAUME, archevêque de Rouen : L 618^A, 13.

G[UILLAUME], châtelain de l'île : L 623, 29^A.

GUILLAUME, curé de Montreuil : L 626, 5.

GUILLAUME, évêque de Paris : L 619, 6, 7.

GUILLAUME, évêque de Coutances : L 622, 3, 4.

GUILLAUME, évêque d'Auxerre : L 618^A, 13.

GUILLAUME, official d'Arras : L 623, 31, 31^{bis}.

HANOTTEAU (Pierre), prêtre, vicaire de l'église Saint-Roch à Paris : L 625, 36.

HARCOURT (Comtesse d'), v. : Ponthieu (Blanche de).

HARCOURT (Louis d'), vicomte de Châtellerauld : L 621, 44.

HELBIN (Jean), chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625, 32.

HENRI II, roi de France de 1547 à 1559 : L 618^B, 62 ; L 620, 12 ; L 623, 10, 12 ; L 624, 41, 42 ; L 626, 19¹ à 19⁴, 20¹, 20², 22 ; L 627 40¹ à 40³, 42, 43.

HENRI III, roi de France de 1574 à 1589 : L 620, 15, 15^{bis} ; L 623, 16 ; L 624, 49, 51, 53 ; L 626, 22 ; L 627, 44 ; L 628 1¹, 3.

HENRI IV, roi de France de 1589 à 1610 : L 624, 50, 54, 55 ; L 625, 5 ; L 627, 4, 45, 47.

HENRI VI, roi d'Angleterre et de France de 1431 à 1461 : L 618^A, 27 ; L 624, 34.

HÉRICOURT (Mathias de), chantre de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625, 39.

HERNAULD (Pierre), prêtre : L 622, 7, 8.

HÉRON (Nicolas), trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 627, 18.

Heudreville-sur-Avre (Eure, c. Mesnil-sur-l'Éstrée), abbé : v. : VILLESERIN (Louis de).

HEURTAUT (M.), seigneur de Bosrogé : L 625, 23.

Hongrie, ambassadeur du roi : L 620, 9^{bis}.

HONORIUS IV, pape : L 619, 17, 18.

HOZIER (Monsieur d'), chevalier de l'Ordre du Roi : L 626, 21¹, 21².

HUET (Pierre), administrateur de l'étang de La Chalotterie : L 628, 14.

HUMBELOT (Pierre), sergent royal : L 628, 14.

HURAUULT (Nicolas), prêtre de la Sainte-Chapelle-du-Vivier : L 628, 10, 11, 13, 18 ; L 629, 10.

Ile, v. : GUILLAUME (chatelain de l').

INNOCENT IV, pape : L 619, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16.

INNOCENT VI, pape : L 628, 1⁴, 1⁵, 1⁶.

JACQUES II, roi d'Angleterre : L 620, 48, 50.

JEAN, archidiacre de Coutances : L 622, 5.

JEAN, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Cécile : L 619, 4.

JEAN, seigneur d'Oignies : L 623, 30. v. aussi : GILLES ; ALARD.

JEAN II le Bon, roi de France de 1350 à 1364 : L 620, 6 ; L 621, 1 ; L 628, 1¹.

JEAN XXII, pape : L 619, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 38^{bis}, 39, 40, 42 ; L 622, 11.

JEAN XXIII, pape : L 618^B, 41, 49.

JEANNE, reine de France. v. BOULOGNE (Jeanne de).

JOSSEAUME (Louis), prêtre du diocèse d'Avanches et de la Chapelle Saint-Mammert :
L 627, 5.

JULES III, pape : L 619, 50.

LA BOUDE (Claude-Mathieu), parcheminier du Palais : L 621, 19.

La Chalotterie (Seine-et-Marne, commune de Châtre), étang : L 628, 14.

LA CHAMBRE (Jean VAULTIER de), valet de chambre de la duchesse d'Angoulême :
L 625, 50.

LA CHAPELLE (Regnault de), maître des comptes : L 626, 9^{bis}, 9^{ter}.

LA CROIX (abbé), maître des enfants de Choeur : L 620, 29.

La Ferté-Alais (Essonne, ar. Étampes, ch. l. c.) : L 628, 1⁷.

LA FOSSE (Nicolas), prêtre : L 628, 17, 18.

LAÏS (Jean-Baptiste), v. : LAY (Jean-Baptiste).

LAMBERT : L 624, 30.

Langennerie (Loiret, c. de Chevilly) : L 618^B, 37.

Langres (Haute-Marne), évêque : L 619, 11, 24. v. aussi : MONTMORIN (Gilbert de).

Laon (Aisne), chanoine, v. : AMIA (Herbert de) ; — évêque : L 619, 11, 24.

LAON (Adam de), abbé de Saint-Acheul d'Amiens : L 621, 43.

LA PERSONNE (Jean) : L 621, 44.

LA PORTE (Jean de), bourgeois de Paris : L 625, 44.

La Taupanne, seigneur, v. : CAUCHE (Samuel).

Latran (Église Saint-Jean de), v. : Rome (Église Saint-Jean-de-Latran).

LAUDUNO (Guy de), trésorier de la Sainte-Chapelle : L 621, 20.

LA VERGUE (Jean-Joseph BASTID de), trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625, 26.

LAY (Jean-Baptiste) chevêcier de la Sainte-Chapelle : L 620, 36 ; L 621, 25 et 29.

LE COURVEUR (Thomas), archidiacre de Gournay : L 621, 42.

LE COUTURIER (Louis), prêtre du diocèse de Rouen : L 627, 5.

LE DYERRE (Pierre) chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais : L 621, 22².

LEFEBVRE (Brice) : L 624, 44.

LEFEBVRE (Louis), chanoine du Vivier : L 627, 1 ; L 628, 2.

LE FEVRE (Jean), commis à la recette: L 623, 25.

LE MAYRE (Françoise), femme de chambre de la duchesse d'Angoulême : L 625, 38.

Le Mont-Saint-Michel (Manche, ar. Avranches, c. Pontorson), confrérie : L 621, 6, 7.

LE ROY (Denis), curé de Montreuil : L 626, 6.

LE ROY (Pierre), prieur de Saint-Erbland : L 626, 6.

LESAGE (Pierre) : L 622, 1.

Les Près (Yvelines, c. de Boissy-sans-Avoir) : L 625, 7.

L'HUILLIER (Pierre), clerc du diocèse de Paris : L 627, 8.

Linais, moulin : L 618^A, 4, 5.

LINAIS (Philippe de), chevalier : L 618^A, 4, 5. v. : PÉTRONILLE, sa femme.

Lisieux (Calvados) : L 619, 24.

LOISEAU (Gilbert), prêtre, ancien curé de Marle, vicaire en la Sainte-Chapelle du Vivier : L 625, 57.

LONGUEVAL (Antoine de), premier chapelain de la Sainte-Chapelle, de la maison des Enfants de Chœur : L 621, 10.

LOUIS VII le Jeune, roi de France de 1137 à 1180 : L 618^A, 1.

LOUIS IX ou SAINT-LOUIS, roi de France de 1226 à 1270 : L 618^B, 2, 3, 4 ; L 619, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ; L 620, 4 ; L 626, 1, 2 à 4, 11.

LOUIS XI, roi de France de 1461 à 1483 : L 623, 3, 4, 6, 9 ; L 624, 38 ; L 626, 22 ; L 628, 1⁷.

LOUIS XII, roi de France de 1498, à 1515 : L 620, 10 ; L 621, 11 ; L 623, 8, 9 ; L 624, 47 ; L 627, 37¹, 37², 39.

LOUIS XIII, roi de France de 1610 à 1643 : L 618^B, 65, L 623, 22, 23 ; L 625, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 49.

LOUIS XIV, roi de France de 1643 à 1715 : L 620, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53 ; L 625, 16 ; L 627, 11, 15, 20.

LOUIS XV, roi de France de 1715 à 1774 : L 625, 21, 22 ; L 627, 29, 30, 31.

LUCAS (Jacqueline), femme de chambre de la reine de France, Anne d'Autriche ; épouse de Samuel CAUCHE, seigneur de la Taupanne : L 625, 47 à 49.

Luhehaire (Manche : La Lucerne ? La Locherie ?) : L 622, 11.

LYSSIACO (G. de), principal de la Chapelle Royale : L 618^A, 15.

MACELUCAS, sous-collecteur pontifical au diocèse de Coutances : L 620, 9.

Mâcon (Saône-et-Loire), évêque : L 620, 12.

Maguelonne (Hérault, c. de Villeneuve les Maguelonne), évêque : L 619, 24.

MALLE (François) : L 621, 19.

MARBAIX (Gérard de), seigneur du Bruay : L 623, 32.

MARIE, fille de Jean II le Bon, roi de France : L 620, 6.

Marle (Aisne, ar. Laon), ancien curé, v. : LOISEAU (Gilbert).

MARTEL (Guillaume), doyen de Nevers : L 626, 6.

MARTINE, femme de PASCAL (Jean) : L 618^B, 55.

MAUREPAS (Jean Frédéric PHÉLIPEAUX, comte de) : L 625, 24^{bis}.

MAZOYER (Charles de), chantre de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 627, 20, 22 ; L 628, 9, 24 ; L 629, 15.

Meaux (Seine-et-Marne), diocèse : L 627, 23, 30, 31 ; — évêque : L 619, 11, 24, 37.

MELLETO (Grégoire de), maître chapelain du roi : L 618^A, 15.

Melun (Seine-et-Marne), procureur du Châtelet : L 629, 12.

Méry-sur-Seine (Aube, ar. Nogent-sur-Seine) : L 624, 42, 47, 48, 51, 53, 55, 56 ; L 625, 4.

MESSAIGER (Eustache), premier vicaire prébendé de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 629, 18.

Metz (Moselle), chanoine de l'église, v. : Toc (Jacques de).

MICHEL (Jean), prêtre du diocèse de Troyes : L 618^B, 47.

MICHELINE (Étienne et Simon), fondateurs de cloches : L 629, 2.

Monceaux (Seine-et-Marne), cure : L 627, 23, 30, 31.

MONTFORT, comte : L 624, 46.

Montfort-l'Amaury (Yvelines, ar. Rambouillet), bailli : L 624, 46.

Montlignon (Val-d'Oise, ar. Pontoise, c. Saint-Leu-la-Forêt), bailli : L 624, 44 ; — bailliage : L 625, 1¹ ; — seigneurie : L 624, 35, 39, 43, 44 ; L 625, 4 ; — Geôlier, v. : DU BARLE (Anne).

Montmorency (Val-d'Oise), gruyer : L 624, 43.

MONTMORENCY (Jean de) : L 624, 35.

MONTMORIN (Gilbert de), évêque de Langres : L 628, 28.

Montreuil (Seine-Saint-Denis, ar. Sceaux), curés de la paroisse, v. GUILLAUME ou LE ROY (Guillaume) ; LE ROY (Denis).

MORAND : L 621, 8.

MORPIGNI (Antoine de), maître du métier de parcheminier à Paris : L 621, 17.

MOUSSAULT (Étiennette), veuve de Simon ENGUERRAND : L 625, 55.

MOUTON (Jean), meunier et fermier du grand moulin de Vivier : L 627, 19^{bis}.

Narbonne (Aude), archevêque : L 619, 24.

NEVEU (Pasquier) : L 628, 21 ; L 629, 12.

Nevers (Nièvre), doyen, v. : MARTEL (Guillaume).

NICOLAS III, pape : L 619, 16, 19.

NOISEMENT (Denis) : L 625, 67.

Normandie, échiquier : L 622, 8.

Notre-Dame-en-Couches (chapelle de la Sainte-Chapelle du Vivier), chapelain, v. : GIBIER (Daniel).

Notre-Dame-de-Tombelaine (confrérie) : L 621, 6.

Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais, ar. Lens) : L 621, 36.

Noyon (Oise, ar. Compiègne), archevêque : L 619, 24 ; — évêque : v. BAUDRY.

Oignies (Pas-de-Calais, ar. Lens, c. Carvin), curé de l'église : L 623, 34, 34^{bis} ; — paroisse Saint-Barthélemy : L 623, 29^B ; — seigneurs, v. : GILLES : L 623, 29^A, 29^B, 31, 31^{bis} ; JEAN : L 629 30 ; ALARD : L 629, 31, 31bis.

Orléans (Loiret), évêque : L 619, 11, 24.

Ouche (Eure), archidiacre, v. : GRANDICURIA (Eustache de).

OULDARD, chanoine de la Sainte-Chapelle : L 621, 21.

OURY (Pichery), archer et garde du corps du roi : L 625, 37.

P., archidiacre de Caen au diocèse de Bayeux : L 622, 11.

Paris, abbé de Saint-Germain-des-Près : L 619, 14, 27, 28, 29, 37, abbé de Sainte-Geneviève : L 618^B, 45 ; L 619, 43 ; L 624, 23, 26, 30, 37 ; L 626, 6, 7, 8, abbaye Sainte-Geneviève : L 622, 11 ; — archevêque : L 625, 28. v. aussi : GONDI (François de) ; FRANÇOIS ; — carmes : L 618^A, 28 ; — Chambre des comptes : L 618^B, 46, 67 ; L 620, 19, 20, 24 ; L 621, 12, 27 ; L 623, 13, 17, 20, 21 ; L 624, 31, 36 ; — chantre de l'église Saint-Honoré : L 622, 11 ; — chapelain de la chapelle Saint-Louis : L 621, 2 ; — chevêcier de l'église Saint-Étienne-des-Grès : L 622, 11 ; — clos des vignes de l'Hôpital du Haut-Pas : L 621, 2, 4 ; — Cour des Aides : L 624, 52 ; L 625, 8, 9 ; — diocèse : L 622, 11 ; clerc, v. : L'HUILLIER (Pierre) ; — église Saint-Marcel : L 624, 37 ; — église Saint-Roch, prêtre, v. : Hanotteau (Pierre) ; — évêque : L 619, 21, 22, 24, 34, 43 ; L 624, 2. v. aussi : FOULQUES ; GUILLAUME, BUSSY (Simon de) ; SIMON ; — faculté : L 625, 82 ; — faculté de théologie : L 628, 7 ; — généralité : L 627, 54 ; — official : L 618^A 3^E, 4¹, 5 ; L 619, 18, 28, 35, 42 ; L 624, 9 ; Palais (Sainte-Chapelle) :

L 618 à 623, *passim* ; — Parlement : L 618^B, 46, 48, 64, ; L 620, 16 ; L 621, 16, 19 ; L 623, 3, 15, 16, 17, 18, 23 ; L 624, 44 ; L 625, 1¹, 1², 5, 20, 23, 24, 26, 28, 33, 34, 67 ; L 627, 27, 52 ; — prévôt : L 618^B, 36, 57 ; L 620, 1 ; L 623, 5, 6, 7 ; L 624, 16, 17, 18, 19, 32, 39, 40 ; L 625, 7 ; L 626 2 à 4, 11, 22 ; — prévôté : L 618^B, 56, 57 ; L 621, 1, 4 ; L 628, 17 ; — rue Saint-Martin : L 626, 21¹, 21² ; — trésoriers de France, généraux des finances : L 627, 39, 47, 48, 50¹, 50², 53^{1 à 3}, 55, 56 ; — université : L 618^A, 16, 49 à 54 ; — vicomté : L 618^B, 56, 57 ; L 628, 1⁷.

PASCAL (Jean), bienfaiteur de l'abbaye Notre-Dame de la Colombe, au diocèse de Chartres : L 618^B, 55.

PAULINIER (Jean-François Siméon), prêtre du diocèse de Bayeux : L 621, 27.

PÉRIL (Didier) chapelain de la chapelle Saint-Michel : L 627, 14.

PETIT (Clément), chanoine de la Sainte-Chapelle : L 621, 23.

PÉTRONILLE, femme de Philippe de LINAIS : L 618^A, 4, 5.

PHÉLIPEAUX, v. : MAUREPAS.

PHILIPPE, abbé de Saint-Nicaise de Reims : L 623, 32.

PHILIPPE III le Hardi, roi de France de 1270 à 1285 : L 618^A, 6, 7, 8, 9, 10, 11 ; L 619, 15, 16, 19.

PHILIPPE IV le Bel, roi de France de 1285 à 1314 : L 618^A 12, 13, 14, 17, 18, 19, 21 ; L 619, 17, 18, 21, 22.

PHILIPPE V le Long roi de France de 1316 à 1322 : L 618^A, 2, 19^{bis}, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

PHILIPPE VI de Valois, roi de France de 1328 à 1350 : L 618^B 29, 30, 32, 34 ; L 619, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 40 ; L 623, 32.

Picauville (Manche, ar. Cherbourg, c. Sainte-Mère-Eglise), cure : L 622, 9 ; — église : L 619, 48 ; — paroisse : L 622, 1 à 10.

PIERRE, chapelain de la Chapelle Royale de Vincennes : L 626, 5.

PIERRE, abbé : L 620, 8.

PIERRE, évêque de Senlis, conservateur des privilèges de l'université de Paris : L 618^A, 16.

PIERRE, seigneur de Bruay (ou Bruce) : L 623, 27, 28.

PINAGIER (Abraham) : L 625, 2.

Pissotte (paroisse à Vincennes), curé de la paroisse : L 625 19², 24, 25.

PLAIGE (Antoine de), docteur en médecine : L 625, 34.

PLAIGE (Jérôme de), chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625, 34.

PONTAULT (abbé), chapelain de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 627, 13.

PONTBRIAN (Gilles de), trésorier de la Sainte-Chapelle de la maison des Enfants de Choeur : L 621, 10^{bis}.

PONTHIEU (Blanche de), comtesse d'Harcourt et d'Aumale, fille de Catherine d'Artois : L 621, 33.

PONTHIEU (Jeanne de), comtesse de Vendômois : L 621, 39 à 41.

POSTEL (Jean) : L 622, 9.

POSTEL (Guillaume) : L 622, 10.

PRÉVOST (Anne) : L 625, 67.

QUENIART (Jehan) : L 621, 22¹.

REGNAULT (Étienne), couvreur : L 620, 22.

Reims (Marne), abbaye Saint-Nicaise : L 623 1^A, 23, 25, 26 à 37 ; abbé, v. : PHILIPPE ; — archevêque : L 619, 11, 24, v. aussi : THOMAS ; — official : L 623, 34, 34^{bis}.

REUILLY (Philippe de), trésorier de la Sainte-Chapelle : L 618^B 47.

Rome (Italie), église Saint-Jean de Latran : L 619, 41 ; L 620, 40, 41.

RONY (Pierre de), chanoine de Paris, archidiacre de Brie : L 621, 41.

ROSSIGNOL (Nicolas), chantre de la Sainte-Chapelle : L 621, 7.

ROTÉREAU (Marie), servante et légataire de feu Pierre de BERNARD : L 625, 61.

ROTTÉE (Pierre), chantre de la Sainte-Chapelle de Vincennes : L 625, 35.

Rouen (Seine-Maritime) : L 618^A 20 ; — archevêque : L 619, 11. v. aussi : GUILLAUME, GEORGES ; — cour des Aides : L 625 1² ; — chambre des comptes : L 623, 16 ; — prêtre du diocèse v. : LE COUSTURIER (Louis).

ROUILLARD, recteur de la faculté de théologie de Paris : L 628, 7.

ROUILLE (Pierre) : L 627, 8.

ROUSSEL (Jean), chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle : L 621, 43.

ROUX (Honoré), prévôt de l'église cathédrale de Senez, chapelain de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 627, 13.

RUELLE (Jean), vicaire prébendé de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 629, 14.

Saint-Acheul (Somme, ar. Amiens, c. Bernaville), abbé : LAON (Adam de).

Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) : L 622, 11.

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), abbé de : L 619, 3, 14, 27, 28, 29, 37, 39, 43.

Saint-Erbland [ou Ermeland] (Manche, c. Le Plessis), prieur : LE ROY (Pierre).

Saint-Joseph, prêtre de la chapelle : HURAUULT (Nicolas).

SAINT-LOUIS, v. : Louis IX.

Saint-Mammert, chapelle de la Sainte-Chapelle-du-Vivier : L 627, 5. Prêtre : JOSSEAUME (Louis) ; HURAUULT (Nicolas).

Saint-Martin, chapelle à Vincennes : L 624, 21, 25, chapelain : FLEURY (Martin).

Saint-Michel, chapelle de la Sainte-Chapelle-du-Vivier : L 627, 14, chapelain : PÉRIL (Didier) ; SAINT-USSANS (Pierre-Guillaume de).

Saint-Michel-du-Mont-de-La-Mer, v. : *Le Mont-Saint-Michel*.

Saint-Quentin en Vermandois (Aisne) : L 618^B 48.

Saint-Saturnin de Toulouse, couvent, v. : Toulouse.

SAINT-USSANS (Pierre-Guillaume de), clerc du diocèse de Toulouse : L 627, 14.

Sainte-Hélène, chapelle de la Sainte-Chapelle-du-Vivier, v. : HURAUULT (Nicolas).

SANESIO (Pierre de), principal de la chapelle royale : L 618^A 15.

Savoie (ducs de), v. : CHARLES-EMMANUEL ; VICTOR-AMÉDÉE.

Senez (Alpes-de-Haute-Provence, ar. Digne-les-Bains, c. Barrême), évêque : VILLESERIN (Louis de).

Senlis (Oise), évêque : L 619, 11, 24. v. aussi : PIERRE ; ADAM.

Sens (Yonne), archevêque : L 619, 11, 21, 22, 24, 34 ; L 624, 2, 23, 26 ; — diacre : GIBIER (Daniel) ; — diocèse : L 627, 7 ; — prévôté : L 618^A 3.

SENZEILLES (Thierry), prieur de Fives : L 623, 35, 35^{bis}, 36, 36^{bis}.

SIMON, évêque de Paris : L 626, 6.

SIMON, prieur de Fives : L 623, 30.

Soissons (Aisne), évêque : L 619, 11, 24.

STUART (Jacques Edouard) : v. : JACQUES.

TARNESE (Nicolas) : L 622, 1.

TESTU (Laurent), chevalier du guet : L 620, 16.

THABURET (Christophe), vicaire : L 628, 21.

Thérouanne (Pas-de-Calais, ar. Saint-Omer, c. Aire-sur-la-Lys), évêque : L 619, 24.

THIRINANT (Louise), parcheminière du roi : L 621, 19.

THOMAS (Adrien-François), chevêcier de la Sainte-Chapelle : L 620, 34 ; L 621, 24, 25.

THOMAS (Nicolas), maître des oeuvres de couverture des bâtiments du roi : L 627, 2.

THOMAS, archevêque de Reims : L 620, 4.

TOC (Jacques de), chanoine de l'église de Metz : L 627, 6.

Tolède (Espagne) : L 619, 11.

Toulouse (Haute-Garonne), clerc du diocèse : Saint-Ussans (Pierre-Guillaume de) ; — couvent de Saint-Saturnin : L 620, 8.

Tournai (Belgique), évêque : BAUDRY.

TOURNON (François de), cardinal : L 618^B, 61.

Tours (Indre-et-Loire) : L 619, 11.

TROURHAY (abbé) , chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais : L 620, 44.

Troyes (Aube), prêtre du diocèse : MICHEL (Jean).

TUILLIER (Claude), terrassier : L 629, 7.

Tusculum, évêque : Eudes [de Châteauroux].

Ullias [Marne ?], (terre de) : L 623, 26^{bis}.

VALBONNAIS (Nicolas de), lieutenant général à la réformation des eaux et forêts : L 628, 17.

Valence (Espagne) : L 618^A 13.

VALLET (Guillaume), parcheminier : L 621, 18.

VANAISI (Jean de), chapelain de la chapelle du Palais : L 618^A n° 16.

VAVASSEUR (Guillaume) : L 621, 3.

Vendômois (comtesse de), v. : PONTHEIU (Jeanne de).

VERBERIA (Jean de), principal de la Chapelle Royale : L 618^A, 15.

VICHY-CHAMRON (Nicolas de), trésorier de la Sainte-Chapelle : L 620, 35 ; L 621, 26.

VICTOR-AMÉDÉE (duc de Savoie) : L 625, 71 à 79.

Villegenard (Seine-et-Marne, c. de Presles-en-Brie), moulin : L 625, 46 ; L 629, 10.

VIENNE (François de), chanoine : L 629, 23.

VILLESERIN (Louis AUBERT de), abbé d'Heudreville, puis évêque de Senez, chapelain de la Sainte-Chapelle du Vivier : L 627, 13 ; L 628, 10, 11, 25.

Vincennes (Val-de-Marne), bailli : L 625, 20 ; — Château : L 625, 19², 24, 25 ; — officiers du Château : L 625, 6, 8, 10 ; — religieux des Bons-Hommes : L 625, 6, ; — Sainte-Chapelle : L 624 à L 627.

Virey-sous-Bar (Aube, ar. Troyes ; c. Bar-sur-Seine) : L 625, 4 ; L 628, 28.

WRICOURT (Alips de) : L 621, 42.

ZAMET (Charles), écuyer de la grande écurie : L 625 : 69 à 81.

ZAMET (Jean-Antoine) : L 625 : 69 à 81.

ZAMET (Sébastien) : L 625 : 69 à 81.

